POUR UNE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS

SYNTHÈSE
DES
DISCUSSIONS

Québec

88-04317/

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

POUR UNE POLITIQUE DE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS

SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS

DIRECTION DE LA RÉCUPÉRATION ET DU RECYCLAGE

JANVIER 1988

Série: Récupération recyclage QEN/RR-23

Dépôt légal - Premier trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-185557-9

Envirodoq: 880077

Ont participé à la production de ce document

Recherche et conception

- Jean-Louis Chamard
- Robert Lauzon

Révision linguistique

- André Richard

Dactylographie

- Lise DesRuisseaux

NOTE AU LECTEUR

La forme et le contenu du document découlent des modalités de la consultation et des opinions émises à ce moment par les participants et par le ministère de l'Environnement du Québec; ce recueil d'idées, de souhaits et de propositions sera utilisé pour élaborer la politique de gestion intégrée des déchets domestiques.

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

LES PRÉMISSES D'UNE POLITIQUE DE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS DOMESTIQUES

NOTE AU LECTEUR

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

CHAPITRE I: LES PRINCIPES SOUS-TENDANT UNE POLITIQUE DE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS 3

1.1 LA PROBLÉMATIQUE DE LA GESTION ACTUELLE DES DÉCHETS 3

1.1.1 Les constats avancés par le ministère de l'Environnement (avant la consultation) 3

1.1.2 La problématique soulevée par les intervenants (mémoires et plénières) 4

1.2 LES ÉLÉMENTS DE SOLUTION POUR UNE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS 5

1.2.1 Les éléments de solution proposés par le ministère de l'Environnement (avant la consultation) 5

1.2.2 Les éléments de solution présentés par les intervenants (mémoires et plénières) 6

1.3 L'ADHÉSION AUX SOLUTIONS ET AUX MOYENS DISCUTÉS (ATELIERS ET PLÉNIÈRES) 8

CHAPITRE 2: L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES 11

2.1 LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES 11

2.1.1 Les constats avancés par le ministère de l'Environnement (avant la consultation) 11

2.1.2 La problématique soulevée par les intervenants (mémoires et plénières) 12

PAGE

2.2 LES ÉLÉMENTS DE SOLUTION POUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES 14

2.2.1 Les éléments de solution proposés par le ministère de l'Environnement (avant la consultation) 14

2.2.2 Les éléments de solution présentés par les intervenants (mémoires et plénières) 15

2.3 L'adhésion aux solutions et aux moyens discutés (ateliers et plénières) 17

CHAPITRE 3: LES MARCHÉS POUR LES RESSOURCES SECONDAIRES 23

3.1 LA PROBLÉMATIQUE DES MARCHÉS 23

3.1.1 Les constats avancés par le ministère de l'Environnement (avant la consultation) 23

3.1.1.1 Le papier 23

3.1.1.2 Le verre 23

3.1.1.3 Le métal 24

3.1.1.4 Le plastique 24

3.1.2 La problématique soulevée par les intervenants (mémoires et plénières) 24

3.2 LES ÉLÉMENTS DE SOLUTION POUR LES MARCHÉS 25

3.2.1 Les éléments de solution proposés par le ministère de l'Environnement (avant la consultation) 25

3.2.1.1 Le papier 25

3.2.1.2 Le verre 26

3.2.1.3 Le métal 27

3.2.1.4 Le plastique 27

		PAGE
3.2.2	Les éléments de solution présentés par les intervenants (mémoires et plénières)	27
3.3	L'ADHÉSION AUX SOLUTIONS ET AUX MOYENS DISCUTÉS (ATELIERS ET PLÉNIÈRES)	29
3.3.1	Le papier	29
3.3.2	Le verre	32
3.3.3	Le métal	33
3.3.4	Le plastique	34
CHAPITRE 4:	LA RÉDUCTION ET LE RÉEMPLOI DES EMBALLAGES	39
4.1	LA PROBLÉMATIQUE DE LA RÉDUCTION ET DU RÉEMPLOI DES EMBALLAGES	39
4.1.1	Les constats avancés par le ministère de l'Environnement (avant la consultation)	39
4.1.2	La problématique soulevée par les intervenants (mémoires et plénières)	40
4.2	LES ÉLÉMENTS DE SOLUTION POUR LA RÉDUCTION ET LE RÉEMPLOI DES EMBALLAGES	41
4.2.1	Les éléments de solutions proposés par le ministère de l'Environnement (avant la consultation)	41
4.2.2	Les éléments de solution présentés par les intervenants (mémoires et plénières)	43
4.3	L'ADHÉSION AUX SOLUTIONS ET AUX MOYENS DISCUTÉS (ATELIERS ET PLÉNIÈRES)	44
CHAPITRE 5:	LA COLLECTE DES DÉCHETS ET DES RESSOURCES SECONDAIRES	49
5.1	LA PROBLÉMATIQUE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS ET DES RESSOURCES	49

PAGE

5.1.1 Les constats avancés par le ministère de l'Environnement (avant la consultation) 49

5.1.2 La problématique soulevée par les intervenants (mémoires et plénières) 50

5.2 LES ÉLÉMENTS DE SOLUTION POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS ET DES RESSOURCES SECONDAIRES 51

5.2.1 Les éléments de solution proposés par le ministère de l'Environnement (avant la consultation) 51

5.2.2 Les éléments de solutions présentés par les intervenants (mémoires et plénières) 52

5.3 L'ADHÉSION AUX SOLUTIONS ET AUX MOYENS DISCUTÉS (ATELIERS ET PLÉNIÈRES) 53

CHAPITRE 6: LA VALORISATION DES DÉCHETS DOMESTIQUES 59

6.1 LA PROBLÉMATIQUE DE LA VALORISATION DES DÉCHETS DOMESTIQUES 59

6.1.1 Les constats avancés par le ministère de l'Environnement (avant la consultation) 59

6.1.2 La problématique soulevée par les intervenants (mémoires et plénières) 60

6.2 LES ÉLÉMENTS DE SOLUTION POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS 61

6.2.1 Les éléments de solution proposés par le ministère de l'Environnement (avant la consultation) 61

6.2.2 Les éléments de solution présentés par les intervenants (mémoires et plénières) 62

6.3 L'ADHÉSION AUX SOLUTIONS ET AUX MOYENS DISCUTÉS (ATELIERS ET PLÉNIÈRES) 63

		PAGE
CHAPITRE 7:	LES PNEUMATIQUES USAGÉS	69
7.1	LA PROBLÉMATIQUE DES PNEUMATIQUES USAGÉS	69
7.1.1	Les constats avancés par le ministère de l'Environnement (avant la consultation)	69
7.1.2	La problématique soulevée par les intervenants (mémoires et plénières)	70
7.2	LES ÉLÉMENTS DE SOLUTION POUR LES PNEUMATIQUES USAGÉS	70
7.2.1	Les éléments de solution proposés par le ministère de l'Environnement (avant la consultation)	71
7.2.2	Les éléments de solution présentés par les intervenants (ateliers et plénières)	71
7.3	L'ADHÉSION AUX SOLUTIONS ET AUX MOYENS DISCUTÉS (ATELIERS ET PLÉNIÈRES)	72
CONCLUSION		75
ANNEXE I:	LA SYNTHÈSE DES MÉMOIRES	77
ANNEXE II:	LES RAPPORTS SYNTHÈSES DES ATELIERS	133
ANNEXE III:	LISTE DES PARTICIPANTS	157
ANNEXE IV:	LE DISCOURS DE CLÔTURE DU MINISTRE LINCOLN	165
ANNEXE V:	LA LISTE DES DOCUMENTS DISPONIBLES POUR CONSULTATION	185

INTRODUCTION

Les multiples problèmes reliés à la gestion des déchets domestiques font que l'ensemble des intervenants ne savent pas toujours quelle attitude adopter. Malgré l'élaboration des plans directeurs de gestion des déchets à la fin des années 1970, les journées de concertation sur la récupération et le recyclage en février 1981 et le Sommet sur la récupération et le recyclage du papier et du verre en février 1984, il n'existe pas encore de politique globale de gestion des déchets domestiques.

Tout en reconnaissant la responsabilité municipale dans la gestion de ces déchets, le ministère de l'Environnement s'est attelé à la tâche de l'élaboration d'une politique de gestion intégrée des déchets domestiques. Une série de documents de consultation ont donc été produits par le Ministère afin d'abord de faire le tour de l'ensemble de la situation et des questions techniques reliées à la gestion des déchets, et ensuite afin de définir les prémisses d'une politique de gestion intégrée des déchets domestiques.

C'est dans ce contexte que 37 organisations ont fait parvenir au ministre de l'Environnement leurs commentaires et leurs recommandations concernant la mise en place d'une telle politique. De plus, plus de 120 organismes représentés par au-delà de 250 de leurs membres ont répondu à l'appel du Ministre lors des 3 journées de consultation tenues à Montréal les 1, 2 et 3 décembre 1987.

Le présent document se veut un compte rendu le plus fidèle possible des tenants et des aboutissants de cette consultation. On y retrouvera l'ensemble des constats et des recommandations mises initialement sur la table par le Ministère afin de recueillir les opinions des divers intervenants; on y retrouvera aussi un résumé des mémoires reçus et des discussions lors des ateliers et des plénières.

Ce document servira de base à l'élaboration d'un projet final de politique par le ministère de l'Environnement.

CHAPITRE PREMIER

LES PRINCIPES SOUS-TENDANT UNE POLITIQUE DE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS

1.1 LA PROBLÉMATIQUE DE LA GESTION ACTUELLE DES DÉCHETS

1.1.1 Les constats avancés par le ministère de l'Environnement (avant la consultation):

La solution aux problèmes générés par la gestion des déchets n'est pas unique. Par contre, le concept qui permettra de mettre en place des solutions appropriées est très simple et de plus en plus évident, c'est la gestion intégrée.

La gestion intégrée des déchets domestiques permet de considérer, dès sa mise en place, toutes les composantes de la gestion des déchets selon un ordre de priorité bien établi: la réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination. Elle assure un rendement optimal de tous les éléments par une répartition équitable des responsabilités, tout en garantissant l'autofinancement des interventions requises.

1.1.2 La problématique soulevée par les intervenants (mémoires et plénières):

La gestion des déchets met en cause la responsabilité de plusieurs intervenants et, de ce fait, nécessite une concertation de ces derniers.

Bien qu'apparaissant essentiel, le concept de gestion intégrée des déchets sous-entend des interventions complexes et méconnues.

Les décisions à prendre auront une incidence sur le développement énergétique, économique et social du Québec et sur son positionnement industriel au niveau mondial.

L'absence de leadership, le manque de concertation entre les intervenants gouvernementaux, municipaux et privés et une sensibilisation générale encore insuffisante sont un frein à la mise en place d'une gestion plus rationnelle des déchets.

L'éducation et l'intervention des jeunes se sont avérées importantes au niveau de la sensibilisation de la population, et ont constitué un élément important dans l'avancement de la récupération et du recyclage. Si le principe des 3-R rejoint aujourd'hui la plupart des intervenants, il faut donner crédit à l'effort des jeunes.

L'intervention des groupes communautaires, a, elle aussi, été efficace au niveau de la sensibilisation; toute-

fois, son rendement est très inégal au niveau de la collecte sélective et certains doutent de l'efficacité des programmes de subventions qui leur sont destinés.

1.2 LES ÉLÉMENTS DE SOLUTION POUR UNE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS

1.2.1 Les éléments de solution proposés par le ministère de l'Environnement (avant la consultation)

Une politique de gestion intégrée des déchets, selon le ministère de l'Environnement, devrait reposer sur les éléments suivants:

- la politique des 3-R, la valorisation et l'élimination sont les assises d'une gestion intégrée des déchets;

- le rôle du Gouvernement consiste à s'assurer du respect des lois et règlements et, plus spécifiquement, de garantir la protection de l'environnement;

- les municipalités assument l'entière responsabilité de la gestion des déchets solides. Cependant, une intervention gouvernementale globale sera pertinente dans les secteurs dépassant la juridiction municipale;

- l'ensemble des coûts actuels et futurs de la gestion actuelle des déchets solides doit être considéré dans l'établissement des tarifs et des taxes. Il est également sou-

haitable que les générateurs de déchets soient identifiés de façon à mieux appliquer le principe pollueur-payeur;

- une intervention gouvernementale pourra être envisagée pour suppléer au refus des municipalités d'assumer leurs responsabilités.

- un programme d'aide à l'intégration de la nouvelle politique pourrait être envisagé par le Gouvernement.

1.2.2 Les éléments de solution présentés par les intervenants (mémoires et plénières):

La démarche vers une solution de gestion intégrée est impérative; cependant, elle devra être guidée par un processus continu de consultation des intervenants. Ses éléments devraient être mis en place de façon progressive et ordonnée car la solution aux problèmes de gestion des déchets n'est pas unique et les responsabilités sont partagées.

Le bien-être privé doit être subordonné au bien-être collectif et le principe du pollueur-payeur est un élément moteur du processus de changement.

Les moyens d'intervention sont nombreux et il importe de bien les connaître et de bien les faire connaître. Si l'approche coercitive doit couvrir certaines parties de la mosaïque, il faudra privilégier une approche participative du type "Entente" avec l'industrie. À cet effet, cette dernière

devra assumer ses responsabilités et s'engager volontairement et résolument dans la recherche de solutions.

Comme les problèmes ont des particularités locales, il faudra que les solutions soient conçues à cet effet. Les programmes de subventions devront s'intégrer à cette vue globale de l'activité, et prendre en considération les avantages économiques et sociaux qu'ils produisent. Les sommes d'argent actuellement engagées dans certains programmes de création d'emplois pourraient être canalisées dans certains secteurs de la gestion des déchets. La mise sur pied de "fonds spéciaux" pourrait s'avérer un moyen efficace de garantir la bonne gestion des déchets et la sécurité environnementale.

La responsabilité des municipalités dans une gestion intégrée des déchets demeure importante; toutefois, chacun des autres intervenants doit assumer la sienne également. Le Gouvernement doit, pour sa part, assurer le leadership, l'information, le contrôle et le suivi, et fournir une assistance technique et financière. Il importe que les règles du jeu soient bien définies. La présence des groupes communautaires, des groupes de citoyens et des groupes de pression est importante, car ils jouent un rôle catalyseur auprès de la population.

D'une façon plus spécifique, il faut:

- mettre en place des structures de concertation;
- assurer une sensibilisation adéquate et continue;
- supporter la recherche et le développement;

- imputer les coûts aux responsables;
- mettre sur pied des programmes d'aide complémentaires;
- implanter une politique gouvernementale de gestion intégrée des déchets et non seulement une politique ministérielle.

1.3 L'ADHÉSION AUX SOLUTIONS ET AUX MOYENS DISCUTÉS (ateliers et plénières)

La présentation finale du ministre Lincoln en plénière montre qu'il décèle, dans ces trois journées de consultation, une volonté d'en arriver à des décisions concrètes et pratiques, le plus tôt possible. Il a promis l'envoi d'un compte rendu des réunions, et l'élaboration d'un projet de politique assorti d'une deuxième étape de consultation, plus individuelle, afin que d'ici le printemps 1988, on ait terminé "ce travail de grande importance".

De façon générale, on peut dégager 10 constats des débats tenus lors de ces trois journées de consultation:

- **les municipalités veulent assumer leur rôle de gestionnaire des déchets, le ministère de l'Environnement devant concentrer ses efforts sur le support technique;**

- **le principe pollueur-payeur est admis de façon générale;**

- **la sensibilisation doit être pertinente, ferme et soutenue;**

- **la collecte sélective ne peut pas et ne doit pas être systématiquement imposée à toutes les municipalités;**

- **le Gouvernement doit être le catalyseur et il doit donner l'exemple par ses politiques et dans ses gestes quotidiens;**

- **la contribution financière de l'industrie est autant attendue que celle du Gouvernement;**

- **le principe de redevances apparaît acceptable, voire même souhaitable pour l'industrie des pneus;** l'industrie de l'emballage semble aussi ouverte à ce principe;

- **le Ministère doit mieux diffuser ses connaissances et son expertise;**

- **le Gouvernement doit rechercher la concertation et la conclusion d'ententes avec l'industrie** (papier, verre, plastique, métal, emballages);

- **il doit y avoir un suivi concret et rapide à cette consultation** (la troisième en 6 ans).

TABLEAU 1.4 LISTE DES ORGANISMES ÉTANT INTERVENUS SUR LE THÈME DES PRINCIPES SOUS-TENDANT UNE POLITIQUE DE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS

ORGANISME	SUJET TRAITÉ DANS LE MÉMOIRE	INTERVENTION EN PLÉNIÈRE
Produits laminés Alcan inc.	X	
Association canadienne des industries du recyclage	X	
Association des consommateurs du Québec	X	
Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec	X	
CODERR-02	X	
CODERR-03	X	
Chambre de Commerce du Québec	X	
Communauté urbaine de Québec	X	
Fondation québécoise en environnement	X	X
Fonds d'éducation-récupération-recyclage-réemploi	X	X
Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'Ile de Montréal	X	
Serrener consultation inc.	X	
Union des municipalités du Québec	X	X
Université Laval	X	
Association des biologistes du Québec	X	
Communauté régionale de l'Outaouais	X	X
Continental Can Canada inc.	X	
Emballages Onex inc.	X	
Crom Cork and Seal Canada inc.	X	
Conseil canadien de la distribution alimentaire du Québec	X	
Association des détaillants en alimentation du Québec	X	
Confédération des syndicats nationaux	X	
Ordre des ingénieurs du Québec	X	
Robert Péloquin & Fils	X	
Recyclage Orford inc.	X	
Université de Sherbrooke	X	
Union des municipalités régionales de comté du Québec	X	

CHAPITRE 2

L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES

2.1 LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES

2.1.1 Les constats avancés par le ministère de l'environnement (avant la consultation)

La libre circulation des déchets est un obstacle à la prise en charge de leurs responsabilités par les municipalités et les municipalités régionales de comté (M.R.C.); il est en effet plus facile d'acheminer ses déchets vers un autre territoire que de se doter de son propre lieu.

La difficulté d'implanter de nouveaux lieux d'enfouissement sanitaire et d'agrandir les lieux existants provient généralement de l'appréhension des municipalités et des citoyens, de la limitation des terrains propices et du contingentement des lieux.

Plusieurs lieux d'enfouissement sanitaire et de dépôts de matériaux secs ne satisfont pas aux normes de la réglementation, en ce qui a trait particulièrement à l'aménagement et à l'exploitation.

L'efficacité des systèmes de traitement des eaux de lixiviation n'est pas suffisante pour satisfaire aux nor-

mes de rejet en raison d'une mauvaise conception, d'une mauvaise exploitation et du coût de la correction des problèmes sur les lieux existants, évalué à 13 millions de dollars.

Une fois remplis, les lieux d'enfouissement sanitaire sont laissés à l'abandon sans aucun suivi ni contrôle des nuisances associées à la décomposition des déchets.

La limitation actuelle de quatre mètre3 de surélévation raccourcit la durée de vie de certains lieux d'enfouissement.

2.1.2 La problématique soulevée par les intervenants (mémoires et plénières)

L'enfouissement sanitaire est reconnu, par plusieurs intervenants, comme une nécessité dans un système de gestion intégrée des déchets domestiques. Cette solution demeure aussi relativement économique et sécuritaire dans la mesure où elle est pratiquée adéquatement.

Les carences relevées au niveau de l'exploitation des lieux d'enfouissement sanitaire provoquent de nombreux doutes. On affirme que leur sécurité n'est pas totale, que l'enfouissement sanitaire est une solution de plus en plus périmée et que, tôt ou tard, il faudra en payer la note.

Plusieurs problèmes reliés à l'enfouissement portent à discussion. On mentionne de graves lacunes au niveau

de l'aménagement et de l'exploitation des lieux, un manque d'uniformité et d'application du règlement sur les déchets solides, un traitement inadéquat des eaux de lixiviation et l'acheminement de déchets dangereux dans des lieux d'enfouissement non prévus à cette fin.

Les gestionnaires et les exploitants auraient avantage à bénéficier de support et d'expertise technique afin d'améliorer le rendement de leur enfouissement principalement lors du traitement des eaux de lixiviation. De plus, les lieux privés d'enfouissement auraient à faire face à un contrôle plus serré de leur exploitation que les lieux publics.

La libre circulation des déchets ne permet pas de laisser place aux solutions locales et favorise la concentration des déchets vers quelques lieux d'élimination. D'autre part, cette concentration peut être nécessaire pour la mise en place de certains types de projets de valorisation. La problématique de la région de Montréal est d'ailleurs fort éloquente à ce sujet.

En plus de se heurter à l'aversion des citoyens, l'aménagement de nouveaux lieux d'enfouissement est souvent confronté à la Loi sur la protection du territoire agricole.

Finalement, on note qu'il y a peu de dépôts approuvés pour les matériaux secs et que ceci entraîne une élimination anarchique de cette catégorie de déchets.

2.2 LES ÉLÉMENTS DE SOLUTION POUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES

2.2.1 Les éléments de solution proposés par le ministère de l'Environnement (avant la consultation):

Il faut restreindre aux limites des territoires des M.R.C. et des Communautés urbaines et régionales l'obligation d'accepter tous les déchets.

On doit informer la population sur la technique de l'enfouissement sanitaire et sur les besoins en lieux d'enfouissement.

Il faut ajuster la réglementation pour engager davantage les propriétaires des lieux d'enfouissement dans le contrôle et le suivi de ces lieux; il faut aussi modifier les lois municipales pour permettre aux municipalités hôtesses de retirer des compensations financières, et il faut abolir les articles 112, 113 et 114 du règlement sur les déchets solides.

On doit appliquer de façon active le règlement sur les déchets solides, renforcer les contrôles gouvernementaux et imposer des amendes aux contrevenants.

On doit exiger une étude hydrogéologique avant d'établir un dépôt de matériaux secs.

Il faut intégrer entièrement les coûts de traitement des eaux de lixiviation aux coûts de décharge.

On doit intégrer les coûts de suivi et de restauration des lieux d'enfouissement aux coûts de décharge, et créer un fonds de restauration à partir des revenus générés par les frais de décharge.

Il faut remplacer l'exigence de quatre mètres par une norme reliée à la disponibilité du matériel de recouvrement, et exiger qu'une demande d'autorisation soit faite avant de dépasser la norme, dans le cas des lieux existants.

2.2.2 Les éléments de solution présentés par les intervenants (mémoires et plénières)

Pour mettre fin aux carences relevées, il y aurait lieu de renforcer et d'uniformiser le contrôle des lieux d'enfouissement sanitaire, de prévoir, dès le début des opérations un plan de restauration du site, d'obliger tous les propriétaires de lieux d'enfouissement d'acquérir des compacteurs et d'assurer un suivi plus rigoureux du traitement des eaux de lixiviation. D'autres demandent plutôt d'adopter une politique de "cas par cas". Une plus grande responsabilisation des gestionnaires de lieux d'enfouissement, l'organisation de programmes de formation à leur égard et la constitution de fonds de restauration des lieux viendraient apporter le complément souhaité.

Afin d'assurer une meilleure connaissance du comportement des lieux d'enfouissement, il est suggéré de mettre sur pied un programme de maîtrise professionnelle en hydrogéologie, d'implanter un lieu expériemental d'enfouisssement et d'entreprendre une recherche sur l'impact de l'enfouissement en surélévation.

Il est généralement reconnu que l'enfouissement sanitaire demeure une technique d'élimination adéquate si elle respecte les règles de l'art. Il est important de sensibiliser la population à cet effet et d'accorder aux municipalités hôtesses la possiblité de retirer des compensations financières suite à l'implantation d'un lieu d'enfouissement sur son territoire. Il importe aussi d'établir le coût réel de l'enfouissement en tenant compte de tous les impacts présents et futurs.

Une révision souhaitée des exigences réglementaires reliées à la mise en place de regroupements de gestion des déchets, et le maintien de la libre circulation, dans le cas des municipalités ayant déjà conclu une entente de gestion des déchets, favoriseront l'émergence de solutions régionales.

Une meilleure concertation entre les ministères de l'Environnement et de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation facilitera la mise en place de nouveaux lieux.

On note finalement que le Gouvernement ne devrait pas empêcher la mise en ballots et le broyage des déchets. Il devrait également revoir sa politique d'implantation de dépôts de matériaux secs et faire l'essai des déchetteries.

2.3 L'ADHÉSION AUX SOLUTIONS ET AUX MOYENS DISCUTÉS (ATELIERS ET PLÉNIÈRES)

Comme dans le cas de la collecte, plusieurs questions sont demeurées sans réponse ou récoltent des adhésions ambigües en raison du vote des représentants municipaux. Le ministère de l'Environnement du Québec devra donc, avant de formuler des recommandations concrètes, rencontrer les représentants de l'Union des municipalités du Québec et de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec afin d'éclaircir la vision des municipalités par rapport à plusieurs moyens, dont l'intervention de la Commission municipale dans les cas de litige entre municipalités pour un lieu d'enfouissement sanitaire (L.E.S), l'établissement de plan directeur de gestion des déchets par les municipalités ou les MRC, les compensations financières pour les municipalités hôtesses d'un L.E.S, l'abolition des articles 112, 113 et 114 du règlement sur les déchets solides, etc.

Dans les ateliers, on a insisté particulièrement sur la nécessité **d'informer la population** sur les techniques et sur les besoins (plan de communication diversifié, intervention technique du Ministère, etc.) et en plénière, on s'est longuement préoccupé de la mise en place d'un mécanisme de consultation des citoyens pour l'implantation d'un L.E.S (Bureau d'au-

diences publiques sur l'environnement ou autre organisme plus souple).

Si on s'entend sur la nécessité de restreindre aux limites des territoires des MRC et des communautés urbaines et régionales, l'obligation d'accepter tous les déchets so-lides,- les débats en plénière n'ont pas permis de dégager de consensus sur la propriété, par les municipalités, des L.E.S. De même, l'U.M.Q demande de ne pas donner de nouvelles responsabilités aux MRC sans l'accord des municipalités.

Afin de **responsabiliser davantage les exploitants** (exploitation autant que fermeture), les intervenants se sont prononcés en faveur d'un certain nombre de moyens en commençant par un renforcement des contrôles gouvernementaux, l'imposition d'amendes significatives aux contrevenants, l'ajustement de la réglementation de façon à engager davantage les propriétaires de L.E.S dans le contrôle et le suivi de ces lieux, et la formation accrue des opérateurs de L.E.S.

On demande de mettre en place un mécanisme d'évaluation, de médiation entre les partenaires environnementaux et de consultation auprès des intervenants, et d'envisager la mise en force du cas par cas pour certains aspects de la réglementation en tenant compte du milieu récepteur. L'U.M.R.C.Q a demandé en plénière d'améliorer les normes de contrôle et non pas d'augmenter les contrôles. Aussi, on demande de permettre le dépassement de la norme de quatre mètres par des critères assurant le respect de l'intégration environnementale au milieu.

Les aspects financiers et la fiscalité municipale étant sensibles à toutes les décisions en ce domaine, les intervenants se sont donc prononcés sur un certain nombre de propositions relatives à ces questions. D'abord, on demande d'intégrer aux coûts de décharge les coûts de traitement des eaux de lixiviation et les coûts de suivi et de restauration. Tous sont d'accord pour **créer un fonds** (réserve) **de restauration** à partir des revenus générés par les frais de décharge; toutefois, il faudra modifier les lois fiscales et municipales pour y arriver. Un fonds en fidéicommis est privilégié; de même, la redevance apparaît comme une bonne solution pour financer ce fonds qui servira à développer d'autres méthodes de gestion des déchets de façon à ne plus enfouir de déchets ou à enfouir seulement ceux qui sont stables. Un atelier a même choisi de recommander la création d'un fonds de risque genre "Superfund" américain.

Le problème des **dépôts de matériaux secs** devrait être résolu par **la détermination de critères hydrogéologiques adéquats.**

Enfin, les intervenants insistent pour amender la loi sur le zonage agricole (C.P.T.A.Q) afin de donner à un organisme public, sur un avis du ministère de l'Environnement, la priorité pour une utilisation autre qu'agricole d'un terrain pour fins d'élimination des déchets.

TABLEAU 2.4: LA LISTE DES ORGANISMES ÉTANT INTERVENUS SUR LE THÈME DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES

ORGANISME	SUJET TRAITÉ DANS LE MÉMOIRE	PRÉSENCE À UN ATELIER	INTERVENTION EN PLÉNIÈRE
Union des municipalités régionales de comté du Québec	X	X	X
Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec Inc.	X	X	X
Association des ingénieurs municipaux du Québec	X	X	
Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie	X		
Centre québécois de valorisation de la biomasse	X	X	
Communauté urbaine de Québec	X	X	
Ville de Montréal	X	X	
Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'Ile de Montréal	X		
Serrener consultation Inc.	X	X	
Société montérégienne de développement	X		
Union des municipalités du Québec	X	X	X
Université de Montréal	X	X	X
Université Laval	X	X	X
Association des biologistes du Québec	X		
Ordre des ingénieurs du Québec	X	X	
Université de Sherbrooke	X		
Fédération des collèges d'enseignement général et professionnel		X	
MRC Lajemmerais		X	
Université McGill		X	
Ministère de l'Environnement du Québec		X	X
CCC Bristol Québec inc.		X	
Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec		X	
Société VIA		X	
Econoler		X	
CODERR-02		X	
CODERR-03		X	
Régie intermunicipale de gestion des déchets Rive-Sud de Québec		X	
Communauté régionale de l'Outaouais		X	X
Groupe SNC		X	
Administration régionale CRIE		X	
Association des géographes professionnels du Québec		X	
Ciment Lafarge Canada		X	X
Groupe LGL		X	

TABLEAU 2.4: LA LISTE DES ORGANISMES AYANT INTERVENU SUR LE THÈME DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES (SUITE)

ORGANISME	SUJET TRAITÉ DANS LE MÉMOIRE	PRÉSENCE À UN ATELIER	INTERVENTION EN PLÉNIÈRE
Environnement Canada		X	
Groupe Roche ltée		X	
Université du Québec à Montréal		X	
Chambre de Commerce du Québec		X	
Emballages Consumers inc.			X
Municipalité de St-Honoré			X
Conseil régional environnemental Saguenay-Lac St-Jean			X
Association des distillateurs du Canada Inc.		X	
Jean Pierre Charbonneau, député de Verchères			X

CHAPITRE 3

LES MARCHÉS POUR LES RESSOURCES SECONDAIRES

3.1 LA PROBLÉMATIQUE DES MARCHÉS

3.1.1 Les constats avancés par le ministère de l'environnement (avant la consultation)

3.1.1.1 Le papier:

Les vieux journaux ne comptent que pour trois pour cent de l'approvisionnement total en fibres récupérées. Les vieux papiers haut de gamme sont importés dans une proportion supérieure à 50 pour cent. Plus de 80 pour cent de l'approvisionnement des recycleurs est assuré par 18 pour cent des centres de récupération et plusieurs récupérateurs ont de la difficulté à satisfaire aux exigences de qualité des acheteurs.

Le taux d'utilisation des vieux papiers est presque nul dans le cas de la production des papiers à impression et écriture.

3.1.1.2 Le verre:

Techniquement, les verriers pourraient utiliser de 125 000 à 150 000 tonnes de calcin annuellement alors qu'actuellement, les quantités récupérées ne représentent

que 50 000 tonnes. Les principaux obstacles au recyclage du calcin sont liés à sa décontamination et à sa séparation par couleur.

3.1.1.3 Le métal:

Les principaux obstacles au recyclage des métaux ferreux d'origine domestique sont liés à leur conditionnement et à leur décontamination.

3.1.1.4 Le plastique:

Le recyclage des plastiques d'origine domestique est actuellement difficile en raison de la contamination des résidus, du choix limité des couleurs disponibles, du mélange des familles de plastique, et des normes de fabrication des produits en plastique.

3.1.2 La problématique soulevée par les intervenants (mémoires et plénières)

Le papier, le verre, le métal et les plastiques représentent environ 40 p. 100 des déchets domestiques. Leur récupération peut donc provoquer une diminution appréciable du volume des déchets à éliminer. Les débouchés pour ces produits sont parfois instables tout autant que les volumes ramassés.

Il arrive que les vieux journaux trouvent difficilement preneur à cause d'importations provenant des États-Unis. Le calcin décontaminé et séparé par couleur ne présente aucun problème de débouchés. Les boîtes de conserve ne peuvent pas encore être revendues sur une base régulière. Quant aux plastiques, ils peuvent plus difficilement être recyclés en raison de l'incompatibilité des familles entre elles.

La rentabilisation du système de récupération doit passer par une stabilisation des débouchés, et le paiement d'un juste prix pour les matières récupérées. Un développement harmonieux des marchés s'impose donc même si, dans plusieurs cas, la faible taille et le nombre restreint d'entreprises de récupération réduisent considérablement leur pouvoir de négociation.

3.2 LES ÉLÉMENTS DE SOLUTION POUR LES MARCHÉS

3.2.1 Les éléments de solution proposés par le ministère de l'Environnement (avant la consultation)

3.2.1.1 Le papier

Il faut favoriser l'implantation d'équipements de désencrage des vieux journaux, la mise en place d'équipements de nettoyage des fibres secondaires, et la consoli-

dation des centres de récupération viables ayant une autonomie financière suffisante.

On doit implanter des programmes de récupération des papiers fins dans les édifices à bureaux et les écoles. Il faut également adopter des politiques d'achat favorisant l'utilisation de papier contenant des fibres récupérées et recyclées.

Il faut conclure des ententes-cadres avec l'industrie papetière de façon à assurer une plus grande stabilité des marchés.

3.2.1.2 Le verre

On doit développer la récupération du calcin d'origine résidentielle par, entre autres, l'implantation d'usines régionales de tri et de décontamination.

Il faut conclure des ententes-cadres avec les verriers.

On doit inciter la Société des alcools du Québec à implanter un système de récupération des contenants.

On doit favoriser la collecte sélective du verre incolore et l'implantation de dépôts compartimentés pour la récupération du verre séparé par couleur.

3.2.1.3 Le métal

Il faut adapter ou développer des équipements de conditionnement de façon à satisfaire aux exigences des utilisateurs.

On doit conclure des ententes-cadres avec les producteurs de métaux.

3.2.1.4 Le plastique

On doit rechercher des techniques de décontamination des films plastiques et favoriser la recherche et le développement de techniques permettant de décontaminer et de séparer les plastiques rigides.

Il faut identifier les applications possibles pour les résines recyclées.

On doit modifier les normes actuelles afin de permettre l'emploi de résines recyclées dans la fabrication de divers types de produits en plastique.

3.2.2 Les éléments de solution présentés par les intervenants (mémoires et plénières)

Il est illusoire de tenter de développer la récupération, sans avoir obtenu préalablement l'assurance que les

matières secondaires pourront trouver preneur. Il faut bâtir un marché stable en mettant en place les mesures appropriées.

La réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'une usine de désencrage du papier journal s'avère pratiquement nécessaire. Il faudra aussi intensifier la récupération des papiers dans les édifices à bureaux et les institutions. La mise en place d'usines régionales de tri et de conditionnement des produits récupérés pourrait faciliter l'écoulement des ressources secondaires, en améliorant la qualité de ces produits. De même, il est suggéré que le Gouvernement, dans le cadre de sa politique forestière, incite l'industrie des pâtes et papiers à utiliser des fibres cellulosiques de récupération.

La récupération du verre augmenterait considérablement, si la Société des alcools du Québec implantait un système de récupération de ses contenants de vins et spiritueux. Dans le domaine des plastiques, il faudra favoriser le développement de techniques de séparation et de décontamination, qui permettront d'utiliser les résines recyclées lors de la fabrication de produits en plastique moulé.

De façon générale, le Gouvernement peut créer des marchés pour les produits récupérés, en concluant des ententes-cadres avec les industries utilisatrices de ressources secondaires, en instituant des programmes visant à accroître l'intégration des ressources secondaires aux chaînes de production, en se dotant d'une politique d'achat de produits recyclables et contenant de fortes proportions de matériaux ré-

cupérés, en obligeant l'identification des produits recyclables, ou en internalisant les coûts de collecte et d'élimination lors de la vente des biens. Il y aurait aussi lieu de réglementer les importations de matières secondaires et d'interdire l'importation de déchets.

3.3 L'ADHÉSION AUX SOLUTIONS ET AUX MOYENS DISCUTÉS (ATELIERS ET PLÉNIÈRES)

3.3.1 Le papier

L'ensemble des discussions ont permis de percevoir une sorte de sentiment d'impuissance face à la complexité du problème, par exemple, par rapport à la question des échanges internationaux et la difficulté de s'entendre sur les marchés réels, principalement pour le papier journal. Le niveau de connaissance des intervenants n'étant pas uniforme, il y a accord pour mieux diffuser la connaissance acquise sur les marchés du papier et pour améliorer cette connaissance. Un atelier a même demandé, à partir de l'expérience du Comité permanent du développement de la récupération et du recyclage, d'évaluer la pertinence de cet outil dans le domaine du marché du papier, posant ainsi la question d'un éventuel comité mixte pour regarder la question des marchés pour le papier.

Faisant le constat qu'il n'y a pas de problème réel de marché pour les papiers fins, les intervenants ont

demandé d'implanter des **programmes de récupération des papiers fins dans les édifices à bureaux et dans les écoles;** certains demandent qu'on implante, de façon prioritaire, ces programmes dans les écoles et qu'on sensibilise les jeunes à cette question.

Dans la même veine, les intervenants sont d'accord pour favoriser la consolidation des centres de récupération viables ayant une autonomie financière suffisante, et ce, selon un atelier, par la consolidation de la collecte sélective municipale.

Si tous sont d'accord pour favoriser la mise en place d'équipements de nettoyage des fibres secondaires, on demande aussi de favoriser l'implantation d'équipements de désencrage des vieux journaux, mais on s'interroge beaucoup sur la technologie qui le permettrait. On s'interroge aussi sur la viabilité de nouvelles installations de désencrage et on propose certains moyens pour la favoriser dont l'incitation (y compris par des normes gouvernementales) à la présence d'un pourcentage de fibres recyclées dans le produit fini.

Ainsi, les intervenants demandent de favoriser un changement de la mentalité des consommateurs de papier pour ouvrir des marchés au papier recyclé, et ce afin de trouver une solution au problème des exigences posées par les utilisateurs; ils suggèrent aussi **l'adoption de politiques d'achat favorisant l'utilisation du papier contenant des fibres recyclées.**

Les intervenants demandent aussi de favoriser, outre la mise en place de procédés et d'équipements de recyclage des vieux papiers, la recherche et le développement par le renforcement des équipes de chercheurs et spécialistes déjà en place dans le domaine, particulièrement dans les universités, les industries et chez les fabricants d'équipements.

Les entreprises du domaine sont d'accord pour la conclusion **d'ententes cadres avec l'industrie papetière** de façon à assurer une plus grande stabilité des marchés; certains demandent toutefois de vérifier la légalité de la démarche. De plus, en plénière, l'Association des ingénieurs forestiers du Québec demande une entente-cadre entre l'industrie et les centres de récupération pour la récupération des fibres cellulosiques, et ce, en autant qu'un approvisionnement de qualité est assuré.

Enfin, on doit signaler l'annonce, par le ministre Lincoln lors du souper de clôture, de l'intention d'une importante industrie privée de construire, d'ici avril ou mai 1989, à proximité de Montréal, une usine de désencrage de 20 millions de dollars; cette usine traitera 100 000 tonnes de papier journal récupéré dans la région de Montréal à partir d'un immense entrepôt qui sera construit à partir de l'été prochain.

3.3.2 Le verre

Tous les intervenants sont d'accord pour **développer la récupération du calcin d'origine résidentielle.**

Un accord se dégage aussi quant à la nécessité de favoriser la collecte sélective du verre; toutefois, les intervenants insistent pour qu'on ne se limite pas au verre incolore, voulant ainsi maintenir une cohérence avec leurs recommandations concernant la Société des alcools du Québec.

Dans la même veine, les verriers et les récupérateurs sont d'accord pour favoriser l'implantation de dépôts compartimentés pour la **récupération du verre séparé par couleur**; toutefois, les intervenants plus préoccupés par la collecte sélective voient ce moyen comme un frein à la collecte sélective de porte en porte.

Les intervenants demandent de favoriser l'implantation d'**usines régionales de tri et de décontamination**, sous réserve que ces usines soient multi-matériaux et non réservées au seul verre.

Les entreprises du domaine du verre sont d'accord pour conclure des **ententes-cadres** avec le Gouvernement en tenant compte des engagements actuels des verriers; certains demandent toutefois de vérifier la légalité de la démarche.

Le **comportement de la Société des alcools du Québec** a aussi été abordé dans le thème du verre, bien qu'il ait

déjà été couvert sous le thème de l'emballage. Les résolutions vont toutefois dans le même sens. Notons d'abord que la S.A.Q a convaincu les intervenants de son incapacité de faire elle-même la récupération et de sa bonne volonté; ainsi, les intervenants dans les ateliers se sont dits en désaccord pour inciter la S.A.Q à implanter un système de récupération des contenants. Ils demandent par contre que la S.A.Q s'engage à augmenter ses approvisionnements de contenants avec un haut contenu en calcin québécois et que la S.A.Q fasse la promotion de la récupération de ses contenants dans les opérations de collecte sélective.

On doit rappeler les engagements pris par la S.A.Q envers le ministre Lincoln, dévoilés lors du souper de clôture, dont la récupération de 50 000 000 de bouteilles à partir de 1989.

3.3.3 Le métal

Les intervenants sont d'accord pour adapter ou développer des **équipements de conditionnement** de façon à satisfaire aux exigences des utilisateurs.

On demande aussi que le Gouvernement (ministère de l'Environnement) incite les intervenants (recycleurs et récupérateurs) à se doter **d'ententes-cadres** visant à définir les termes du marché.

3.3.4 Le plastique

Les intervenants en atelier sont d'accord pour internaliser les coûts reliés au recyclage des plastiques.

On demande **d'identifier les applications possibles pour les résines recyclées.** En même temps, on demande de réviser les normes actuelles afin de permettre et d'augmenter l'emploi de résines recyclées dans la fabrication de divers types de produits en plastique.

On demande de faire en sorte que les **contenants de plastique produits par l'industrie soient recyclables.** On incite aussi le Gouvernement et les organismes gouvernementaux, dans leur **politique d'achat,** à choisir des produits qui contiennent des matières récupérées. On prône aussi une campagne d'éducation auprès des utilisateurs et des consommateurs quant à la réutilisation et au recyclage des produits de plastique.

Par rapport à la **recherche et au développement** des techniques de décontamination et de séparation des plastiques rigides, les intervenants des ateliers demandent une aide financière de l'État; il faudra aussi effectuer des recherches dans le secteur des plastiques de bas de gamme et la mise à contribution de l'industrie de fabrication du plastique. Les intervenants sont aussi d'accord pour rechercher des techniques de valorisation des films plastiques.

Afin de mieux former les fournisseurs, un atelier demande un effort de concertation pour que l'industrie des recycleurs de plastique délègue des spécialistes auprès des récupérateurs, pour les aider à définir les catégories en fonction de la capacité du plastique à être recyclé et de sa valeur sur le marché.

Enfin, un atelier demande, comme moyen incitatif, de conserver la consignation des emballages plastiques pour les boissons gazeuses.

TABLEAU 3.4: LA LISTE DES ORGANISMES ÉTANT INTERVENUS SUR LE THÈME DES MARCHÉS POUR LES RESSOURCES SECONDAIRES

ORGANISME	SUJET TRAITÉ DANS LE MÉMOIRE	PRÉSENCE À UN ATELIER	INTERVENTION EN PLÉNIÈRE
Recyclage Orford inc.	X	X	
Association canadienne des industries du recyclage	X	X	
CODERR-02	X	X	
CODERR-03	X		X
Centre de recherche industrielle du Québec	X	X	
Communauté urbaine de Québec	X		
Emballages Consumers inc.	X	X	X
Domglas inc.	X	X	
Fonds québécois de récupération	X		X
Serrener consultation inc.	X		
Société des alcools du Québec	X	X	
Société montérégienne de développement	X	X	
Union des municipalités du Québec	X	X	X
Université Laval	X		
Association des biologistes du Québec	X	X	
Confédération des syndicats nationaux	X		X
Robert Péloquin et Fils	X	X	X
Ordre des ingénieurs du Québec	X		
Hydro-Québec		X	
Communauté régionale de l'Outaouais		X	
Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec		X	
Ministère des Affaires municipales du Québec		X	
Domtar		X	
Quebecor		X	
Association professionnelle des géographes du Québec		X	
Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Rive-Sud de Québec		X	
Compagnie des Jeunes Récupérateurs de Longueuil		X	X
Université du Québec à Trois-Rivières		X	X
Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec		X	
Fonds d'éducation-réemploi-récupération-recyclage		X	X
Ministère de l'Environnement du Québec		X	X
Université du Québec à Montréal		X	X
Société VIA		X	
Papiers Scott ltée		X	

TABLEAU 3.4: LA LISTE DES ORGANISMES ÉTANT INTERVENUS SUR LE THÈME DES MARCHÉS POUR LES RESSOURCES SECONDAIRES (SUITE)

ORGANISME	SUJET TRAITÉ DANS LE MÉMOIRE	PRÉSENCE À UN ATELIER	INTERVENTION EN PLÉNIÈRE
Association des ingénieurs forestiers du Québec		X	X
Sidbec		X	
Ville de Montréal		X	
Transplastek		X	
Récupération Richmond-Wolfe inc.		X	
Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec		X	
MRC Salaberry		X	
Récupération Cascades inc.		X	
Compagnie de produits laminés Alcan inc.			X
Ciment Lafarge Canada			X
Association des ingénieurs municipaux du Québec			X
MRC Desjardins			X
Union des municipalités régionales de comté du Québec			X
Université de Montréal			X
Kruger inc.		X	
Les papiers Perkins ltée		X	
Fédération des collèges d'enseignement général et professionnel			X
Monenco inc.		X	
SNC		X	
Gestion 3-R inc.		X	
Roland Gingras, observateur		X	
Papeterie Reed ltée		X	
Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec		X	

CHAPITRE 4

LA RÉDUCTION ET LE RÉEMPLOI DES EMBALLAGES

4.1 LA PROBLÉMATIQUE DE LA RÉDUCTION ET DU RÉEMPLOI DES EMBALLAGES

4.1.1 Les constats avancés par le ministère de l'Environnement (avant la consultation)

Les quantités d'emballage croissent plus rapidement que la production des biens de consommation. Les emballages représentent maintenant plus de 30 pour cent du poids de nos déchets domestiques et plus de 60 pour cent du poids des déchets commerciaux.

Les emballages sont constitués d'une grande diversité de matières souvent combinées, ce qui rend leur recyclage difficile. De plus, les consommateurs n'ont aucun moyen de distinguer les emballages pouvant être recyclés de ceux qui ne le peuvent pas.

Plusieurs emballages, en particulier les plastiques, contiennent des produits qui ont des effets néfastes pour l'environnement.

Les déchets sauvages sont essentiellement constitués d'emballages.

Les emballages proviennent de différentes provinces et de pays étrangers.

4.1.2 La problématique soulevée par les intervenants (mémoires et plénières)

La croissance importante des emballages rend les problèmes qu'ils causent plus aigus. On fait une consommation excessive d'emballages inutiles; certains affirment même que le métal, le papier, le verre et le plastique représentent 40 p. 100 du volume des déchets domestiques qui sont composés majoritairement d'emballages. Les plastiques composent une partie croissante des emballages.

Dans le domaine des breuvages, l'entente sur la consignation et la vente de bière et de boissons gazeuses a permis d'atteindre un taux global de récupération de 67 p.100 des contenants. La consigne demeure un incitatif puissant à la récupération, bien que certains croient qu'elle n'a pas d'avenir. On déplore l'incapacité de la Société des alcools du Québec à récupérer ses contenants. Sauf pour le verre, le recyclage des contenants uniservices consignés se fait à l'extérieur du Québec. L'emploi de la canette d'aluminium devrait augmenter principalement parce qu'elle est entièrement recyclable et parce que sa valeur pourrait permettre la disparition de la consigne. D'autres croient que le verre est l'emballage par excellence.

Le réemploi d'emballages par les consommateurs ne se limite pas aux seuls contenants de breuvages à remplissage multiple. Finalement, l'emballage symbolise le gaspillage de nos ressources qui hypothèque notre futur.

4.2 LES ÉLÉMENTS DE SOLUTION POUR LA RÉDUCTION ET LE RÉEMPLOI DES EMBALLAGES

4.2.1 Les éléments de solutions proposés par le ministère de l'Environnement (avant la consultation)

Il faut appliquer la politique des 3-R au domaine de l'emballage (selon l'ordre de priorité suivant: la réduction des emballages et du suremballage, le réemploi des contenants, et le recyclage des ressources), et comptabiliser les coûts externes reliés aux emballages (l'énergie utilisée, l'épuisement des matières premières, la pollution causée lors des activités de production et les coûts de l'élimination des produits).

On doit élargir le mandat du Fonds québécois de récupération de façon à inclure d'autres catégories de contenants.

Il faut tenir compte, dès la phase de conception, des caractéristiques recommandées, identifier les emballages pouvant être recyclés par un symbole particulier, et démontrer la possibilité de recycler un emballage avant de le mettre en marché.

On doit amener les intervenants du domaine de l'emballage à participer à des campagnes de sensibilisation portant sur la réduction, le réemploi et le recyclage.

Il faut élaborer, à l'intention des intervenants du domaine de l'emballage, des cours de formation portant sur l'emballage versus l'environnement, et instaurer un concours annuel de conception d'un emballage intégrant les fonctions environnementales au même titre que les fonctions traditionnellement recherchées.

On doit produire des emballages à partir de matières ayant peu ou pas d'effets négatifs sur l'environnement, et inciter les fabricants à produire un type de plastique en fonction des possibilités de le recycler ou des effets qu'il aura sur l'environnement s'il doit être éliminé, et sensibiliser les utilisateurs en ce sens.

Il faut viser une participation directe des intervenants, dans des actions concrètes portant sur les déchets sauvages, et dans la récupération des ressources secondaires pour des secteurs qui sont moins développés au Québec, tel celui des plastiques.

On doit appliquer la réglementation touchant aux déchets sauvages de façon stricte.

Il faut établir la concertation au niveau national afin de faciliter et d'accélérer l'adoption des moyens d'intervention proposés.

4.2.2 Les éléments de solution présentés par les intervenants (mémoires et plénières)

Il faut prendre les mesures pour bonifier les emballages et réglementer les emballages composites (multi-matériaux). Les mesures doivent permettre de diminuer l'incitation au gaspillage, d'éviter le suremballage, de standardiser les emballages, de privilégier les emballages recyclables, biodégradables ou réutilisables. On doit concrètement donner la priorité à la politique des 3-R, entre autres, en prenant les moyens pour internaliser tous les coûts reliés au cycle de l'emballage dans l'environnement.

Dans le domaine des emballages pour liquides alimentaires, il faut étendre l'entente entre l'industrie et le Gouvernement aux contenants similaires non couverts actuellement, et éviter la prolifération des contenants à remplissage unique. Il faudra maintenir de façon transitoire le système actuel de consignation parallèlement à la mise en place de la collecte sélective; pour ce faire on pourrait introduire une forme de contribution volontaire des fabricants et distributeurs qui servirait de compensation monétaire lors de cette période transitoire. La Société des alcools du Québec devra apporter son concours à la récupération des contenants et dans ses politiques d'achat.

De façon générale, il faudrait identifier les contenants recyclables, réglementer les emballages (particulièrement les contenants à remplissage unique), et généraliser la consignation. Pour ce faire, il faut éviter d'introduire

trop vite la collecte sélective comme en Ontario pour que les produits récupérés aient des débouchés assurés.

4.3 L'ADHÉSION AUX SOLUTIONS ET AUX MOYENS DISCUTÉS (ATELIERS ET PLÉNIÈRES)

Les propositions débattues sur le thème de la réduction et du réemploi des emballages ont, de façon générale, recueilli l'adhésion très majoritaire des fabricants d'emballages, des représentants des distributeurs d'emballages et des municipalités qui se sont prononcés tant lors des ateliers que des plénières ou lors de contacts directs suscités par divers intervenants. Trois grandes voies de moyens ont été retenues.

La première voie demande, **en priorité, la sensibilisation de la population, la concertation des entreprises et l'engagement volontaire des entreprises avant d'aller vers la voie réglementaire.** Les moyens pour ce faire sont multiples et seuls quelques-uns ont été abordés, bien que de façon générale, il soit facile de dégager des consensus entre les intervenants sur d'éventuels moyens.

Deuxièmement, les intervenants ont senti le besoin de **traiter des emballages qui causent des problèmes particuliers à l'environnement.** La solution retenue demande de ne pas bannir de contenants (particulièrement les emballages composites ou multi-matériaux), mais de refiler à ceux qui produisent et à ceux qui achètent ces contenants, une partie de la facture. Il

faut donc comptabiliser les coûts externes reliés aux emballages pour y arriver. Le moyen serait une **redevance équitable sur les contenants ne pouvant être recyclés.** C'est sur la capacité d'un contenant à être recyclé ou non que se situe, pour l'ensemble des moyens adoptés, la limite qui est proposée au ministère de l'Environnement.

Signalons toutefois qu'un intervenant majeur, l'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec, s'oppose à cette formule et que les échanges avec le ministre Lincoln ont traité d'un "code de bonne pratique" exigeant, pour l'entreprise, la standardisation de contenants et la formation d'un comité industrie-ministère de l'Environnement pour assurer la participation de l'industrie de l'emballage alimentaire. Les intervenants se sont dits totalement d'accord, lors de l'atelier, sur une brochette de moyens déjà proposés par le ministère de l'Environnement, dont un symbole sur les emballages recyclables, la participation des intervenants du domaine de l'emballage à des campagnes de sensibilisation, la tenue d'un concours annuel de conception d'un emballage "environnemental", des cours de formation à l'intention des intervenants du secteur de l'emballage, une participation directe des intervenants dans des actions concrètes sur les déchets sauvages et la nécessité d'une concertation nationale afin de faciliter et d'accélérer l'adoption de moyens d'intervention. Les participants à l'atelier ont de plus demandé de **réactiver et d'adopter les accords volontaires** issus des discussions entre l'Association canadienne de l'emballage et le gouvernement du Québec.

Troisièmement, les intervenants ont rejeté la proposition du ministère de l'Environnement d'élargir le mandat du Fonds québécois de la récupération de façon à inclure d'autres catégories de contenants, et se sont prononcés majoritairement en faveur des recommandations du F.Q.R. **de ne pas étendre la consignation,** mais, par contre, d'inciter fortement (et ceci veut dire que le Ministre devra prendre tous les moyens à sa disposition) les entreprises qui fabriquent des contenants similaires à verser des **contributions volontaires**; ces contributions volontaires seraient versées à un fonds, dont l'administration reste à discuter (il n'y a pas unanimité pour que ce soit le F.Q.R); ce fonds devrait **servir uniquement à l'implantation et au développement de la collecte sélective.**

Enfin, signalons la proposition jugée très intéressante par le ministre Lincoln en plénière, concernant la mise en place d'un système de centres de rachat pour des contenants recyclables non consignés (dont une expérience pilote).

Lors du souper de clôture, le ministre Lincoln a annoncé que la Société des alcools du Québec s'était engagée à recycler 50 millions de bouteilles par année à compter de 1989. Un groupe de travail (ministère de l'Environnement, ministère de l'Industrie et du Commerce, Société des alcools du Québec-industries du verre, de la récupération et du recyclage) avec un "échéancier bref" s'assurera en même temps du remplacement des 4 millions de viniers par des contenants recyclables, de l'organisation de campagnes de sensibilisation dans les succursales de la SAQ, etc.

TABLEAU 4.4: LA LISTE DES ORGANISMES ÉTANT INTERVENUS SUR LE THÈME DE LA RÉDUCTION ET LE RÉEMPLOI DES EMBALLAGES

ORGANISME	SUJET TRAITÉ DANS LE MÉMOIRE	PRÉSENCE À UN ATELIER	INTERVENTION EN PLÉNIÈRE
Recyclage Orford inc.	X		
Compagnie de produits liminés Alcan inc.	X		X
Association des consommateurs du Québec inc.	X		
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec inc.	X		X
Association des ingénieurs municipaux du Québec inc.	X		
CODERR-02	X		
Communauté urbaine de Québec	X		
Emballages Consumers inc.	X	X	X
Domglas inc.	X		
Fonds québécois de récupération	X	X	
Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'Ile de Montréal	X		
Serrener consultation inc.	X		
Société des alcools du Québec	X		
Société montérégienne de développement	X		
Association des biologistes du Québec	X		X
Communauté régionale de l'Outaouais	X		
Conseil canadien de la distribution alimentaire	X		
Association des détaillants en alimentation du Québec	X	X	X
Robert Péloquin et Fils	X		X
Continental Can Canada inc.	X		
Emballages ONEX inc.	X		
Crown Cork and Seal Canada inc.	X		
Confédération des syndicats nationaux	X		
Association des ingénieurs forestiers du Québec		X	
Smith and associates		X	
Université du Québec à Trois-Rivières		X	
Union des municipalités du Québec		X	X
Association canadienne de l'emballage		X	
Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec		X	
Université de Montréal			X
Régie intermunicipale de la Rive-Sud de Québec			X
Fonds d'éducation-réemploi-récupération-recyclage			X
Gestion 3-R inc.			X
Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec			X

CHAPITRE 5

LA COLLECTE DES DÉCHETS ET DES RESSOURCES SECONDAIRES

5.1 LA PROBLÉMATIQUE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS ET DES RESSOURCES SECONDAIRES

5.1.1 Les constats avancés par le ministère de l'environnement (avant la consultation)

Le mode de rémunération actuel ne constitue pas un incitatif à diminuer la production de déchets et permet difficilement l'intégration de la collecte sélective. De façon générale, aucune rémunération de service n'est attribuée pour la collecte sélective des ressources secondaires.

Le développement trop rapide de la collecte sélective entraînerait inévitablement une saturation des marchés. La collecte sélective par l'apport volontaire permet des rendements inférieurs à ceux de la collecte sélective de porte en porte.

Les systèmes de collecte actuels ne permettent pas de lutter contre les déchets sauvages et présentent une certaine rigidité au niveau de l'enlèvement des déchets volumineux.

L'industrie de la collecte des déchets fait face à des problèmes de santé et de sécurité au travail.

5.1.2 LA PROBLÉMATIQUE SOULEVÉE PAR LES INTERVENANTS (MÉMOIRES ET PLÉNIÈRES

La collecte des déchets et des ressources secondaires est de responsabilité municipale; de façon générale, elle est effectuée à contrat par l'entreprise privée à la suite d'appels d'offre. Il semble toutefois que cette procédure présente certains problèmes en raison du manque d'uniformité des devis. De plus, la durée trop courte des contrats, et la règle du plus bas soumissionnaire, viennent limiter le professionnalisme du service et empêchent les intervenants de proposer des projets innovateurs. L'intégration verticale aux niveaux de la collecte, du transport et de l'élimination limite la libre concurrence.

Les déchets municipaux constituent un gisement exploitable de matériaux dans la mesure où les citoyens en effectuent le tri à la source. La collecte sélective permet de réduire les quantités de déchets à enfouir. Elle semble toutefois présenter encore certaines incertitudes bien que la collecte sélective multi-matières se présente comme le mode de collecte le plus prometteur.

Actuellement, les organismes à but non lucratif peuvent bénéficier d'aide financière, pour le développement des programmes de collecte sélective, contrairement aux municipalités.

Les prix obtenus actuellement pour la vente des matériaux ne peuvent financer complètement la collecte, le tri et le conditionnement des produits; la collecte sélective doit être rémunérée.

5.2 LES ÉLÉMENTS DE SOLUTION POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS ET DES RESSOURCES SECONDAIRES

5.2.1 LES ÉLÉMENTS DE SOLUTION PROPOSÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (AVANT LA CONSULTATION)

Il faut accorder, pour le service de collecte sélective, une rémunération au même titre que pour la collecte traditionnelle, et favoriser une rémunération du service de collecte en fonction des quantités ramassées.

On doit réaliser des expériences de collecte mécanisée des déchets et des ressources secondaires, et favoriser l'implantation de systèmes mécanisés de collecte dans la mesure où ils permettent l'intégration de la collecte sélective.

Il faut accorder une aide à l'implantation de la collecte sélective de façon à permettre son intégration au système de gestion des déchets, et privilégier la collecte sélective de porte en porte lorsque la densité et la population le permettront.

Il faut implanter la collecte sélective en fonction du rythme de développement des marchés et selon un plan d'organisation, et favoriser l'implantation de déchetteries dans les municipalités ou les regroupements municipaux.

On doit favoriser l'émulation entre les municipalités qui atteindront certains objectifs de réduction des déchets à éliminer.

5.2.2 Les éléments de solutions présentés par les intervenants (mémoires et plénières)

Allonger la durée des contrats de collecte permettrait d'améliorer la qualité du service, de prévoir des projets à plus long terme et de laisser une plus grande place à l'innovation. Le Gouvernement ne devrait pas proposer de mesures coercitives à l'égard des modes de collecte des déchets. Il est aussi suggéré d'éviter la prise en main du marché par quelques grosses entreprises au détriment de la libre compétition.

Pour sa part, la collecte sélective devrait être bien structurée en reconnaissant qu'elle mérite une rétribution au même titre que la collecte traditionnelle et en privilégiant la collecte simultanée de plusieurs matières. Son implantation doit être graduelle en respectant le rythme d'accroissement des marchés pour les produits récupérés.

Le développement de la collecte sélective devrait être soutenu par un programme d'aide financière et technique à l'intention des municipalités et des organismes de récupération plutôt que par une action coercitive. Il est suggéré de retenir le critère bénéfice-coût comme facteur décisionnel pour les élus municipaux.

Pour aider au financement de la collecte sélective, on pourrait remettre la consigne des contenants uniservices de bière et de boissons gazeuses à ceux qui en font la collecte. De même, une forme de compensation monétaire pourrait aussi leur être remise dans les cas des contenants de breuvages similaires. Un développement systématique de la collecte sélective permettrait même de remplacer, après une période de transition, le système actuel de consigne sur les contenants de bière et de boissons gazeuses à remplissage unique.

5.3 L'ADHÉSION AUX SOLUTION ET AUX MOYENS DISCUTÉS (ATELIERS ET PLÉNIÈRES

Il importe d'abord de souligner l'importance d'une bonne **information technique pour les municipalités**; il semble que l'expertise et les connaissances du ministère de l'Environnement ne soient pas toujours véhiculées comme il se doit, d'où un certain nombre de propositions qui ont recueilli une large adhésion, allant de la demande d'une meilleure publicisation des expériences municipales à l'organisation d'activités de formation pour les administrateurs municipaux.

On doit aussi signaler l'ambigüité de plusieurs résolutions, les représentants municipaux aux ateliers ayant adopté une ligne de conduite qui avait pour but de signaler au ministère de l'Environnement leur crainte de se voir imposer des comportements ou des décisions par une politique de gestion intégrée qui se serait traduite par une nouvelle législation dès le printemps prochain. Pourtant, la majorité des intervenants se sont entendus **pour laisser la décision et la responsabilité des modalités de collecte sélective aux municipalités.** Il importera donc de réviser avec les représentants des organisations représentant les municipalités (UMQ et UMRCQ) les intentions réelles du ministère de l'Environnement et de revérifier, à l'aide de ce nouvel éclairage, les positions réelles des municipalités sur les sujets abordés qui ont recueilli des adhésions ambigües (réalisation d'expériences de collecte mécanisée,rémunération en fonction des quantités ramassées,émulation des municipalités face à la réduction des déchets,fonds de développement de la collecte sélective,implantation de systèmes mécanisés pour permettre l'intégration de la collecte sélective-prolongation à 5 ans des contrats de collecte et de transport,priorité de la collecte sélective,déclaration d'intention du Gouvernement,rôle du Fonds d'éducation, de réemploi, de récupération et de recyclage). D'ailleurs, un représentant de l'U.M.Q a proposé lors de la plénière finale de mettre sur pied une table de travail sur le recyclage et la collecte sélective.

Malgré les réserves soulevées plus haut, les intervenants ont adhéré à un certain nombre de principes touchant la collecte en général et la collecte sélective en particulier.

Concernant la collecte des déchets, les intervenants demandent au ministère de l'Environnement de mettre en place des mécanismes pour évaluer, comparer et permettre les diverses approches de développement de collecte.

La majorité des intervenants s'entendent **pour accorder une aide à l'implantation de la collecte sélective de façon à permettre son intégration au système de gestion des déchets;** sous réserve de tenir compte des disparités régionales, on est d'accord pour implanter la collecte sélective en fonction du rythme de développement des marchés et selon un plan d'organisation.

Divers moyens ont été adoptés dont **l'implantation de déchetteries** dans les municipalités ou les regroupements régionaux et **une rémunération pour la collecte sélective** au même titre que pour la collecte traditionnelle.

TABLEAU 5.4: LA LISTE DES ORGANISMES ÉTANT INTERVENUS SUR LE THÈME DE LA COLLECTE DES DÉCHETS ET DES RESSOURCES SECONDAIRES

ORGANISME	SUJET TRAITÉ DANS LE MÉMOIRE	PRÉSENCE À UN ATELIER	INTERVENTION EN PLÉNIÈRE
Compagnies de produits laminés Alcan inc.	X	X	X
Association canadienne des industries de recyclage	X	X	
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec	X		
Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec	X	X	X
Association des ingénieurs municipaux du Québec	X	X	X
CODERR-02	X	X	
CODERR-03	X	X	X
Centre de recherche industrielle du Québec	X	X	
Communauté urbaine de Québec	X		
Emballages Consumers inc.	X		X
Domglas inc.	X		
Fonds d'éducation-réemploi-récupération-recyclage	X		X
Ville de Montréal	X	X	X
Régie intermunicipale de la gestion des déchets sur l'Ile de Montréal	X		
Serrener consultation inc.	X		
Société des alcools du Québec	X		
Société montérégienne de développement	X	X	
Union des municipalités du Québec	X	X	X
Association des biologistes du Québec	X	X	X
Communauté régionale de l'Outaouais	X		
Continental Can Canada inc.	X		
Emballages Onex inc.	X		
Crown Cork and Seal Canada inc.	X		
Conseil canadien de la distribution alimentaire du Québec	X		
Robert Péloquin et fils	X	X	
Ordre des ingénieurs du Québec	X		
Union des municipalités régionales de comté du Québec	X	X	X
Université de Sherbrooke	X		
Recyclage Orford inc.	X	X	
Confédération des syndicats nationaux	X		
Conseil québécois de valorisation de la biomasse			X
Université du Québec à Montréal			X

TABLEAU 5.4: LA LISTE DES ORGANISMES ÉTANT INTERVENUS SUR LE THÈME DE LA COLLECTE DES DÉCHETS ET DES RESSOURCES SECONDAIRES (SUITE)

ORGANISME	DÉPÔT D'UN MÉMOIRE	PRÉSENCE À UN ATELIER	INTERVENTION EN PLÉNIÈRE
Communauté urbaine de Montréal		X	
Ministère des Affaires municipales du Québec		X	
Fonds québécois de récupération	X	X	
Chambre de Commerce du Québec		X	
Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec		X	
Ministère de l'Environnement du Québec		X	
Fondation québécoise en environnement		X	X
Smith and Associates		X	
Canoplast inc.		X	
Les papiers Perkins ltée		X	
Fédération des collèges d'enseignement général et professionnel		X	
Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Rive-Sud de Québec		X	
Scopcat inc.		X	
Transplastek inc.		X	
Récupération régionale Richmond-Wolfe inc.		X	
Environnement Canada		X	
C.C.C. Bristol Québec inc.		X	
Société canadienne des pneus Michelin ltée		X	
Gestion 3-R inc.		X	X
Association des commissions scolaires protestantes du Québec inc.		X	
Association des détaillants en alimentation du Québec	X	X	X
Association des détaillants en alimentation du Québec	X	X	X

CHAPITRE 6

LA VALORISATION DES DÉCHETS DOMESTIQUES

6.1 LA PROBLÉMATIQUE DE LA VALORISATION DES DÉCHETS DOMESTIQUES

6.1.1 Les constats avancés par le ministère de l'environnement (avant la consultation)

Aucune technique de valorisation ne peut traiter cent pour cent des déchets; elles requièrent toutes un lieu complémentaire d'enfouissement.

Les coûts annuels d'implantation et d'exploitation des procédés de valorisation apparaissent actuellement plus élevés que ceux de l'enfouissement. De façon générale, pour obtenir un coût aussi bas que celui de l'enfouissement, les techniques connues de valorisation doivent traiter d'importantes quantités de déchets.

En raison de l'hétérogénéité des déchets domestiques, la qualité de certains produits valorisés à partir de ces déchets demeure incertaine. Certains produits valorisés se heurtent souvent à des marchés pratiquement fermés, principalement en ce qui a trait à la production d'énergie.

La conservation des ressources, la difficultē d'implanter de nouveaux lieux d'enfouissement sanitaire et l'accroissement des coûts reliēs à la gestion des dēchets commandent une ētude sērieuse de l'applicabilitē des nouvelles technologies. Parmi les techniques de valorisation, seuls l'incinération et le compostage sont ēprouvēs; cependant seule l'incinération est utilisée à grande échelle.

6.1.2 La problématique soulevée par les intervenants (mémoires et plénières)

La valorisation demeure une des composantes d'une gestion intēgrēe des dēchets. Les dēchets peuvent être perçus comme un rēservoir d'énergie renouvelable et, à ce titre, il est suggērē de comptabiliser le coût ēnergētique que l'on doit encourir pour ēliminer nos dēchets.

Bien que la valorisation regroupe les procēdēs de production de combustible dērivē des dēchets, le compostage, la mēthanisation, la pyrolyse, la gazēification, le tri mēcanique et l'incinération, ce sont les techniques de production d'énergie qui retiennent l'attention des intervenants de façon plus particulière.

La mise en marchē des produits est difficile tout en ētant essentielle à la mise en place de ces techniques. Au niveau ēnergētique, on considère que le prix d'achat des produits valorisēs (ex: ēlectricitē) devrait être basē sur le coût de remplacement des installations et non sur le prix de vente actuel.

L'implantation de procédés de valorisation exige l'intervention de plusieurs intervenants dont les intérêts sont souvent divergents. Il faudrait donc une collaboration constante entre les intervenants privés et publics afin d'assurer le succès de ces projets.

On note finalement que plusieurs pays ont développé une expertise dans le domaine de la valorisation. Plus particulièrement, l'Ontario investira 25 millions $ au cours des cinq prochaines années, tout en se dotant d'une politique de rachat de l'électricité produite à partir des déchets.

6.2 LES ÉLÉMENTS DE SOLUTION POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS DOMESTIQUES

6.2.1 Les éléments de solution proposés par le ministère de l'Environnement (avant la consultation)

On doit comptabiliser tous les coûts actuels et futurs du traitement et de l'enfouissement sanitaire afin d'établir une base de comparaison, et évaluer la faisabilité de techniques de valorisation pouvant desservir des regroupements inférieurs à 200 000 personnes.

Il faut évaluer la possibilité de mettre en place des procédés de valorisation pour traiter certaines catégories de déchets recueillis par collecte sélective (herbe, feuilles, etc.), et on doit considérer la complémentarité de

certaines techniques de valorisation avec la collecte sélective des ressources secondaires.

On doit inciter Hydro-Québec et Gaz Métropolitain (Noverco inc.) à intégrer la distribution de produits énergétiques issus de procédés de valorisation dans leur réseau.

Il faut mettre en oeuvre quelques projets-pilotes en tenant compte des particularités et des besoins des régions visées.

On doit promouvoir la nouvelle technologie et supporter la recherche appliquée visant la valorisation des déchets, de même que favoriser l'expérimentation des technologies les plus avancées en évitant les techniques qui sont encore au stade du laboratoire.

6.2.2 Les éléments de solution présentés par les intervenants (mémoires et plénières)

Le développement de procédés de valorisation adéquats doit passer par la réalisation de recherches ou la mise en place d'une plate-forme expérimentale ou d'un centre de recherche, qui permettront l'acquisition d'une expertise autant au niveau de la recherche fondamentale qu'appliquée.

L'intervention du Gouvernement devrait passer par une implication financière, sous forme d'avantages fiscaux ou de garanties de prêt, et prévoir une politique de rachat de

l'énergie produite à un prix raisonnable, pouvant même obliger Hydro-Québec et Gaz Métropolitain à intégrer l'énergie valorisée à leurs réseaux de distribution. Ces mesures permettraient de ne pas effectuer les expériences de valorisation aux frais des municipalités. L'organisation de missions économiques à l'intention des décideurs faciliterait leur choix dans ce domaine. Un partage d'expertise avec l'Ontario accélèrerait le développement dans ce secteur.

Le choix des intrants et des technologies assurera une harmonisation des développements dans ce secteur d'activité. À ce niveau, le gouvernement du Québec devrait identifier les techniques les mieux adaptées au contexte québécois, pour éviter l'entrée en scène des promoteurs non sérieux. Il pourrait ainsi mieux assumer son rôle de catalyseur en diffusant de l'information aux municipalités, en adoptant une position plus ferme à l'égard de la valorisation, en éduquant la population et en assumant, s'il le juge à propos, le parrainage de colloques et de séminaires sur le sujet. On souligne cependant que toutes les techniques de valorisation génèrent des résidus, qui rendent l'enfouissement sanitaire essentiel dans un système de gestion intégrée des déchets.

6.3 L'ADHÉSION AUX SOLUTIONS ET AUX MOYENS DISCUTÉS (ATELIERS ET PLÉNIÈRES)

Sans prétendre à la même unanimité que celle recueillie autour des autres thèmes, les intervenants dans le domaine de la valorisation des déchets ont cerné un certain nombre de moyens.

D'abord, on doit **mettre en place une structure d'expérimentation permettant de valider des technologies;** les voies suggérées sont multiples et laissent place à l'innovation: intégrer l'expertise québécoise et une plate-forme expérimentale dans un institut de recherche et de développement sur les déchets solides, structurer et intensifier un programme de recherche et de développement devant promouvoir la nouvelle technologie et supporter la recherche appliquée visant la valorisation des déchets, amener les gouvernements supérieurs à supporter financièrement, dans le cadre d'un plan régional de gestion intégrée des déchets, la démonstration des technologies de valorisation les plus prometteuses, amener les détenteurs de technologie à faire les unités de démonstration, etc. L'ensemble de ces moyens peut se résumer par l'intervention du C.Q.V.B en plénière qui demandait de mettre plus d'argent pour la recherche et le développement et de développer au Québec des usines-pilotes.

Le rôle technique du ministère de l'Environnement est encore ici souhaité et il devrait entre autres se concrétiser par la réalisation **d'études de faisabilité des techniques de valorisation pouvant desservir des regroupements inférieurs à 200 000 personnes;** un atelier demande même d'étudier les regroupements de moins de 50 000 personnes.

Si certains sont d'accord pour considérer la complémentarité de certaines techniques de valorisation avec la collecte sélective des ressources secondaires (herbe, feuilles,...), d'autres demandent de ne pas prendre pour acquis que la collecte sélective est universellement acceptée.

Finalement, les intervenants sont d'accord pour instaurer **un programme d'incitatifs favorisant l'utilisation de ressources secondaires issues de la valorisation.** On demande d'inciter le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Hydro-Québec et Gaz Métropolitain à intégrer l'utilisation des produits valorisés (politique d'achat à juste prix) et de les empêcher de faire du dumping en matière de tarification.

TABLEAU 6.4: LA LISTE DES ORGANISMES ÉTANT INTERVENUS SUR LE THÈME DE LA VALORISATION DES DÉCHETS DOMESTIQUES

ORGANISME	SUJET TRAITÉ DANS LE MÉMOIRE	PRÉSENCE À UN ATELIER	INTERVENTION EN PLÉNIÈRE
Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec inc.	X	X	X
Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie	X		
Centre québécois de valorisation de la biomasse	X	X	X
Petro Sun environnement inc.	X	X	
Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'Ile de Montréal	X		
Serrener consultation inc.	X		
Société montérégienne de développement	X	X	
Union des municipalités du Québec	X	X	X
Université de Montréal	X	X	X
Association des biologistes du Québec	X		
Ordre des ingénieurs du Québec	X	X	
Union des municipalités régionales de comté du Québec	X	X	
Université de Sherbrooke	X	X	
Confédération des syndicats nationaux	X		X
Ville de Montréal		X	X
Tecsult		X	
Communauté urbaine de Québec		X	
Gaz métropolitain		X	X
Ministère de l'Environnement du Québec		X	
Centre de recherche industrielle du Québec		X	
Communauté régionale de l'Outaouais		X	X
Groupe Roche ltée		X	
Groupe LGL		X	
Ministère de l'Énergie et des Ressources		X	
Municipalité de Saint-Charles		X	
Econoler		X	
Municipalité de Saint-Amable		X	
Fonds québécois de récupération		X	
MRC Salaberry		X	
Université Laval		X	
Ciment Lafarge		X	X
Communauté urbaine de Montréal		X	
Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec		X	
Cartier et Associés Groupe conseil		X	

TABLEAU 6.4: LA LISTE DES ORGANISMES ÉTANT INTERVENUS SUR LE THÈME DE LA VALORISATION DES DÉCHETS DOMESTIQUES (SUITE)

ORGANISME	SUJET TRAITÉ DANS LE MÉMOIRE	PRÉSENCE À UN ATELIER	INTERVENTION EN PLÉNIÈRE
Ville de Mercier			X
Recyclage Orford inc.			X
CODERR-03			X
Régie intermunicipale de la Rive Sud de Québec			X
Fonds d'éducation-réemploi-récupération-recyclage			X
Robert Péloquin et fils			X
Université du Québec à Montréal			X
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources		X	
Administration régionale CRIE		X	
Groupe ADS		X	

CHAPITRE 7

LES PNEUMATIQUES USAGÉS

7.1 LA PROBLÉMATIQUE DES PNEUMATIQUES USAGÉS

7.1.1 Les constats avancés par le ministère de l'Environnement (avant la consultation)

Des 4,2 millions de pneus usagés générés chaque année au Québec, 20 pour cent seulement sont recyclés (rechapage).

L'entreposage, dans sa forme actuelle, est une source de dangers potentiels importants pour la santé et l'environnement. La réglementation actuelle est limitée et ne couvre pas l'ensemble de la problématique.

L'élimination adéquate et les techniques de valorisation existantes ou en développement nécessitent un conditionnement préalable (déchiquetage). L'absence d'un système de traitement adéquat pour les pneus usagés favorise les dépôts clandestins et des pratiques préjudiciables à l'environnement.

7.1.2 La problématique soulevée par les intervenants (mémoires et plénières)

Les Québécois consomment annuellement quelque 4,2 millions de pneumatiques. Or, de ce nombre, 600 000 sont rechapés et 450 000 sont recyclés sous diverses formes. Les autres sont éliminés dans des dépôts plus ou moins clandestins dont les trois plus importants sont situés en Montérégie, dans la région de Montréal.

L'Association des rechapeurs et marchands de pneus du Québec déplore le fait que le rechapage des pneus soit aussi limité. Pourtant, la fiabilité du pneu rechapé semble démontrée comme en témoigne son utilisation intensive dans les domaines de l'aéronautique et du camionnage. En effet, chaque pneu d'avion est rechapé de deux à trois fois en moyenne, tandis que 50 p. 100 des pneus de camion sont réutilisés de cette façon. Très peu d'automobilistes adoptent toutefois cette pratique.

De façon générale, 60 p. 100 des pneumatiques usagés proviennent des garages, 20 p. 100 des compagnies de transport, 10 p.100 des rejets industriels et 10 p.100 des déchets municipaux.

7.2 LES ÉLÉMENTS DE SOLUTION POUR LES PNEUMATIQUES USAGÉS

7.2.1 Les éléments de solution proposés par le ministère de l'Environnement (avant la consultation)

Il faut modifier et compléter le cadre légal et réglementaire de façon à identifier les intervenants, faciliter la mise sur pied de systèmes de valorisation et assurer l'élimination des pneus; on y arrivera en mettant sur pied un système de redevances à la vente des pneus neufs afin de générer les ressources financières nécessaires à une gestion adéquate.

On doit favoriser le développement de techniques de valorisation rentables et respectueuses de l'environnement.

7.2.2 Les éléments de solution présentés par les intervenants (ateliers et plénières)

Face aux limites inhérentes aux autres techniques de traitement et d'élimination des pneumatiques usagés, la pyrolyse semble être la solution privilégiée à ce problème. En raison de l'état du développement de cette technique, il est proposé de mettre en place des lieux régionaux d'entreposage des pneus. Ces lieux serviront aussi à approvisionner les usines qui seront implantées dans les grands centres (Montréal et Québec) et une ou des usines itinérantes qui pourraient couvrir les autres régions.

L'implantation d'un système de collecte et de traitement des pneumatiques usagés exige, en même temps, l'appli-

cation d'un incitatif visant à assurer le fonctionnement du système. Ainsi, le prélèvement de consignes ou de redevances, lors de la vente des pneus neufs, permettrait d'apporter le support économique nécessaire à l'établissement de cette activité sur une base permanente. Il sera aussi nécessaire de limiter l'accumulation des pneumatiques dans les dépôts régionaux, afin d'éviter la surenchère et l'accroissement indu des inventaires. Finalement, l'installation de broyeurs mobiles pour les lieux régionaux diminuerait les coûts de transport de la matière et apporterait une solution transitoire avant l'implantation du système proposé.

On pourrait aussi revaloriser l'utilisation des pneus rechapés.

7.3 L'ADHÉSION AUX SOLUTIONS ET AUX MOYENS DISCUTÉS (ATELIERS ET PLÉNIÈRES)

L'adhésion au **principe pollueur-payeur** est concrétisée dans les interventions sur ce thème. Les intervenants sont d'accord pour établir (modifier et compléter) un cadre légal et réglementaire relativement aux pneus usagés, et pour **faciliter la mise sur pied de systèmes de valorisation des pneus usagés,** en pensant aussi à favoriser le développement de débouchés pour les produits de cette valorisation. Dans le même esprit, tous sont d'accord pour assurer et **réglementer la collecte et l'entreposage** des pneus usagés, et ce, à l'échelle du Québec.

La majorité s'entend pour que l'on mette sur pied un **système de redevances afin de générer les ressources financières nécessaires à une gestion adéquate des pneus usagés.** Même si le système d'une redevance payable à l'immatriculation des véhicules a été retenu par l'atelier, l'implantation d'un système de redevances à la vente des pneus neufs demeure une solution à étudier si l'on tient compte des interventions en plénière. Un accord a aussi été dégagé par l'atelier touchant à l'abolition de la taxe provinciale sur la vente de pneus rechapés comme moyen incitatif; par contre, les fabricants de pneus n'ont pas voulu se prononcer sur la question.

Enfin, les intervenants ont tous souhaité un suivi rapide et répété de cette consultation.

CONCLUSION

Le présent document marque la fin de la première période de consultation pour l'élaboration d'une politique de gestion intégrée des déchets domestiques au Québec. Comme on y retrouve l'ensemble des opinions et propositions de tous les intervenants concernés, certaines contradictions s'y retrouvent; elles ne font que refléter la dynamique du milieu où chaque intervenant souhaite une politique qui tienne compte avant tout de ses préoccupations et de ses intérêts propres.

Déjà un certain nombre d'éléments rallient plusieurs intervenants et devront être sérieusement pris en considération lors de l'étape de la rédaction finale. Les plus importants de ces éléments sont identifiés dans le texte précédent en **caractères gras** .

Un nombre important de propositions demandent toutefois des vérifications préalables avec des intervenants précis. Ainsi, il importera au plus tôt de vérifier avec les représentants des municipalités leurs préoccupations réelles et leurs besoins et intentions particulièrement dans les dossiers de la collecte et de l'élimination des déchets domestiques.

ANNEXE 1

LA SYNTHÈSE DES MÉMOIRES

LISTE DES ORGANISMES AYANT DÉPOSÉ UN MÉMOIRE

1- Association canadienne des industries du recyclage (A.C.I.R.)

2- Association des biologistes du Québec (A.B.Q.)

3- Association des consommateurs du Québec

4- Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec inc. (A.E.B.G.Q.)

5- Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec inc. (A.E.S.S.Q.)

6- Association des ingénieurs municipaux du Québec (A.I.M.Q.)

7- Association des rechapeurs et marchands de pneus du Québec (A.R.M.P.Q.)

8- Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (A.Q.M.E.)

9- Centre de recherche industrielle du Québec (C.R.I.Q.)

10- Centre québécois de valorisation de la biomasse (C.Q.V.B.)

11- Chambre de commerce du Québec

12- Communauté régionale de l'Outaouais (C.R.O.)

13- Communauté urbaine de Québec (C.U.Q.)

14- Compagnie de produits laminés Alcan inc., Continental Can Canada inc., Emballages ONEX inc. et Crown Cork and Seal Canada inc.

15- Confédération des syndicats nationaux (CSN)

16- Conseil canadien de la distribution alimentaire (C.C.D.A.) et Association des détaillants en alimentation du Québec (A.D.A.)

17- Corporation de développement économique de la récupération et du recyclage de la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean (C.O.D.E.R.R-02)

18- Corporation de développement économique de la récupération et du recyclage de la région du Québec (C.O.D.E.R.R-03)

19- École polytechnique de Montréal

20- Fondation québécoise en environnement (F.Q.E.)

21- Fonds québécois de récupération (F.Q.R.)

22- Fonds-Éducation-Récupération-Recyclage-Réemploi (F.E.R.R.R.)

23- Les emballages Consumers inc. et Domglas inc.

24- Ordre des ingénieurs du Québec (O.I.Q.)

25- Petro-Sun environnement (1987) inc.

26- Petro-Sun international inc.

27- R. Péloquin et Fils inc.

28- Recyclage Orford inc.

29- Régie intermunicipale de la gestion des déchets sur l'Ile de Montréal (R.I.G.D.I.M.)

30- Serrener consultation inc.

31- Société des alcools du Québec (S.A.Q.)

32- Société montérégienne de développement (S.M.D.)

33- Union des municipalités du Québec (U.M.Q.)

34- Union des municipalités régionales de comté du Québec (U.M.R.C.Q.)

35- Université de Sherbrooke: Faculté des sciences appliquées

36- Université Laval: Faculté des sciences et génies

37- Ville de Montréal

ASSOCIATION CANADIENNE DES INDUSTRIES DU RECYCLAGE

Responsabilités:

- Regroupe environ 230 négociants de rebuts à l'échelle canadienne qui assurent la collecte et le conditionnement des ressources secondaires.

Constats:

- Il faut mesurer toute la complexité de la gestion intégrée des déchets;
- il est impératif d'assurer un développement harmonieux des programmes de récupération et des marchés;
- l'implication de l'industrie demeure importante pour régler les problèmes de gestion des déchets;
- l'industrie doit pouvoir apporter un point de vue responsable qui reflète son rôle essentiel dans la gestion intégrée des déchets;
- il faut éviter de vivre certaines situations qui risquent de devenir alarmantes comme en Ontario et aux États-Unis.

Recommandations:

- Reconnaître les principes suivants lors de l'élaboration d'une politique de gestion intégrée des déchets:

  - participation directe de l'entreprise privée;
  - considérer en priorité l'état du marché;
  - accepter le principe que la solution aux problèmes de gestion des déchets est multiple:

    - accorder la priorité aux 3-R et à la valorisation;
    - ne pas considérer le recyclage comme la seule solution;
    - reconnaître certaines techniques de valorisation, en particulier l'incinération;
    - accepter l'enfouissement comme composante de la gestion intégrée des déchets.

ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC

Responsabilités:

. Organisme à but non lucratif regroupant environ 500 professionnels(les) du domaine de la biologie.

Constats:

. Constatant l'épuisement graduel de nos ressources, le remplissage de nos lieux d'enfouissement, les coûts croissants d'élimination des déchets et la pollution causée par une consommation excessive d'emballages inutiles, l'A.B.Q. considère qu'il est essentiel d'adopter une approche plus globale de la gestion des déchets.
. L'État n'est pas le seul responsable de la gestion des déchets. L'A.B.Q. est d'accord pour appliquer le principe pollueur-payeur.
. Stimuler le tri à la source mène à des activités de récupération et de recyclage et il semble que la population soit prête pour ces changements
. La gestion intégrée des déchets s'inscrit très bien dans le cadre d'une stratégie québécoise de conservation.

Recommandations:

Production
. Imposer une redevance basée sur la pollution rejetée ou les matières premières utilisées.

Réduction
. Réduire l'emballage au minimum nécessaire.
. Produire des emballages recyclés, biodégradables ou réutilisables.

Tri à la source
. Subventionner les groupes communautaires dans leur mission éducative.
. Stimuler le tri à la source dans les écoles et les édifices à bureaux.

Récupération
. Encourager les récupérateurs existants à poursuivre leurs activités.
. Conclure des ententes-cadres avec l'industrie papetière et les verriers.
. Mettre une consigne sur tous les types de contenants uniservices.
. Inciter la S.A.Q. à récupérer ses bouteilles.
. Réaliser des projets-pilotes de récupération dans certains quartiers.
. Inciter les municipalités urbaines à adopter la collecte sélective.

Recyclage
- Favoriser la recherche de techniques de décontamination des matériaux recyclables.
- Favoriser l'implantation d'équipement de désencrage.
- Identifier les produits recyclables par un sigle particulier ou par un code UPC.
- Stimuler la recherche de nouveaux débouchés pour les matériaux recyclés.
- Favoriser l'achat de papier contenant des fibres recyclées.

Valorisation
- Poursuivre les recherches afin d'identifier les technologies les mieux adaptées au contexte québécois.
- Partager ces technologies avec l'Ontario.
- Mettre sur pied des expériences-pilotes avant d'adopter définitivement une nouvelle technologie (ex.: Petro Sun à Saint-Amable).

Élimination

- Exiger des études hydrogéologiques avant d'établir un dépôt de matériaux secs.
- Exiger des contrôles quant à la nature des déchets déversés.
- Exiger un suivi des normes réglementant les L.E.S.
- Intégrer tous les coûts d'une saine gestion écologique aux coûts de décharge.
- Imposer des amendes aux contrevenants lorsque nécessaire.

Déchets domestiques toxiques

- Faire des recherches sur les déchets domestiques toxiques.

Rôle des divers intervenants

- Définition précise des rôles de chacun des intervenants.

Pour le ministère de l'Environnement

- Sensibiliser l'industrie aux 3-R.
- Aider financièrement et techniquement les organismes de récupération.
- Soutenir les projets de recherche visant la gestion des déchets.
- Négocier des ententes avec les différentes industries concernées.
- Percevoir les redevances des pollueurs et instaurer un fonds servant à réparer les dommages causés à l'environnement.
- Obtenir de tous les intervenants un échéancier contenant des objectifs précis à réaliser.
- Mettre sur pied un comité de surveillance pour assurer la conformité des objectifs et leur suivi.
- Privilégier la conclusion d'ententes mais adopter une approche plus rigoureuse au besoin.

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS DU QUÉBEC

Responsabilités:

. Sensibiliser les membres et les consommateurs québécois aux problèmes découlant de la consommation.
. Faire pression auprès des gouvernements.

Constats :

. La situation du recyclage évolue de façon très réjouissante.
. Il y a des coûts associés au recyclage mais des économies seront réalisées si le volume recyclé est suffisant.
. Notre action est orientée vers la conservation des ressources.
. Nous recommandons l'achat de produits durables et recyclables.
. nous maintenons une collaboration avec le Gouvernement afin de faciliter le contact avec les contribuables.

Recommandations:

. Fournir les raisons économiques et sociales des actions entreprises; les consommateurs sont en mesure d'évaluer et de décider.

. Insister sur la "réutilisation" comme source d'économie et de prévention aux problèmes des produits, de leur emballage ou de leurs contenants.

. Soutenir les organismes comme le nôtre afin d'assurer le rôle catalyseur des énergies vouées à la conservation de notre richesse collective.

ASSOCIATION DES EMBOUTEILLEURS DE BOISSONS GAZEUSES DU QUÉBEC INC. (A.E.B.G.Q.)

Responsabilités:

- Regroupe l'industrie québécoise de la distribution des boissons gazeuses;
- Responsables de la récupération et du recyclage des contenants à remplissage unique depuis 1984.

Constats: :

- Mise sur pied depuis 1984 d'un système de récupération des contenants à remplissage unique dans le cadre d'une entente avec le Gouvernement.
- Le taux global de récupération est d'environ 67 %.
- Ce système est peu coûteux puisque l'industrie assume ses propres coûts. Il serait inapproprié de chercher à modifier le mode de financement.
- La consigne est un incitatif puissant et indispensable au système de récupération.
- L'imputabilité des embouteilleurs locaux et les zones de récupération ne devraient pas être remises en cause. Les retombées économiques sont très grandes et le maintien des emplois régionaux est un acquis qu'il faut conserver.
- Il faut s'assurer que les contenants uniservices ne prolifèrent pas sur le marché. Il serait irresponsable socialement et politiquement de laisser se développer une telle situation.
- Le système de récupération et de recyclage des contenants uniservices de bière et de boissons gazeuses est transitoire en attendant l'implantation de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire.

Recommandations:

- Maintien du système actuel de récupération des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, de façon transitoire, parallèlement à l'implantation d'un système efficace de cueillette sélective sur l'ensemble du territoire.
- Remise du montant de la consigne à ceux qui font la cueillette sélective des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, durant cette période transitoire et sous réserve que toutes les obligations du Fonds québécois de récupération soient remplies.
- Versement d'une compensation monétaire équitable par tous ceux qui mettent en marché des contenants identiques ou similaires à ceux utilisés par les industries de la bière ou des boissons gazeuses. Ces sommes sont versées au Fonds québécois de récupération pour servir exclusivement à l'implantation et au fonctionnement de la cueillette sélective.

ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUÉBEC (AESSQ)

Responsabilités:

- Regroupement des entrepreneurs en services sanitaires
- Promouvoir l'intérêt des membres

Constats:

- La situation actuelle des L.E.S. et leur potentiel sont méconnus par le MENVIQ et les autres intervenants.
- Les L.E.S. en exploitation ont des lacunes significatives au niveau de l'aménagement et de l'exploitation. Une dizaine cause des problèmes majeurs par leurs eaux de lixiviation.
- Le MENVIQ n'applique pas la réglementation et manque d'uniformité par manque de ressources.
- Les L.E.S. sont nécessaires et seront une solution acceptable lorsque bien exploités.
- Manque de support et d'expertise pour les gestionnaires de L.E.S.
- Concertation inexistante entre les intervenants.
- La libre circulation est un obstacle à la responsabilisation des M.R.C. et contribue au remplissage rapide des lieux.
- Dans bien des cas des déchets dangereux ont été acheminés vers des L.E.S.
- Le MENVIQ sous-estime la quantité des matériaux secs et le nombre de dépôts.
- Le MENVIQ sur-estime les coûts de traitement des eaux de lixiviation.
- La durée des contrats de collecte est trop courte pour assurer le professionnalisme des entrepreneurs.
- Les devis d'appel d'offre ne sont pas uniformes.
- Les subventions allouées aux organismes communautaires ne contribuent pas au développement à long terme de la collecte sélective.

Recommandations:

- Compensation financière aux municipalités hôtes d'un L.E.S.
- Formation des opérateurs, des gestionnaires et des utilisateurs des L.E.S.
- Ne pas abolir mais modifier les articles 112, 113 et 114 du règlement.
- Renforcer et uniformiser le contrôle des L.E.S.
- Mise en place d'une politique "cas par cas" pour les L.E.S.
- Responsabiliser les gestionnaires de L.E.S.
- Favoriser la création de nouveaux dépôts de matériaux secs.

- Lier les permis de démolition à la destination des matériaux.
- Encourager la récupération sur les dépôts de matériaux secs.
- Les coûts de traitement doivent être intégrés aux frais de service.
- Il faut faire un plan de restauration dès le début des opérations d'un L.E.S.
- Évaluer les capacités des L.E.S. en fonction de la disponibilité du matériel de recouvrement.
- Obliger l'utilisation de compacteurs sur les L.E.S.
- Permettre la mise en ballots et le broyage des déchets sur les L.E.S.
- Révision de la procédure d'appel d'offre pour permettre les innovations.
- Les cahiers de charges devraient prendre en considération les divers modes de collecte.
- Allonger la durée des contrats de collecte.
- Mise en place progressive d'une stratégie de gestion des déchets.
- Le secteur privé doit jouer un rôle important dans la gestion des déchets.
- Modifier la réglementation dans plusieurs secteurs de la gestion des déchets et, en particulier, par le traitement des eaux de lixiviation.

ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Responsabilités:

. Regroupe plus de 175 professionnels oeuvrant dans plus de 150 institutions municipales au Québec. L'Association constitue une table de concertation favorisant l'évolution technologique et le développement de nouvelles techniques, approches et solutions face aux problèmes municipaux.

Constats:

. L'ingénieur municipal est confronté régulièrement aux nombreux problèmes résultant de la cueillette et de l'élimination des déchets sans compter les coûts croissants qui s'y rattachent.
. Absence de solutions à moyen et long termes.
. Problèmes d'élimination des boues des usines d'épuration.
. Manque de contrôle et d'inspection des systèmes d'élimination actuels.
. Les nouvelles technologies ne sont pas actuellement au point.
. Danger croissant de contamination par les eaux souterraines et de surface.
. Les débouchés pour les produits récupérés sont instables.
. Le marché est de plus en plus oligopolistique.
. Les entreprises adoptent une stratégie d'intégration verticale.
. L'industrie de la récupération est à ses débuts et subventionnée.
. L'enfouissement sanitaire demeure la solution économique.
. Responsabilités confuses et ambigues des intervenants.
. Manque de leadership.
. Insécurité autour de l'élimination par enfouissement sanitaire.
. Mauvaise concertation entre les municipalités et les MRC.
. Subventions gouvernementales incertaines et intuitives.
. Manque de sensibilisation de la population.
. La problématique.
. Mauvaise perception de la population sur les lieux d'enfouissement.
. Le volume des déchets récupérés est instable.
. Le volume des déchets augmente plus vite que la population.

Recommandations:

. Adopter des modes d'élimination fiables, éprouvés;
. que le MENVIQ subventionne des projets de recherche visant à raffiner les nouvelles techniques;
. mettre en place un bon système d'inspection et de contrôle;
. défendre par loi l'intégration verticale et assurer une compétition libre et parfaite;

- Assurer aux entreprises de recyclage, une subvention équivalente aux bénéfices sociaux créés.
- Standardiser les emballages.
- Encourager l'action des groupes de pression environnementaux.
- Favoriser la concertation des municipalités et MRC.
- Sensibiliser la population pour démystifier les lieux d'enfouissement sanitaire.
- Généraliser la consignation.

ASSOCIATION DES RECHAPEURS ET MARCHANDS DE PNEUS DU QUÉBEC

Responsabilités:

. Regroupe 87 membres fabricants, détaillants, grossistes et rechapeurs

Constats:

. Plus de 4 millions de pneus sont mis au rebut annuellement.
. La présence des pneus dans l'environnement constitue une menace constante.
. La réglementation actuelle a pour effet de protéger les lieux d'enfouissement sanitaire mais elle implique l'abandon, dans l'environnement, de pneus par des citoyens ne sachant que faire pour en disposer.
. Le réchapage est la première forme de recyclage des pneus usés. Il occupe une place importante dans le secteur du pneu de camion et ne représente toutefois qu'une faible part du secteur du pneu de remplacement du véhicule de promenade.
. Le coût de transport des pneus au site de transformation est très élevé et contribue à décourager les entreprises désireuses de recycler les pneus de mener leur projet à terme.

Recommandations:

. Promouvoir le recyclage et octroyer des subventions à la recherche de nouvelles techniques pour le recyclage des pneus usagés.
. Octroyer des subventions pour le transport des pneus usagés vers les industries du recyclage.
. Promouvoir le rechapage des pneus usés.
. Abolir la taxe provinciale sur la vente des pneus rechapés.
. Imposer une consigne de 5 $ lors de la vente de chaque pneu neuf.
. Attribuer au Fonds québécois de récupération la gestion des consignes prélevées
. Créer des centres de dépôts régionaux.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE

Responsabilités:

. Regroupement de différents intervenants du secteur de l'énergie ayant pour but le transfert d'informations.

Constats:

. Impacts à considérer
  - développement énergétique au Québec
  - développement économique
  - positionnement industriel du Québec sur l'échelle internationale
  - impacts environnementaux.

. Les déchets constituent un réservoir d'énergie renouvelable.
. L'enfouissement des déchets peut constituer une perte à jamais de cette énergie.
. Le coût d'opportunité doit être pris en considération lorsque l'on décide de la composante à privilégier (valorisation-récupération-enfouissement).
. Il faut comptabiliser les coûts d'énergie pour se débarasser de nos déchets.
. Il est urgent et impératif d'avoir au Québec des producteurs d'électricité indépendants et décentralisés.
. La rentabilité de la valorisation des déchets passe par la possibilité de revendre à juste prix les produits.
. Le prix de l'électricité devrait être fixé en considérant le coût de remplacement des équipements.
. Certains développeurs québécois ont la maîtrise d'oeuvre de certaines technologies et devraient être supportés.
. La protection de l'environnement est prioritaire dans toutes les politiques de gestion des déchets.
. La sécurité des lieux d'enfouissement n'est pas totale.
. Le statu quo favorisera l'importation de technologies plutôt que le développement local.

Recommandations:

. Le MENVIQ devrait promouvoir une politique de rachat de l'électricité produite de façon décentralisée.
. Le MENVIQ doit garantir d'autres options à la politique actuelle des lieux d'enfouissement.
. Le MENVIQ doit diffuser l'information sur la situation actuelle et sur les projets envisageables.
. L'AQME pourrait apporter son concours dans les sondages d'opinion publique.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

Responsabilités:

- Le CRIQ dispose des laboratoires et du personnel technique pour répondre efficacement aux besoins de l'industrie des plastiques.

Constats:

- Les plastiques disponibles auprès des consommateurs regroupent un ensemble de types de plastiques dont la plupart sont incompatibles entre eux.
- Le recyclage des plastiques présents dans les ordures ménagères nécessite des équipements spéciaux conçus à cette fin.
- Les ordures ménagères renferment un tonnage important de plastique (7 à 10 p. 100 en moyenne) qui demeure non valorisé dans la majorité des pays industrialisés.
- Les contenants rigides posent le plus de problèmes lors de l'enfouissement. Par contre, ils sont les plus faciles et les plus rentables à recycler.
- Il est impossible de recycler complètement tous les plastiques des ordures ménagères.
- Le gain énergétique dû au recyclage des plastiques est près du double de l'incinération.
- Les expériences de tri mécanique des plastiques à partir des déchets n'ont pas donné de résultats concluants. Par contre, la collecte sélective multi-matériaux apparaît plus prometteuse.
- La collecte sélective ne permet pas actuellement de recueillir le potentiel de 20 000 000 de kg de contenants rigides qui permettrait la mise en place de 4 à 5 usines de recyclage des plastiques.
- La fabrication de granules à partir de plastiques mélangés présente moins d'intérêt technique et économique que la séparation de plastiques et leur décontamination.
- La fraction légère des plastiques rigides (polyéthylène et polypropylène) représente le plus d'intérêt pour le recyclage.
- Les activités de recherche, de promotion et d'implantation doivent bénéficier d'un support financier.

Recommandations:

- Stimuler le développement des marchés des divers produits obtenus à partir de la collecte sélective.
- Stimuler le développement des marchés de produits en plastiques moulés à partir de granules de plastique fabriqués venant de plastiques lavés, décontaminés et séparés en provenance de la collecte sélective.

- Développer les technologies de recyclage des plastiques de la collecte sélective.
- Investir les fonds nécessaires pour le développement, l'implantation et le rodage des diverses avenues de recyclage des ordures ménagères au Québec.
- Finaliser le développement du procédé de décontamination des plastiques de la collecte sélective.
- Optimiser le procédé en termes de coût du traitement et du contrôle de la qualité.
- Caractériser le matériel recyclé et améliorer les propriétés du mélange de plastique (PE + PP) résultant de la collecte sélective.
- Développer les applications et le marché de ce plastique recyclé nouveau par rapport à tout ce qui existe sur le marché des plastiques vierges ou recyclés.

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE

Responsabilités:

. Stimuler et catalyser le développement de nouvelles techniques de valorisation.

Constats:

. Les lieux d'enfouissement sont de plus en plus contestés par le public.
. L'enfouissement est devenu une solution périmée.
. Il faut développer des technologies de traitement et de valorisation des déchets urbains.
. Plusieurs pays ont développé des techniques de valorisation.
. À Liège, on fabrique des panneaux acoustiques à base de papiers et de déchets végétaux.
. Les 10 dernières années ont été peu productives au Québec en recherche et développement.
. Il est essentiel de développer une expertise au Québec en recherche fondamentale et appliquée.
. Le développement de nouveaux procédés doit passer par une collaboration technique et financière des milieux privés et publics.

Recommandations:

. Plan d'action à trois volets:

1- Choisir les intrants:

. Sélection et valorisation de "gisements riches" à fort potentiel de valorisation.
. Sélection et valorisation de "gisements pauvres" non homogènes.

2- Développer des technologies:

. Développement de type "market pull" - tri et combustible dérivé - gazéification - pyrolyse - méthanisation.
. Développement de type "technology push" - incinération modulaire - stabilisation et épandage (boues) - extraction des métaux (lixiviation).

3- Mettre en place des outils:

. Mise en place d'une plate-forme expérimentale ou d'un genre de centre de recherche et de développement à l'intention des entreprises désireuses de proposer des projets de valorisation des déchets urbains.

CHAMBRE DE COMMERCE DU QUÉBEC

Responsabilités:

. Regroupe plus de 225 Chambres de commerce (environ 60 000 membres et 6200 sociétés-membres). Ses objectifs généraux de développement économique la rendent intéressée à la consultation sur une gestion intégrée des déchets.

Constats :

. La Chambre reconnaît l'importance d'un comportement reponsable de l'entreprise en matière d'environnement.
. L'intervention du secteur privé (recherche et développement-expériences de collecte sélective) est jusqu'ici efficace et rentable et on doit continuer dans cette voie.
. Les problèmes posés par la gestion des déchets sont multiples et varient selon les régions; il pourrait en être ainsi des solutions.
. La collaboration université-entreprise est très souhaitable; l'université de Sherbrooke a d'ailleurs développé ce type d'expertise.
. Les solutions préconisées devront faire l'objet d'études de faisabilité financière sur une base plus rationnelle (ne plus sous-estimer certains coûts comme ceux de l'enfouissement, éviter les duplications d'études par les municipalités).
. Il faut sensibiliser la population au partage équitable des responsabilités en matière de gestion des déchets (revaloriser le travail de gestion des déchets-utiliser des solutions plus soucieuses des problèmes environnementaux éventuels).

Recommandations:

La Chambre de commerce du Québec offre sa collaboration pour:

- Constituer une table ronde ou un lieu d'échange d'informations et de discussions en vue d'actions communes par les intervenants du secteur privés.
- Mettre à la disposition des intervenants, les 200 Chambres locales pour lancer les campagnes de sensibilisation des citoyens à des initiatives concrètes de gestion des déchets;
- mettre à la disposition des intervenants gouvernementaux et privés ses liens privilégiés et directs avec 6200 entreprises québécoises pour également les sensibiliser aux problèmes et solutions de la gestion des déchets.

La Chambre de commerce est prête à considérer la possibilité d'autres participations aux objectifs dans la mesure de sa compétence et de ses ressources.

COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

Responsabilités:

. Le conseil de la C.R.O. affirme sa volonté d'implanter progressivement sur son territoire un système intégré de gestion des déchets. Une telle expérience pourrait contribuer à tracer la voie pour l'ensemble du Québec compte tenu des caractéristiques urbaines et rurales du territoire de la Communauté et du volume des déchets traités.

Constats:

. La C.R.O. considère essentiel de réduire son volume de déchets et ce, quelle que soit la solution d'élimination retenue.
. Toute application d'une technologie d'élimination des déchets autre que l'enfouissement, nécessite la mise en place de mécanismes de tri des déchets. Le recyclage est une façon d'effectuer un tri et contribue aussi à une diminution du volume à traiter.
. Toutes les technologies autres que l'enfouissement sont très coûteuses et ont été rarement appliquées à moyenne échelle.
. Le recyclage et la récupération, à plus ou moins brève échéance, devraient être une solution retenue par tous les organismes responsables de la gestion des déchets au Québec.

Recommandations:

. Mettre sur pied un programme de collecte sélective sur une partie ou sur l'ensemble de son territoire.
. Désigner le territoire de la communauté comme région-pilote dans la poursuite de moyens en vue d'une gestion intégrée et y accorder l'appui financier nécessaire.
. Légiférer en faveur d'une réglementation plus sévère de l'utilisation de matières non recyclables pour l'emballage de produits manufacturés.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC

Responsabilités:

. La CUQ est responsable de l'élimination des déchets; la collecte, le transport, la collecte sélective et la récupération sont du domaine municipal

Constats:

. difficulté d'implanter des L.E.S.
. précautions à prendre dans l'exploitation des L.E.S.
. le traitement des gaz provenant des incinérateurs est onéreux
. le citoyen oublie sa responsabilité de producteur de déchets
. l'accroissement de la quantité de déchets rend le problème encore plus aigu
. le gaspillage de nos ressources hypothèque le futur
. l'élimination des déchets est de plus en plus coûteuse

Recommandations:

. Faire de la récupération et du recyclage un projet de société
  - Promouvoir la récupération à travers la population et les administrations municipales
  - Amener l'industrie à intégrer les ressources secondaires aux chaînes de production
. Conscientiser les citoyens aux avantages de la récupération et du recyclage et aux conséquences environnementales et économiques de la situation actuelle
. Intervenir par réglementation ou autrement au niveau des emballages et de façon particulière vis-à-vis l'emballage uniservice.

COMPAGNIE DE PRODUITS LAMINÉS ALCAN
en collaboration avec
CONTINENTAL CAN CANADA INC.,
EMBALLAGES ONEX INC. ET
CROWN CORK & SEAL CANADA INC.

Responsabilités:

- L'Alcan est producteur de la majorité de l'aluminium qui sert à la fabrication de canettes d'aluminium au Québec, les trois autres compagnies étant les trois fabricants québécois (et canadiens) de canettes d'aluminium.

Constats:

- Une des solutions de rechange aux lacunes de la gestion actuelle des déchets réside dans le recyclage. Le métal, le verre, le papier journal et le plastique offrent un potentiel de récupération de 40 p. 100 du total des déchets domestiques. Une partie importante des déchets est composée de contenants de breuvages.
- La canette d'aluminium a de nombreux avantages sur les autres contenants, d'où une concurrence farouche entre les divers fabricants de contenants.
- Au Canada, divers facteurs hors du contrôle des producteurs de canettes, ont empêché la canette de prendre une part du marché comparable à celle aux E.U. Au Québec, l'industrie de la canette a d'ailleurs investi 100 millions $ dans des installations de production pour corriger cette situation.
- Un avantage de la canette d'aluminium est d'être entièrement et économiquement recyclable et d'avoir une valeur marchande élevée.
- Les avantages de la cueillette sélective (tri à la source) des déchets ont déjà été démontrés en 1983 par un groupe dont nous faisions partie "Société d'aide à la cueillette sélective (SACS)".
- Actuellement au Québec, la récupération des canettes d'aluminium est assurée grâce à un système de consigne obligatoire mis en place en attendant un système de gestion intégrée des déchets solides axé sur la cueillette sélective.
- La canette d'aluminium dans ce système intégré rendrait inutile la consigne par sa valeur économique.

Recommandations:

- Que le concept de cueillette sélective soit retenu par le MENVIQ comme principale composante d'un éventuel système de gestion intégrée des déchets solides;
- Que la récupération des canettes d'aluminium et autres contenants à remplissage unique soit assurée par l'implantation d'un système de cueillette sélective;
- Que le MENVIQ continue de consulter les intervenants du secteur à toutes les étapes.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN)

Responsabilités:

. La CSN est éminemment concernée par la question. D'abord parce qu'une utilisation rationnelle de nos ressources naturelles fait partie de nos devoirs comme citoyens et comme travailleurs participant à l'exploitation de ces ressources; ensuite parce qu'une saine gestion des déchets est génératrice d'emploi, ce qui est au centre des préoccupations du mouvement syndical.

Constats:

. Nous produisons trop de déchets solides. L'emballage représente une partie trop importante de nos déchets.
. Les lois et les règlements ne sont pas suffisants pour changer les pratiques commerciales et industrielles.
. Dominance d'une culture sociale qui n'incite pas à l'emploi optimal et rationnel des ressources disponibles.
. Absence d'actions convergentes qui visent à responsabiliser la population et à l'informer.
. Modicité des ressources consacrées à la recherche et au développement des techniques de réemploi et de valorisation des ressources secondaires recyclables.
. La société est capable de payer un peu plus pour sauvegarder l'environnement et pour rationaliser l'exploitation des ressources.
. Le Québec ne recycle pas suffisamment de verre.
. Le Québec produit plus de 15 p. 100 de la consommation mondiale de papier et n'utilise que 7 p. 100 de papier récupéré dans cette production.
. Il y a des avantages considérables à recycler les métaux, dont l'aluminium.

Recommandations:

. Adopter des lois et des règlements tout en encourageant l'adhésion volontaire des entreprises à des pratiques saines de production et de gestion des déchets.
. La politique doit reposer sur l'information et la responsabilisation du public.
. L'intervention des paliers de gouvernement supérieur aux municipalités est capitale.
. Maximiser le nombre d'emploi, la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, la valeur énergétique et matérielle et minimiser les coûts encourus par la société.

- Maximiser la teneur biodégradable des matériaux d'emballage; réduire et éventuellement interdire l'utilisation de fibres non recyclées pour les emballages. Uniformiser les emballages.
- Éliminer les polymères chlorés comme matériaux d'emballage; encourager la R et D, le conditionnement et le réemploi des déchets ou leur valorisation énergétique.
- Réemploi plus élevé de verre recyclé au Québec.
- Appui de l'état à l'installation d'usines de désencrage, encouragement à l'utilisation du papier récupéré au Québec et réduction des importations.
- Effectuer des R et D sur les questions de décontamination et de raffinement des métaux tels l'aluminium; favoriser la création d'un système national de consignation à la vente d'objets durables (voitures, frigo, fours domestiques, bicyclettes).
- Augmenter la partie recyclée et valorisée des pneus usagés et faire connaître les avantages des pneus recyclés.
- R et D pour séparer les fibres et les brins d'acier et pour valoriser les pneus.
- Création d'une bourse nationale des ressources secondaires.
- Encourager la réduction à la source.
- Développer la collecte sélective.
- Consigner et réemployer les contenants de la SAQ.
- Interdire l'importation de déchets.

CONSEIL CANADIEN DE LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE ET ASSOCIATION DES DÉTAILLANTS EN ALIMENTATION DU QUÉBEC

Responsabilités:

- Le Conseil canadien de la distribution alimentaire et l'Association des détaillants en alimentation du Québec représentent, au Québec, l'ensemble de l'industrie de la distribution alimentaire, soit les détaillants et les principaux distributeurs alimentaires auxquels ils sont affiliés.

Constats:

- Cette industrie a contribué au succès du système de consignation et de la récupération des contenants de bière et de boissons gazeuses en assumant le retour à travers le réseau des épiceries. Ce système devait être temporaire et ne doit pas être étendu à d'autres contenants.
- Le système de cueillette sélective a la propriété d'être universel. Il ne crée pas de discrimation entre les différents matériaux ou contenants.
- Les pressions visant à élargir le type et la quantité de contenants devant être récupérés se font plus fortes.
- Les expériences au Québec et ailleurs sont concluantes et militent en faveur de la cueillette sélective.
- Une politique axée sur le recyclage (par opposition à la réutilisation) des contenants et des emballages donne beaucoup plus de flexibilité à un système de cueillette sélective.

Recommandations:

- La priorité doit aller à un système global: augmenter le taux global de récupération de toutes les matières recyclables, plutôt que chercher à maximiser le taux de récupération de certains types de contenants.
- Coordination, par le MENVIQ, des actions des municipalités et de l'entreprise privée afin de mettre en place, dans les meilleurs délais, la cueillette sélective.
- Maintien du système actuel de récupération des contenants consignés, de façon transitoire, parallèlement à la mise en place d'un système efficace de cueillette sélective à la grandeur du Québec, le tout conditionnellement au maintien de la prime compensatoire aux détaillants et à ce qu'aucun nouveau contenant ne soit ajouté au système de consignation.
- Remise du montant de la consigne à ceux qui font la cueillette sélective des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, durant cette période transitoire et sous réserve que toutes les obligations du Fonds québécois de récupération soient remplies.
- Versement d'une compensation monétaire équitable par tous ceux qui mettent en marché des contenants identiques ou similaires à ceux utilisés par les

industries de la bière ou des boissons gazeuses. Ces sommes sont versées au Fonds Québécois de récupération pour servir exclusivement à l'implantation et au fonctionnement de la collecte sélective.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉCUPÉRATION ET DU RECYCLAGE DE LA RÉGION DU SAGUENAY - LAC-ST-JEAN (CODERR-02)

Responsabilités:

. Éducation et sensibilisation

Constats :

. On favorise l'approvisionnement des industries en matières premières mais on s'occupe beaucoup moins des rejets.
. Manque d'implication de la S.A.Q.
. Le bénéfice privé doit être subordonné au bien-être collectif

Recommandations:

. Application du principe Pollueur-Payeur.
. L'État doit définir les règles du jeu.
. Diminuer progressivement les incitatifs au gaspillage.
. Bâtir un marché pour les ressources secondaires.
. Légiférer en matière de pratiques de conservation.
. Implanter une politique d'achat gouvernementale sans égard à la provenance.
. Mettre de côté le tri mécanique.
. Surveiller attentivement la prise de contrôle des entreprises par des multinationales.
. Accroître la présence du MENVIQ en accentuant la sévérité et le contrôle des opérations d'élimination.
. Maintenir la présence de groupes communautaires dans l'éducation et la sensibilisation.
. Diminuer le temps de réaction des services juridiques du Ministère.
. Établissement par le MENVIQ d'un cahier de priorités concernant la recherche et la sensibilisation.
. Augmentation des budgets de PARFAIR.

CORPORTATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉCUPÉRATION ET DU RECYCLAGE DE LA RÉGION DE QUÉBEC

Responsabilités:

. La Corporation de développement économique de la récupération et du recyclage de la région de Québec (03) est un organisme qui regroupe, dans la région 03, un éventail d'acteurs et de promoteurs du recyclage, soit les groupes communautaires, les entreprises privées, les milieux d'éducation, les organismes socio-économiques et les gestionnaires municipaux.

Constats:

. Plusieurs éléments peuvent décourager les efforts des citoyens et des groupes de récupération.
. Le recyclage est populaire en grande partie à cause des groupes communautaires, qui, appuyés par les fonds gouvernementaux, ont permis la sensibilisation du public depuis plusieurs années.
. La sensibilisation sera toujours à recommencer tant que le recyclage ne sera pas passé dans les règles administratives et opérationnelles des municipalités.
. L'éducation des jeunes doit être prioritaire. L'intervention réelle du FERRR a, dans les faits, ralenti les actions en écartant les groupes qui faisaient de l'éducation en matière de recyclage. Malgré les progrès accomplis, il ne faut pas passer la main aux entreprises actuelles de ramassage des ordures.
. Pour le MENVIQ, les groupes constituent un prolongement de son action de développement du recyclage auprès des municipalités et éventuellement, auprès des industries.
. Le MENVIQ se substitue à d'autres intervenants gouvernementaux qui devraient apporter leur collaboration dans ce dossier.
. Les organismes communautaires ont actuellement besoin d'un soutien financier gouvernemental pour poursuivre leurs activités de sensibilisation et de développement.
. Le secteur économique de la récupération et du recyclage est encore en situation de sous-développement au Québec.
. Si les matières récupérées à même les ordures domestiques étaient payées à juste prix aux récupérateurs, l'activité économique générée ferait vivre le monde du recyclage.

Recommandations:

. Rendre efficace le programme FERRR pour:

  - un financement stable et suffisant;

- le recrutement de "vendeurs" pour proposer la formule FERRR aux autorités scolaires et pour susciter la demande de "franchises";
- une régionalisation (responsables régionaux et parrainage) des opérations.

. Le MENVIQ doit continuer à assurer ses responsabilités envers les groupes qui font la promotion de la récupération.
. Le MENVIQ doit inciter une action des autres ministères concernés.
. Le MENVIQ doit mettre en place des mécanismes qui permettent de comparer et d'évaluer les diverses approches de développement et laisser aux regroupements régionaux la latitude et l'initiative de la promotion du recyclage.
. Des formules de financement originales doivent être inventoriées pour rétribuer raisonnablement l'effort social des groupes communautaires.
. Le MENVIQ doit viser l'introduction du principe de l'utilisation de fibres secondaires dans la politique forestière.
. La SAQ doit devenir une cible prioritaire pour la récupération du verre et l'achat de bouteilles fabriquées au Québec, à partir de verre recyclé et retournable.
. Le Gouvernement doit consacrer une part de ses achats à des produits faits à partir de fibres recyclées.
. Plusieurs ministères devraient agir comme catalyseurs du développement de nouveaux marchés pour les produits de récupération.
. Des données officielles doivent être recueillies et compilées statistiquement (BSQ) afin de tracer un portrait annuel du recyclage au Québec.
. Sensibiliser le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et celui du Commerce extérieur et du Développement technologique au besoin de centres de recherche et d'expérimentation en rapport avec le recyclage.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

Responsabilités:

- Organisme universitaire ayant un rôle-conseil auprès des intervenants du domaine de la gestion des déchets.

Constats:

- Un système efficace ne doit pas modifier la collecte actuelle en obligeant le tri à la source.
- Le système doit assurer une diminution des coûts.
- Le système doit être rentable et les débouchés garantis.
- Si l'enfouissement rencontre les principes de la technique et de l'art, il est acceptable.
- L'enfouissement peut être considéré comme un palliatif ou un état de transition.
- Le tri à la source n'est possible qu'à la suite d'actions concertées.
- Tous les procédés présentent des limites importantes et entravent une récupération globale.

Recommandations:

- Construire un prototype d'usine de tri mécanique capable de transformer de 1000 à 1500 tonnes par jour.
- Fournir un procédé exempt de toute pollution.
- Prévoir un centre de recherche à l'usine pour permettre d'autres applications aux produits recyclés.
- Prévoir l'installation d'usines secondaires.

FONDATION QUÉBÉCOISE EN ENVIRONNEMENT

Responsabilités:

- Organisme à but non lucratif jouant un rôle de sensibilisation et d'éducation dans le domaine de l'environnement.

Constats:

- Les citoyens doivent bénéficier d'une présence continue dans la réalisation d'une gestion intégrée des déchets.
- Les citoyens doivent être des acteurs avec des responsabilités bien définies et bénéficier des moyens pour être efficaces et jouer pleinement leur rôle.
- Les citoyens sont des pollueurs-payeurs.
- Les sondages démontrent que les citoyens veulent agir.

Recommandations:

- Mettre en place des comités de citoyens aux niveaux municipal, M.R.C., régional et provincial.
- S'inspirer de la structure d'implication des parents mise en place par le ministère de l'Éducation pour favoriser l'engagement des citoyens (comité d'école, comité central de parents, fédération régionale des comités de parents, fédération des comités de parents du Québec.

FONDS QUÉBÉCOIS DE RÉCUPÉRATION

Responsabilité:

. Le Fonds québécois de récupération a été mis en place en 1984 dans le cadre de l'Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses; il a pour mandat de gérer l'Entente, d'administrer les sommes provenant des consignes versées par les consommateurs et de promouvoir l'intérêt public par des programmes de protection de l'environnement.

Constats:

. Le concept d'un tel organisme est original.
. En trois ans, le taux moyen de récupération de ce type de contenant uniservice est passé de 32 p. 100 à 59 p. 100. Il s'est recyclé, depuis février 1985, 33 000 tonnes de verre, 1350 tonnes de plastiques et 5100 tonnes d'aluminium. Malheureusement, mis à part le verre, les autres matières sont recyclées aux U.S.A.
. La récupération des contenants uniservices génère une activité économique annuelle de 18 millions $, elle suscite la création d'emplois et la mise sur pied d'entreprises de récupération.
. En sus de ses obligations de gérance et d'administration, le Fonds a participé depuis sa mise sur pied à plusieurs projets environnementaux.
. La performance du Fonds a été très satisfaisante mais il apparaît de plus en plus évident qu'il faudra agir sur une échelle plus grande si on veut vraiment diminuer de façon significative la quantité des déchets au Québec.
. Il faudra susciter une intervention volontaire d'autres industries. La généralisation de la collecte sélective est indispensable à l'obtention de résultats significatifs et durables.
. Le Fonds ne peut se substituer aux organismes responsables de la gestion des déchets et il n'a d'ailleurs pas été mis sur pied à cette fin.

Recommandations:

. Coopération du MENVIQ et du MIC afin:

  - de susciter et d'accueillir des contributions volontaires de partenaires industriels qui permettront d'intervenir de façon significative dans la mise en place de l'infrastructure de récupération soit:
  - le développement de nouvelles technologies de recyclage des plastiques et de l'aluminium,

- la mise sur pied de centres de tri et de conditionnement,
- l'implantation d'usines de recyclage,
- l'assistance au niveau de l'équipement de collecte.
- de considérer le "Fonds québécois de récupération" comme un moyen original et efficace qui pourrait jouer un rôle de premier plan dans la récupération et dans la réduction des déchets.

FONDS - ÉDUCATION - RÉCUPÉRATION - RECYCLAGE - RÉEMPLOI

Responsabilités:

. Promouvoir dans les écoles un idéal de conservation et développer chez les étudiants l'habitude du tri à la source

Constats:

. Les déchets des ménages et des commerces constituent un gisement important de ressources secondaires
. Ce gisement est économiquement exploitable à la condition de développer chez le citoyen l'habitude du tri à la source
. Ce sont les jeunes qui ont fait la promotion du tri à la source dans plusieurs régions
. Les prix obtenus par la vente des matériaux récupérés ne suffisent pas à couvrir les frais de collecte, de conditionnement, d'entreposage et d'expédition
. La collecte sélective requiert la présence de centres de conditionnement

Recommandations:

. Reconnaissance par les gouvernements provincial et municipaux que la collecte sélective est un service rendu méritant rétribution
. Favoriser la collecte multi-matériaux
. Réaffecter certains crédits de création d'emplois à un fonds de développement du recyclage et ce pour les cinq prochaines années
. Imputer aux vrais responsables le coût d'élimination de certains déchets
. Favoriser l'internalisation des coûts plutôt que des contributions volontaires

LES EMBALLAGES CONSUMERS INC ET DOMGLAS INC.

Responsabilités:

- Les compagnies s'engagent à recycler le verre pour fabriquer de nouveaux contenants.
- Les compagnie participent aux recherches pour réduire le poids et améliorer la résistance des contenants.

Constats:

- En 1986, 25 p. 100 de la production vient du calcin.
- Le verre est seulement une partie de l'industrie des emballages.
- Il existe une dynamique économique réelle et concrète de la part de l'industrie pour éliminer le suremballage et réduire le volume des produits d'emballage.
- L'État joue un rôle important dans le secteur en dictant des normes relatives à la conservation et à la contamination.
- La notion de réemploi déborde du secteur de la bière et des boissons gazeuses.
- Le verre constitue un matériau d'emballage par excellence.
- Le verre est un frein à la valorisation.
- La consignation n'est pas la voie de l'avenir.

Recommandations:

- Réviser le rôle de l'État dans sa contribution au secteur de l'emballage.
- Ne pas étendre le réemploi à un autre secteur de l'alimentation.
- Identifier les contenants par le signe Mobius.
- Bien structurer la collecte sélective afin d'en assurer le succès.
- Comptabiliser plus adéquatement les coûts réels d'enfouissement incluant les coûts de remplacement et de nettoyage des lieux.
- Privilégier la collecte sélective multi-matériaux par rapport à d'autres méthodes.
- La consignation n'est pas la voie de l'avenir.
- Conclure des ententes-cadres avec l'État.
- Implanter des usines de tri et de conditionnement.
- Amener la SAQ à appuyer la collecte sélective.
- Valoriser les plastiques par incinération.

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Responsabilités:

. Regroupe plusieurs ingénieurs appelés à jouer un rôle dans le domaine de la gestion des déchets.

Constats:

. Le Québec a besoin d'une politique explicite et engageante pour orchestrer les efforts requis.
. Le problème exige des consultations multiples.
. Les municipalités ne peuvent pas toujours assumer toute la responsabilité des effets environnementaux immédiats et futurs.
. Il y a maintenant mieux à faire que d'enfouir massivement les déchets sans traitement préalable.
. À long terme, la valorisation énergétique des déchets prend une signification plus profonde que peut le laisser voir une analyse coûts-bénéfices fondée sur des données économiques.

Recommandations:

. La question du traitement des déchets solides doit faire l'objet d'une politique "fonctionnelle" qui s'applique à l'ensemble du territoire.
. Une politique à deux volets: la réduction et le traitement.
. Le traitement des déchets doit être laissé sous la responsabilité des gouvernements municipaux.
. Le gouvernement du Québec doit donner ses orientations et apporter son appui à la mise en place de solutions.
. Il faut commencer par des efforts d'éducation pour sensibiliser la population.
. Le gouvernement doit intervenir de façon directe en mettant sur pied un programme d'aide financière d'envergure, sous la responsabilité du MENVIQ, pour la réalisation de projets de traitement intégré des déchets solides.
. Sortir de la marginalité la récupération et le recyclage.
. Établir des objectifs et normes devant guider la conception des systèmes.
. Promouvoir le développement des marchés des produits secondaires et assurer des débouchés pour les produits issus de la valorisation.
. Le MENVIQ doit avoir l'autorité requise pour susciter la mise en place de systèmes de traitement adéquats et doit pouvoir imposer des délais.

PETRO-SUN ENVIRONNEMENT (1987) INC.

Responsabilités:

- Veut informer les autorités politiques des possibilités qu'offre la valorisation des déchets au Québec. Petro-Sun a construit en Ontario 3 systèmes à combustion modulaire dont 2 avec récupération d'énergie.

Constats :

- La valorisation des déchets est une des 3 composantes de la gestion intégrée des déchets avec la récupération et l'enfouissement sanitaire.
- La mise sur pied d'un centre de valorisation des déchets requiert la collaboration de plusieurs intervenants aux intérêts et objectifs spécifiques et souvent divergents.
- Les 5 regroupements principaux de techniques de valorisation sont la combustion modulaire ou en masse, la fabrication de CDDM (combustible dérivé des déchets ménagers), le compostage, la méthanisation, pyrolyse, gazéification et le tri mécanique.
- La mise en marché des produits découlant de la valorisation est difficile mais nécessaire au financement.
- Les chances de succès d'un projet de valorisation reposent sur les gouvernements municipaux qui doivent être très bien informés sur les aspects techniques et économiques.
- À l'extérieur du Québec (Japon, Europe, États-Unis), la valorisation fait partie des solutions retenues.
- En Ontario, un programme quinquennal (avril 1987) des ministères de l'Environnement et de l'Énergie (25 millions $) veut promouvoir la mise sur pied de projets de valorisation énergétique privés ou publics. L'Ontario offre aussi une politique de rachat de l'électricité qui favorise la valorisation.

Recommandations:

- Faciliter le financement des projets de valorisation: par les actions suivantes par ordre d'importance, pouvant être pilotées par le MENVIQ de concert avec d'autres ministères québécois:

  - développement d'une politique de rachat d'électricité;
  - avantages fiscaux;
  - mise sur pied d'un programme de garantie de prêt ou de contribution financière pour alléger le fardeau de la dette;
  - programme d'aide aux développeurs, promoteurs démontrant leur capacité technique, financière et assurant un minimum de retombées au Québec.

- Le gouvernement du Québec pourrait jouer un rôle de catalyseur en adoptant une attitute plus favorable et même promotionnelle face à la valorisation (comme il le fait pour la récupération), par:

  - un programme d'information aux municipalités (les orienter dans leurs décisions);
  - une prise de position plus ferme vis-à-vis des différentes techniques (cf. spécialistes improvisés);
  - une éducation du public afin qu'il saisisse mieux les bénéfices de la valorisation;
  - le parrainage de colloques et séminaires portant sur la valorisation des déchets au Québec.

PETRO-SUN INTERNATIONAL INC.

Responsabilités:

- Exploite un centre de recherche (centre de recherche Petro-Sun intl. inc.) à Saint-Amable en utilisant la pyrolyse sous vide des pneus usés.

Constats:

- Les 5 millions de pneus usés rejetés chaque année au Québec proviennent des garages (60 p. 100), des compagnies de transport (20 p. 100), des fabricants de pneumatiques (10 p. 100) des de "monsieur tout le monde" (10 p. 100).
- Ces pneus sont générés soit dans les grands centres (Montréal et Québec) qui les accumulent dans des dépôts connus à risques écologiques élevés, soit dans des centres plus petits qui font leur enfouissement, soit dans des régions à faible densité de population où les pneus usés sont rejetés sans contrôle.
- Plusieurs techniques existent pour traiter les pneus usés. Toutefois la pyrolyse a présenté un intérêt au Québec. La pyrolyse sous vide en continu comme le propose déjà Petro-Sun produit du mazout et du noir de carbone, deux produits rentables.
- La réglementation québécoise régissant les pneus usés n'a jamais été mise en vigueur par manque de débouchés économiques et non polluants.
- Il faut que les générateurs de déchets soient identifiés afin d'appliquer le principe pollueur-payeur.
- Il faut garantir un approvisionnement à long terme à toute solution retenue.
- Au Québec, l'idéal serait une usine permanente à Saint-Amable et une usine démontable pour traiter les pneus usés des autres régions selon une rotation planifiée.

Recommandations:

- Une réglementation sévère s'impose:
  - pour assurer un approvisionnement à long terme;
  - pour limiter l'ouverture ou l'exploitation de dépôts de pneus de façon à assurer l'approvisionnement industriel, un inventaire minimum et des modes d'élimination reconnus par le MENVIQ.
- Instauration de programmes de subventions et d'aide assurant la rentabilité de nouvelles industries au moins pour les premières années.

- Instaurer une ristourne gouvernementale compensatoire de 25 $ la tonne de pneus usés en plus des "droits de décharge" perçus par les exploitants autorisés de dépôts de pneus usés, et vérifier que ces derniers aient une gestion conforme aux lois fiscales en vigueur.

R.PÉLOQUIN ET FILS INC

Responsabilités:

. Organisme de récupération de verre, de carton, de papier et de plastique

Constats:

. Le coût de l'équipement requis pour traiter le verre limite l'entrée des récupérateurs
. L'entente sur la consignation des CRU est courte et n'encourage pas l'investissement dans le développement
. Tous les contenants de boissons alimentaires devraient être consignés
. Le recyclage des contenants d'aluminium et de plastique se fait à l'extérieur du Québec
. La collecte sélective doit être développée en fonction des marchés
. La concertation est essentielle à l'élaboration d'une politique de gestion intégrée des déchets

Recommandations:

. Consigner tous les contenants de boissons
. Développer prudemment la collecte sélective pour éviter toute chute des prix
. Aider au développement de marchés stables et rentables

RECYCLAGE ORFORD INC.

Responsabilités:

- Compagnie qui s'est bâtie depuis 15 ans à même la récupération et le recyclage du papier-rebut. A entrepris depuis un an un programme-pilote de collecte sélective en milieu urbain avec les autorités et la population de LaSalle.

Constats:

- Peu importe le(s) mode(s) de traitement et d'élimination que l'on privilégie, on a avantage à considérer, dans une première phase, l'implantation d'activités de récupération et de recyclage.
- Certaines conditions doivent être respectées pour assurer le succès des collectes sélectives:
  - l'intervention des autorités municipales doit être acquise;
  - la collecte doit être multi-matériaux;
  - les bassins de population doivent être assez grands pour justifier l'implantation et la viabilité de centres de tri et l'achat d'équipements de valorisation;
- Les marchés existent pour les matières recyclables provenant des collectes sélectives, bien que dans certains cas (plastique et métal) il s'agisse de marchés en développement.

Recommandations:

- Les municipalités doivent s'engager dans le développement des collectes sélectives, de façon claire et résolue.
- Le MENVIQ devrait accorder des octrois aux municipalités qui décident de se lancer dans la direction de la récupération et du recyclage (comme en Ontario).
- Le gouvernement doit fournir une aide substantielle pour implanter et équiper des centres de tri et de traitement régionaux.
- À défaut d'agir efficacement par une simple bonification des contenants entièrement recyclables, il faudra songer à taxer ou à freiner par voie de règlement la généralisation des emballages composites ou multicouches.
- Sensibiliser globalement tous les différents intervenants de la société.
- Recyclage Orford est prêt à poursuivre son implication et à développer de nouveaux marchés (usine de désencrage) à court terme.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS SUR L'ILE DE MONTRÉAL

Responsabilités:

. Regroupement municipal pour trouver une solution commune au problème des déchets.

Constats:

. Les regroupements permettent une économie d'échelle lors de l'implantation d'équipement de traitement.
. L'intervention du gouvernement dans la gestion des déchets est souhaitable et nécessaire.
. L'information de la population et des intervenants est le rôle du gouvernement (MENVIQ) elle doit être soutenue sur plusieurs années.
. La collecte doit demeurer de responsabilité municipale mais le traitement et l'élimination de responsabilité régionale.
. Le gouvernement doit assurer une assistance technique et financière.

Recommandations:

. Réviser les structures juridiques gouvernant les regroupements municipaux.
. Mettre sur pied un programme gouvernemental de financement pour les usines de traitement et les sites d'élimination.
. Obliger Hydro-Québec et Gaz Métropolitain à intégrer dans leurs réseaux les produits énergétiques issus du traitement des déchets.
. Compenser les municipalités hôtes de lieux de traitement et d'élimination de déchets.
. Coordonner l'action et les interventions des divers ministères concernés:
  - adoption de mesures incitatives favorisant les entreprises utilisant des produits récupérés et valorisés;
  - standardisation des formats des produits;
  - favoriser la production de biens facilement recyclables;
  - ne plus favoriser la production d'emballages difficilement ou non recyclables.
. Le MENVIQ doit fournir l'expertise technique et le rôle moteur de recherche qu'attendent de lui les municipalités.
. Le Gouvernement doit organiser et financer des campagnes d'information et de relations publiques sur le dossier des déchets solides.

SERRENER CONSULTATION INC.

Responsabilités:

- Compagnie oeuvrant spécifiquement dans le domaine de la gestion et de la valorisation des déchets solides et liquides.

Constats:

- Il est possible de réhabiliter les lieux d'enfouissement sanitaire au Québec (pour les 70 sites et avec les 13 millions $ évalués par le MENVIQ).
- Nous avons démontré que les eaux de lixiviation au Québec peuvent être traitées.
- Il importe de connaître la nature exacte des déchets enfouis (récupération de matériaux - valorisation des biogaz - compostage des résidus organiques,...).
- Il existe au Québec des régions innovatrices dans leur approche.
- Les lieux privés et les gestionnaires privés sont souvent plus contrôlés que ceux du secteur public.
- Il est essentiel de permettre l'éclosion de projets alternatifs dans un cadre de négociation-conciliation-compensation-concertation des divers intervenants régionaux.
- Le MENVIQ et les autres ministères (MAM, MAPAQ, MER, MIC...) doivent fournir les outils nécessaires aux élus.

Recommandations:

- Créer un groupe "médiateur" environnemental.
- Former les fonctionnaires régionaux du MENVIQ afin d'homogénéiser la mise en force de la réglementation.
- Faciliter la discussion à l'intérieur du MENVIQ et entre les divers paliers gouvernementaux.
- Créer une banque de données provinciale sur le scénario de gestion.
- Créer un programme d'aide du gouvernement pour réaliser des projets permettant d'optimiser le système actuel et d'implanter des méthodes alternatives (adaptées aux spécificités et priorités régionales avec l'assistance du groupe "médiateur").

Dans le cas de l'élimination,

- Respecter les centres de production des déchets (définition de frontières à la circulation des déchets) et favoriser la concertation par le groupe "médiateur".
- Rendre plus permissifs les articles 112, 113 et 114.
- Autoriser, cas par cas, les contraintes et garanties nécessaires (techniques et financières). Parallèlement, envisager la recherche et le développement (R.et D.) d'aménagements nécessaires pour la surélévation.

- Mettre en place un programme de réhabilitation des L.E.S. ouverts. Favoriser la transmission d'outils.
- Encourager la R.et D. (traitement des eaux de lixiviation).
- Encourager la R.et D. de solutions en collaboration avec des L.E.S. dynamiques et innovateurs. Collaborer dans l'élaboration de systèmes permettant l'optimisation d'un L.E.S. (biogaz, conditionnement des déchets, centre de tri, compostage des résidus organiques...).
- Encourager l'élaboration d'une garantie d'exécution par le biais d'un fonds de restauration pour les L.E.S. (p. 100 à la tonne enfouie).
- Mettre en place un cours à l'attention des gestionnaires de L.E.S. pour l'obtention d'un certificat d'opérateur de L.E.S. Promouvoir la tenue de
- colloques, séminaires, visites techniques.
- Redéfinir la politique vis-à-vis des dépôts de matériaux secs afin de répondre à la problématique des déchets de démolition, de construction, des "encombrants".

Dans le cas des pneumatiques usagés,

- Favoriser un broyeur mobile itinérant pour pneus usagés et mettre en place des lieux régionaux d'entreposage.

Dans le cas du papier et du verre,

- Le MENVIQ adopte une politique d'achat (utilisation de fibres recyclées).
- Favoriser l'implantation d'équipements de désencrage et encourager les "moulins" de papier à accepter davantage du "low grade" à l'intérieur du procédé.
- Inciter la S.A.Q. à implanter un système de récupération des contenants.
- Expérimenter le concept de la déchetterie (matières secondaires, encombrants et déchets dangereux domestiques).
- Permettre le développement de la collecte sélective et des équipements nécessaires.
- Permettre le développement et l'intégration d'équipements de tri-conditionnement.

Dans le cas des emballages,

- Politique de réduction qui bonifie les emballages recyclables et réglemente les emballages composites.
- Identification précise de ce que le gouvernement devrait réglementer en matière d'emballages (emballages combinés...).

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

Responsabilités:

. Commercialisation des vins, spiritueux, bières et cidres au Québec
. Mise en marché de 100 000 000 de contenants par année

Constats :

. La SAQ ne peut pas réutiliser les contenants.
. La SAQ ne peut pas accepter les retours de bouteilles et les récupérer pour le recyclage.
. L'intervention de la SAQ dans un processus de récupération exigerait des dépenses extrêmement importantes de l'ordre de plusieurs millions par année.
. Profits; les avantages sont nombreux:

- gain d'espace dans les L.E.S.
- diminution de la facture énergétique des incinérateurs
- économies pour les fabriquants de verre
- création d'emplois

Recommandations:

La Société des alcools du Québec est en mesure de créer un marché du calcin; avec les neuf (9) entreprises québécoises de mise en bouteille, elle est en mesure d'exiger, pour ses bouteilles neuves, que les fabriquants de verre du Québec utilisent un pourcentage élevé de calcin.

SOCIÉTÉ MONTÉRÉGIENNE DE DÉVELOPPEMENT

Responsabilités:

- Organisme de concertation et de développement régional pour le territoire de la Montérégie.
- Assurer le suivi des engagements issus du sommet socio-économique de la Montérégie.

Constats:

- 71 p. 100 des déchets produits en Montérégie sont éliminés à l'extérieur de la région.
- Les M.R.C. ceinturant l'Ile de Montréal sont en général plus dépendantes pour l'élimination de leurs déchets.
- D'ici 5 ans, 80 p. 100 des déchets produits en Montérégie ne pourront être acheminés aux lieux actuels.
- Selon des évaluations préliminaires, toutes les M.R.C. de la Montérégie pourraient trouver un lieu d'enfouissement à l'intérieur de leur territoire.
- Les Lois des ministères de l'Environnement et de l'Agriculture deviennent concurrentes dans le cas de l'implantation d'un lieu d'enfouissement.
- Les recycleurs de la Montérégie s'approvisionnent à 55 p. 100 à l'extérieur du Québec et utilisent 36 454 tonnes par an de papier.
- 71 p. 100 des papiers fins sont récupérés.

Recommandations: Élimination

- Ouverture de nouveaux lieux d'enfouissement en Montérégie.
- Libre circulation des déchets limitée aux M.R.C. ou à des groupes de M.R.C. ayant conclu une entente de gestion des déchets.
- Concertation entre le MENVIQ et la CPTAQ pour faciliter la mise en place de lieux d'élimination.
- Abolition de la norme de 4 mètres et application d'une norme reliée à l'intégration environnementale.

Les marchés

- Implanter des systèmes de récupération dans les bureaux et les institutions.
- Implanter la collecte sélective des vieux journaux.
- Réaliser une étude de faisabilité de l'implantation d'une usine de désencrage en Montérégie.
- Implanter un système de récupération des contenants de verre par la S.A.Q.

La réduction et le réemploi des emballages

- Application de la politique des 3-R en donnant la priorité à une concertation nationale et internationale.
- Mise en place de mesures reliées à la sensibilisation et à l'éducation de la population.

La collecte des déchets et des ressources secondaires

- Rémunération pour la collecte sélective au même titre que la collecte traditionnelle.
- Implantation graduelle de la collecte sélective de porte en porte en fonction des marchés.

La valorisation des déchets domestiques

- Organisation de missions économiques parrainées par le MENVIQ à l'intention des décideurs.
- Paiement par les entreprises productrices d'énergie d'un prix raisonnable pour l'énergie produite à l'aide de techniques de valorisation.

Les pneumatiques usagés

- Mise sur pied d'un système de redevances sur les pneumatiques usagés.

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Responsabilités:

- Regroupe 900 municipalités et M.R.C. représentant plus de 80 p. 100 de la population québécoise et gérant près de 85 p. 100 de l'ensemble des budgets municipaux.

Constats:

- Les gouvernements municipaux ont la responsabilité exclusive de la gestion des déchets et les nouvelles avenues doivent tendre à réduire les coûts.
- On ne doit pas persister à considérer le citoyen comme seul responsable de la production des déchets. L'industrie doit assumer ses responsabilités.
- Les populations tolèrent la mise en place des L.E.S. qui nécessitent des aménagements plus onéreux qui en accroissent les coûts.
- La collecte sélective et la valorisation peuvent diminuer les quantités de déchets à enfouir.
- La collecte sélective n'est intéressante que dans la mesure où son rapport bénéfice/coût est supérieur à celui de la collecte traditionnelle.
- La collecte sélective présente encore des éléments d'incertitude qui expliquent les hésitations des élus municipaux face à ce dossier.
- L'information et la sensibilisation des citoyens sont primordiales au développement de la collecte sélective.
- Il faut un meilleur appariement de l'offre et de la demande pour les produits récupérés.
- L'enfouissement sanitaire demeure essentiel quel que soit le mode de valorisation utilisé.
- Il faut une concertation entre les intervenants gouvernementaux.

Recommandations:

- Reconnaître la compétence exclusive des élus municipaux en matière de gestion des déchets.
- Éviter d'adopter des mesures coercitives au niveau de la collecte.
- Appliquer plus concrètement le principe pollueur-payeur.
- Internaliser les coûts de collecte et d'élimination des produits aux industries qui les génèrent.
- Retenir le critère bénéfice-coût comme principal facteur de décision dans le choix du mode de collecte des déchets.
- Concevoir une politique de gestion intégrée laissant place aux besoins locaux.

- Ne pas obliger les municipalités à implanter la collecte sélective.
- Mettre en place un programme de soutien technique et financier au développement de la collecte sélective.
- Reconnaître la responsabilité gouvernementale en matière d'information et de sensibilisation.
- Mettre en place des mesures concrètes visant à favoriser l'écoulement des produits.
- Reconnaître que l'enfouissement assure une protection adéquate de l'environnement s'il respecte les critères exigés.
- Ne pas effectuer les expériences de valorisation aux frais des municipalités.
- Élaborer une politique de gestion intégrée gouvernementale et non ministérielle.

UNION DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ DU QUÉBEC

Responsabilités:

- Représentent les gestionnaires municipaux qui font face à plus de 2 millions de tonnes de déchets domestiques à éliminer annuellement. Les municipalités de moins de 5000 habitants consacraient en 1986 le double en terme de budget pour l'élimination de leurs déchets comparativement aux municipalités plus populeuses (5 p. 100 contre 2,5 p. 100).

Constats:

- Le développement et la mise en place sur l'ensemble du territoire de principes uniformes de gestion des déchets sont impératifs.
- La sensibilisation quant à l'élimination convenable des déchets est bien amorcée auprès des gestionnaires municipaux.
- Enfouir et énumérer les déchets ne règle pas les problèmes mais les déplace ou les reporte.
- Le monde municipal, en général, souscrit aux choix de réduction et de valorisation des déchets, de même qu'aux moyens à mettre de l'avant (collecte sélective, tri mécanique, ...).
- L'UMRCQ s'interroge sur la faisabilité de ces méthodes dans le Québec périphérique.
- La récupération et le recyclage sont des industries soumises aux mêmes critères de rentabilité économique que toute entreprise.

Réglementation:

- La politique de gestion intégrée doit permettre aux gestionnaires municipaux:
  - de réduire les difficultés de planification;
  - d'enrayer la déficience de certains aménagements et de leurs opérations;
  - de remédier aux lacunes relatives au réaménagement progressif des LES;
  - d'éliminer au maximum les nuisances environnementales;
  - de répondre adéquatement aux volontés des citoyens.
- Élaborer une stratégie réaliste qui favorise de façon optimale la complémentarité de la législation et de la réglementation par rapport aux instruments économiques et aux méthodes incitatives.
- Les municipalités doivent s'impliquer davantage par le biais de la planification et de l'aménagement du territoire.
- Réaliser la gestion des déchets municipaux dans une perspective régionale.
- Mettre en commun les efforts des divers intervenants (administration publique, secteur privé, collectivités).

- Prendre des moyens afin de mieux définir les rôles de chacun et s'assurer de la complémentarité de leurs actions
- Respecter deux principes fondamentaux:
  - l'autonomie financière et politique;
  - le respect de la réalité du "Québec des régions".

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES

Responsabilités:

- Les départements de génie chimique et de génie civil sont directement intervenus depuis plusieurs années dans la recherche et le développement d'alternative de gestion des déchets au Québec. Des démarches sont en cours pour constituer un groupe de recherche sur la gestion et la valorisation des déchets. Différents projets, en collaboration avec le secteur privé, le MENVIQ et l'AESSQ ont été réalisés et sont en cours.

Constats:

- Une étude comparative des modes de gestion des déchets municipaux permet de dégager 3 critères de décision en vue de la sélection du ou des procédés les plus favorables: la fiabilité du traitement, les impacts environnementaux et l'acceptabilité sociale.
- Le mode de gestion à privilégier serait l'enfouissement et la compaction des déchets en zone rurale en utilisant des stations de transferts pour la collecte, en même temps que de favoriser sur le site la récupération de méthane.
- Les éléments de solution doivent s'appuyer sur l'optimisation de la situation actuelle afin de corriger les erreurs du passé.
- On ne retrouve que très peu de systèmes de traitement des eaux de lixiviation à grande échelle performants au Québec et au Canada.
- Il est possible d'éviter la fermeture d'un L.E.S. si l'approche préconisée est globale et intégrée à la situation propre du terrain.
- Le règlement n'est pas adapté à la problématique propre aux eaux de lixiviation.

Recommandations:

- Adopter, autant pour les sites perméables qu'imperméables, une approche cas par cas permettant d'établir les impacts sur l'environnement des eaux de lixiviation.
- Encourager le développement de méthodes complémentaires (collecte sélective, récupération-recyclage au L.E.S., concept de déchetteries, valorisation des résidus organiques).
- Diffuser les résultats obtenus et les travaux en cours: cf. cours intensif pour les gestionnaires de L.E.S. offert dès l'hiver 1988.
- S'attarder plus longuement sur l'état actuel des dépôts de matériaux secs.
- Mettre en place la possibilité d'exploiter le site en surélévation en accord avec les garanties et caractéristiques de chaque L.E.S.

- Établir un fonds de recherche et de développement qui pourrait être financé par le biais de taxes sur certains types de déchets.
- Instaurer un institut de recherche et de développement dans le domaine de la gestion des déchets solides qui pourrait être financé par le fonds de R et D.
- Ouvrir et faire participer le plus possible les citoyens aux modes de gestion des déchets solides. Formation du personnel par les institutions d'enseignement supérieur.
- Subventionner la récupération, le recyclage, l'exploitation de L.E.S. et la valorisation d'alternative de gestion.
- Reconnaître les groupes actifs dans le domaine de la gestion des déchets solides dans les universités et favoriser les structures existantes et déjà opérationnelles.

UNIVERSITÉ LAVAL: FACULTÉ DES SCIENCES ET GÉNIES

Responsabilités:

- Assurer la recherche scientifique et technique dans le domaine des déchets.
- Mettre à profit les compétences de l'Université.

Constats:

- Il existe des compétences au sein de l'Université dans les domaines:
  - de la séparation des phases solides des matières récupérées
  - du traitement des pneumatiques usagés - pyrolyse
  - de l'élimination - enfouissement
- Les produits récupérés doivent être conditionnés pour rencontrer des normes de qualité.
- Il n'y a pas assez d'efforts de consacrés à la recherche
- les lieux d'enfouissement sanitaire anciens et actuels constituent des problèmes environnementaux potentiels importants
- les modes actuels d'exploitation sont insatisfaisants et les contrôles insuffisants
- la réglementation actuelle n'est pas adéquate
- il y a une lacune importante au niveau du suivi et de la gestion des L.E.S. après leur fermeture
- l'expertise québécoise est très limitée.

Recommandations:

- Mettre en place une unité de recherche autour des compétences de l'Université Laval
- Mettre sur pied une maîtrise de type A
- Favoriser l'implantation d'un L.E.S. expérimental
- Modifier le règlement principalement en ce qui touche:
  - le confinement des eaux de lixiviation
  - la présence de L.E.S. au-dessus d'aquifères potentiels
  - les critères de performance
  - la limitation de la dilution des rejets
- Poursuivre le développement de la technologie de pyrolyse

VILLE DE MONTRÉAL

Responsabilités:

- La ville a l'intention d'assumer ses responsabilités vis-à-vis l'ensemble de la gestion des déchets

Constats:

- Actuellement l'enfouissement est la méthode d'élimination la plus économique
- Deux tiers des déchets du Québec sont acheminés sur l'Ile de Montréal
- La fermeture de Meloche est prévue en 1990
- La fermeture de Miron est prévue en 1994
- La fermeture de Rivière-des-Prairies est prévue en 1991
- La fermeture de l'incinérateur est prévue en 2007
- La récupération dans la ville de Montréal touche l'industriel, l'institutionnel et le commercial
- Il n'y a plus de groupe communautaire engagé dans la collecte sélective sur son territoire
- L'industrie du recyclage génère plus de 2,000 emplois

Recommandations:

- Intervention de la Ville de Montréal dans la mise en place d'un programme de récupération et de recyclage
- Intervention gouvernementale au niveau de la recherche technique et scientifique afin de développer des marchés
- Prise en compte des coûts de réhabilitation du site dans l'établissement des frais de décharge.

ANNEXE II

LES RAPPORTS SYNTHÈSES DES ATELIERS

Atelier L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES

Animateur: P. Jeannotte, L. Fradette, P. Sourdiff
Secrétaire: J.L. Chamard, G. Simard, R. Généreux

OBJECTIFS VISÉS	MOYENS	DEGRÉ D'ADHÉSION					COMMENTAIRES
		TA	PA	PD	TD	ABS*	
Diminution de la libre circulation des déchets	Restreindre aux limites des territoires des municipalités régionales de comté et des communautés urbaines et régionales, l'obligation d'accepter tous les déchets solides.	16	27	9	6	5	Distinction à faire entre lieux privés et lieux gérés par MRC
	Droit d'utilisation autre qu'agricole autorisé par le MENVIQ pour des fins d'enfouissement.						
	Lorsqu'il y a refus de la part d'une entité municipale régionale d'accepter une demande d'une municipalité extérieure, le litige est porté devant la Commission municipale et la municipalité demanderesse doit faire la preuve qu'elle se trouve dans l'impossibilité d'éliminer ses déchets dans les limites de son territoire.	6	12	10	2	3	Plutôt restreindre à l'élimination.
	Obligation d'ici 5 ans d'établir un plan directeur de gestion des déchets par les municipalités ou les MRC.						Demande auprès de la CPTAQ.
	Que l'élimination des déchets soit considérée par la CPTAQ comme un service essentiel et que des modifications à la Loi soient apportées pour reconnaître cet état de fait et faciliter l'implantation en milieu rural						

* TA: Totalement d'accord PA: Plutôt d'accord PD: Plutôt en désaccord TD: Totalement en désaccord

Atelier L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES -2-

Animateur: P. Jeannotte, L. Fradette, P. Sourdiff
Secrétaire: J.L. Chamard, G. Simard, R. Généreux

OBJECTIFS VISÉS	MOYENS	DEGRÉ D'ADHÉSION					COMMENTAIRES
		TA	PA	PD	TD	ABS*	
Informer la population sur la technique et sur les moyens	Amender la loi sur le zonage agricole afin de donner sur avis du MENVIQ, à un organisme public la priorité quant à une utilisation autre qu'agricole pour fins d'élimination des déchets.	13	0	0	0	1	
		15	4	0	0	3	
	Plan de communication sur les différents aspects de l'opération et l'implantation d'un lieu d'enfouissement et sur les autres aspects de la gestion des déchets.	14	0	0	0	0	
	Informer la population sur les techniques et sur les besoins.	18	2	0	0	2	Il devrait y avoir obligation d'informer la population de la part du promoteur.
	Participation conjointe MENVIQ - promoteur pour la sensibilisation (support technique de la part du MENVIQ).	15	4	0	0	3	Abstention des municipalités
	Mettre en place un mécanisme d'évaluation, de médiation environnementale et de consultation auprès des intervenants à l'intérieur du Règlement sur les déchets solides.	10	6	0	0	0	
	Modifier la loi municipale pour permettre aux municipalités hôtesses de retirer des compensations financières qui sont reliées aux coûts occasionnés.	34	3	3	12	6	Que la Commission municipale soit sensibilisée et cela doit se refléter dans les droits de versements. Les compensations financières peuvent faire diminuer le "pas dans ma cour"

* TA: Totalement d'accord PA: Plutôt d'accord PD: Plutôt en désaccord TD: Totalement en désaccord

Animateur: P. Jeannotte, L. Fradette, P. Sourdiff
Secrétaire: J.L. Chamard, G. Simard, R. Généreux

OBJECTIFS VISÉS	MOYENS	DEGRÉ D'ADHÉSION					COMMENTAIRES
		TA	PA	PD	TD	ABS*	
							Si on commence à compenser financièrement pour l'enfouissement, pourquoi pas pour les aéroports, les carrières? On ouvre la porte à des exagérations. On demande des compensations financières pour des lieux d'enfouissement mais pas pour des usines de compostage. C'est un non sens. Les régies intermunicipales des déchets qui possèdent déjà des formules de compensation devraient continuer comme elles le désirent.
	Abolir les articles 112, 113 et 114 du Règlement sur les déchets solides.	20	8	1	16	5	Un atelier est totalement en désaccord.
	Mettre en place un programme de formation des opérateurs de lieux d'enfouissement.	13	1	1	0	0	
	Ajuster la réglementation pour engager davantage les propriétaires de lieux d'enfouissement au niveau du contrôle et du suivi de ces lieux.	44	2	0	0	0	Responsabiliser davantage Programme de fermeture Consultation avec les opérateurs Responsabilisation des exploitants

* TA: Totalement d'accord PA: Plutôt d'accord PD: Plutôt en désaccord TD: Totalement en désaccord

Atelier L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES -4-

Animateur: P. Jeannotte, L. Fradette, P. Sourdiff
Secrétaire: J.L. Chamard, G. Simard, R. Généreux

OBJECTIFS VISÉS	MOYENS	DEGRÉ D'ADHÉSION					COMMENTAIRES
		TA	PA	PD	TD	ABS*	
	Envisager la mise en force du cas par cas pour certains aspects de la réglementation établis à partir d'une grille d'analyse (surélévation, traitement et rejet des eaux de lixiviation en fonction du milieu récepteur.	9	3	1	1	0	Un atelier a modifié le libellé pour le moyen suivant:
	Déterminer des critères hydrogéologiques pour des dépôts de matériaux secs.	16	8	0	0	6	
	Intégrer entièrement les coûts de captage et de traitement des eaux de lixiviation et des gaz aux coûts de décharge.	29	9	0	0	4	Il faudrait accorder de l'importance à la fiscalité municipale.
	Intégrer les coûts de suivi et de restauration des lieux d'enfouissement aux coûts de décharge.	26	0	0	0	0	
	À partir d'une portion (redevance), créer un fonds qui servira à développer des méthodes alternatives de gestion des déchets ou enfouir seulement des déchets stables.	13	0	0	0	0	
	Créer des fonds en fidéicommis de restauration et de suivi à partir des revenus générés par les frais de décharge.	25	0	1	0	0	
	Créer un fonds de risque, genre "Superfund"	9	1	2	0	1	

* TA: Totalement d'accord PA: Plutôt d'accord PD: Plutôt en désaccord TD: Totalement en désaccord

Atelier L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES -5-

Animateur: P. Jeannotte, L. Fradette, P. Sourdiff
Secrétaire: J.L. Chamard, G. Simard, R. Généreux

OBJECTIFS VISÉS	MOYENS	DEGRÉ D'ADHÉSION					COMMENTAIRES
		TA	PA	PD	TD	ABS*	
Augmenter la capacité des lieux d'enfouissement.	Permettre le dépassement de la norme de quatre mètres en autant qu'on respecte l'intégration environnementale au milieu.	6	3	0	0	0	
	Remplacer l'exigence de 4 mètres par n'importe quelle autre norme en autant que l'esthétisme (conformité avec l'environnement) soit respecté.	13	0	0	0	0	
	Exiger qu'une demande d'autorisation soit faite avant de dépasser la norme, dans le cas des lieux existants.						

* TA: Totalement d'accord PA: Plutôt d'accord PD: Plutôt en désaccord TD: Totalement en désaccord

Atelier LA COLLECTE DES DÉCHETS ET DES RESSOURCES SECONDAIRES

Animateur: D. Bernatchez, P. Jeannotte
Secrétaire: R. Généreux, J.L. Chamard

OBJECTIFS VISÉS	MOYENS	DEGRÉ D'ADHÉSION					COMMENTAIRES
		TA	PA	PD	TD	ABS*	
Promouvoir la récupération (collecte sélective)	. Favoriser une rémunération du service en fonction des quantités ramassées.	1	1	6	26	11	Toutes les municipalités sont en désaccord. (en général: mal compris)
	. Favoriser l'utilisation d'un camion adapté à la collecte sélective et à la collecte des déchets (selon certaines modifications importantes).	1	11	0	1	10	En général: trop technique. Un prototype existe actuellement.
	. Déclaration ferme du gouvernement quant à son option favorable face à la collecte sélective.	11	6	0	5	2	Total désaccord: municipalités
	. Inciter les municipalités à utiliser un devis uniformisé lors des soumissions.	7	6	0	0	11	Le Gouvernement peut inciter, mais les municipalités demeurent les responsables de la gestion des déchets
	. Permettre de prolonger la durée des contrats de collecte et de transport des déchets (5 ans).	2	1	0	3	19	
	. Le MENVIQ doit mettre en place des mécanismes pour évaluer, comparer et permettre les diverses approches de développement de collecte de déchets.	22	1	0	0	0	
	. Régionaliser le FERRR et lui permettre un financement stable afin de s'assurer d'un mécanisme de sensibilisation continu. condaires.	16	1	0	0	0	Abstention: organismes municipaux

* TA: Totalement d'accord PA: Plutôt d'accord PD: Plutôt en désaccord TD: Totalement en désaccord

Atelier LA COLLECTE DES DÉCHETS ET DES RESSOURCES SECONDAIRES -2-

Animateur: D. Bernatchez, P. Jeannotte
Secrétaire: R. Généreux, J.L. Chamard

OBJECTIFS VISÉS	MOYENS	DEGRÉ D'ADHÉSION					COMMENTAIRES
		TA	PA	PD	TD	ABS*	
	. Que les fabricants de contenants non consignés versent une compensation monétaire équitable. Cet argent irait au F.Q.R. et servirait à l'implantation et au développement de la collecte sélective.	1	7	2	8	5	
	. Favoriser l'émulation des municipalités qui atteindront certains objectifs de réduction des déchets à éliminer.	2	9	11	9	10	D'autres incitatifs d'après les expériences vécues.
	. Publiciser les bonnes expériences des municipalités (collecte sélective).	19	0	0	0	0	Collaboration des intervenants. Cours de formation (information).
	. Offrir un programme de formation sur la gestion intégrée des déchets aux jeunes et aux adultes (déjà sur le marché du travail).	1	5	10	0	2	Pour la relève.
	. Forum (colloque) d'information sur la gestion intégrée des déchets (sur un thème) pour les administrateurs municipaux et les autres intervenants.	18	0	0	0	0	
	. Favoriser l'implantation de déchetteries dans les municipalités ou les regroupements municipaux.	28	4	0	5	3	

* TA: Totalement d'accord PA: Plutôt d'accord PD: Plutôt en désaccord TD: Totalement en désaccord

Atelier LA COLLECTE DES DÉCHETS ET DES RESSOURCES SECONDAIRES -3-

Animateur: D. Bernatchez, P. Jeannotte
Secrétaire: R. Généreux, J.L. Chamard

OBJECTIFS VISÉS	MOYENS	DEGRÉ D'ADHÉSION					COMMENTAIRES
		TA	PA	PD	TD	ABS*	
	Accorder une aide à l'implantation de la collecte sélective de façon à permettre son intégration au système de gestion des déchets.	27	6	0	1	5	Élargir à la récupération.
	Privilégier la collecte sélective de porte en porte lorsque la densité et la population le permettent.	17	2	3	0	18	Favoriser la souplesse (abstention) En fonction des marchés. Laisser la responsabilité aux municipalités.
	Laisser la décision et la responsabilité des modalités de collecte sélective aux municipalités.	11	0	1	0	3	
	Implanter la collecte sélective en fonction du rythme de développement des marchés et selon un plan d'organisation.	22	11	0	2	5	Tenir compte des disparités régionales. Pas de recette magique.

* TA: Totalement d'accord PA: Plutôt d'accord PD: Plutôt en désaccord TD: Totalement en désaccord

Atelier L'EMBALLAGE -1-

Animateur: Robert Lauzon
Secrétaire: Gilbert Tremblay

OBJECTIFS VISÉS	MOYENS	DEGRÉ D'ADHÉSION					COMMENTAIRES
		TA	PA	PD	TD	ABS*	
Appliquer la politique des 3-R	Imposer une redevance équitable sur les contenants non recyclables et comptabiliser les coûts externes reliés aux emballages.	7	2	0	0	1	
Favoriser l'utilisation d'emballages recyclables	Éduquer la population à l'utilisation d'emballages recyclables plutôt que de réglementer les produits non recyclables.	10	0	0	0	0	
Faciliter le choix, lors de l'achat de produits, d'emballages non recyclables.	Identifier les emballages pouvant être recyclés par un symbole particulier.	10	0	0	0	0	
Rendre plus équitable la situation des contenants de bière et boissons gazeuses versus les contenants similaires non consignés	Que la consigne applicable aux contenants à remplissage unique récupérés à l'intérieur de la collecte sélective soit remise à ceux qui font la collecte sélective.	5	1	0	0	3	
	Que les fabricants de contenants non consignés versent une compensation monétaire équitable. Cet argent servirait à l'implantation et au développement de la collecte sélective.						
Impliquer les producteurs d'emballage dans la diffusion de la politique des 3-R.	Amener les intervenants du domaine de l'emballage à participer à des campagnes de sensibilisation portant sur l'emballage versus l'environnement.	8	0	0	0	1	
Sensibiliser davantage les producteurs d'emballages aux impacts environnementaux générés par la mise en marché des différents types d'emballages.	Élaborer, à l'intention des intervenants du domaine de l'emballage, des cours de formation portant sur l'emballage versus l'environnement.	9	0	0	0	0	

* TA: Totalement d'accord PA: Plutôt d'accord PD: Plutôt en désaccord TD: Totalement en désaccord

Atelier L'EMBALLAGE -2-

Animateur: Robert Lauzon
Secrétaire: Gilbert Tremblay

OBJECTIFS VISÉS	MOYENS	DEGRÉ D'ADHÉSION					COMMENTAIRES
		TA	PA	PD	TD	ABS*	
Enrayer la prolifération des déchets sauvages.	Instaurer un concours annuel de conception d'un emballage intégrant les fonctions environnementales au même titre que les fonctions traditionnelles recherchées.	7	1	0	0	0	
	- viser à une participation directe des intervenants dans la récupération des ressources secondaires pour des secteurs qui sont moins développés au Québec, tel celui des plastiques.	7	0	0	0	1	
	- viser à une participation directe des intervenants dans des actions concrètes portant sur les déchets sauvages.						
	Appliquer le règlement de façon stricte.	2	0	0	5	1	
Donner la priorité à l'approche concertation par rapport à l'approche réglementaire.	Réactiver et adopter les accords volontaires issus des discussions entre l'Association canadienne de l'emballage et le gouvernement du Québec.	8	0	0	0	0	
	Établir la concertation au niveau national afin de faciliter et d'accélérer l'adoption des moyens d'intervention proposés.	8	0	0	0	0	

* TA: Totalement d'accord PA: Plutôt d'accord PD: Plutôt en désaccord TD: Totalement en désaccord

Atelier LES MARCHÉS -1-

Animateur: Robert Lauzon, Denis Bernatchez, Nadine Vigneau
Secrétaire: Michel Simard, Jean-Pierre Lefebvre

OBJECTIFS VISÉS	MOYENS	DEGRÉ D'ADHÉSION					COMMENTAIRES
		TA	PA	PD	TD	ABS*	
PAPIER	Diffuser la connaissance acquise sur les marchés du papier et l'améliorer.	16	0	0	0	0	Le niveau de connaissance n'était pas uniforme.
	Partant de l'expérience du comité permanent de développement de la récupération et du recyclage, évaluer la pertinence de cet outil dans le domaine du marché du papier.	7	0	0	1	8	
	Favoriser un changement des mentalités des consommateurs de papier pour ouvrir des marchés au papier recyclé (par ex.: papier journal)	16	0	0	0	0	Problème d'exigences des utilisateurs.
Implanter des équipements de désencrage	Favoriser l'implantation des équipements de désencrage de vieux journaux	5	6	4	0	1	Moyens à réaliser par le Gouvernement
	Mettre de l'argent sur la table À partir d'un financement de type redevance (équivalent au service)	20	0	0	0	0	
	Favoriser l'incitation quant à la présence de l'utilisation de papier contenant des fibres recyclées.	15	0	0	0	1	Approche réglementaire
	Analyser à court terme les conséquences de l'introduction d'une norme de "produit" par le Gouvernement.	10	0	5	0	0	

* TA: Totalement d'accord PA: Plutôt d'accord PD: Plutôt en désaccord TD: Totalement en désaccord

Atelier LES MARCHÉS -2-

Animateur: Robert Lauzon, Denis Bernatchez, Nadine Vigneau
Secrétaire: Michel Simard, Jean-Pierre Lefebvre

OBJECTIFS VISÉS	MOYENS	DEGRÉ D'ADHÉSION					COMMENTAIRES
		TA	PA	PD	TD	ABS*	
	Implanter des programmes de récupération des papiers fins dans les édifices à bureaux et les écoles.	15	0	0	0	1	
	Prioriser les programmes dans les écoles ainsi qu'une sensibilisation pertinente pour les jeunes.	20	0	0	0	0	Pas de problème de marché dans le secteur des papiers fins.
	Adopter des politiques d'achat favorisant l'utilisation de papier contenant des fibres recyclées.	15	0	0	0	1	Le gouvernement doit jouer un rôle de chef de file et d'exemple (documents du MENVIQ, lettres de ministres,...).
	Favoriser la consolidation de centres de récupération viables ayant une autonomie financière suffisante.	12	0	1	0	3	
	Favoriser la consolidation de centres de récupération viables ayant une autonomie financière suffisante par la consolidation de la collecte sélective "municipale"	14	1	1	0	3	Rappel du principe de l'autonomie municipale.
Favoriser la mise en place de procédés et d'équipements de recyclage des vieux papiers ainsi que la recherche et le développement.	Par la consolidation des équipes de chercheurs et spécialistes déjà en place dans le domaine.	18	1	0	0	0	Ceci est facilité par la réalisation d'entente tripartite (centre universitaire, industrie et fabriquants d'équipements).
	Favoriser la mise en place d'équipements de nettoyage des fibres secondaires.	14	2	0	0	1	

* TA: Totalement d'accord PA: Plutôt d'accord PD: Plutôt en désaccord TD: Totalement en désaccord

Atelier LES MARCHÉS -3-

Animateur: Robert Lauzon, Denis Bernatchez, Nadine Vigneau
Secrétaire: Michel Simard, Jean-Pierre Lefebvre

	OBJECTIFS VISÉS	MOYENS	DEGRÉ D'ADHÉSION					COMMENTAIRES
			TA	PA	PD	TD	ABS*	
VERRE		Conclure des ententes-cadres avec l'industrie papetière de façon à assurer une plus grande stabilité des marchés.	15	0	0	20	1	Rejeté dans un atelier car la démarche est probablement non légale. Ceci fausse les règles du marché. Le Gouvernement doit respecter la concurrence
		Développer la récupération du calcin d'origine résidentielle.	34	0	0	0	2	
		Conclure des ententes-cadres avec les verriers si nécessaire	4	5	0	20	1	Accord général sous réserve que cela soit nécessaire car les verriers ont déjà pris des engagements qu'ils respectent dans les faits. Rejeté dans un atelier car la démarche est probablement non légale.
		Favoriser l'implantation des usines régionales de tri et de décontamination multimatériaux	29	1	0	1	3	Ne pas se limiter à l'incolore mais à tout le verre (cohérence avec les décisions sur la S.A.Q.).
		Favoriser l'implantation des dépôts compartimentés pour la récupération du verre séparé par couleur.	10	6	0	4	13	Vu comme un frein à la collecte sélective de porte en porte.
		Favoriser la collecte sélective du verre	29	1	1	0	3	Ne pas se limiter à l'incolore mais à tout le verre (cohérence avec décision sur la S.A.Q.).

* TA: Totalement d'accord PA: Plutôt d'accord PD: Plutôt en désaccord TD: Totalement en désaccord

Atelier LES MARCHÉS -4-

Animateur: Robert Lauzon, Denis Bernatchez, Nadine Vigneau
Secrétaire: Michel Simard, Jean-Pierre Lefebvre

OBJECTIFS VISÉS	MOYENS	DEGRÉ D'ADHÉSION					COMMENTAIRES
		TA	PA	PD	TD	ABS*	
La S.A.Q. devrait contribuer à la collecte sélective.	Politique d'achat de bouteille avec un haut contenu en calcin québécois.						Se référer au mémoire de la S.A.Q. pour voir les autres moyens qu'elle suggère.
	Que la S.A.Q. s'engage à augmenter ses approvisionnements de contenants avec pourcentage de calcin.	8	1	1	0	6	Sur les volumes d'approvisionnement québécois et le pourcentage de calcin contenu.
	Inciter la S.A.Q. à implanter un système de récupération des contenants.	0	0	0	10	6	La S.A.Q. a convaincu les intervenants de son incapacité de le faire elle-même mais de sa bonne volonté.
	Que la S.A.Q. fasse la promotion de la récupération de ses contenants dans les opérations de collecte sélective.	13	0	0	0	3	
MÉTAL Vaincre les obstacles au conditionnement et à la contamination du métal	Que le gouvernement du Québec incite les intervenants (recycleurs et récupérateurs) à se doter "d'ententes-cadres" visant à définir les termes du marché.	16	0	0	0	0	Problème de fonderie à la base. Adapter et améliorer les techniques.
	Conclure une entente-cadre avec les producteurs de métaux.	7	7	1	0	1	
	Adopter ou développer des équipements de conditionnement de façon à satisfaire aux exigences des utilisateurs.	14	1	0	0	1	

* TA: Totalement d'accord PA: Plutôt d'accord PD: Plutôt en désaccord TD: Totalement en désaccord

Atelier LES MARCHÉS -5-

Animateur: Robert Lauzon, Denis Bernatchez, Nadine Vigneau
Secrétaire: Michel Simard, Jean-Pierre Lefebvre

	OBJECTIFS VISÉS	MOYENS	DEGRÉ D'ADHÉSION					COMMENTAIRES
			TA	PA	PD	TD	ABS*	
PLASTIQUE	Le plastique constitue un matériau difficile à recycler	Intervention sur la normalisation existante de produit en plastique.	13	0	0	0	0	Bonne réponse des citoyens pour la récupération des plastiques lors de la collecte sélective (cas LaSalle).
		Réviser les normes actuelles afin de permettre et d'augmenter l'emploi de résines recyclées dans la fabrication de divers produits en plastique.	13	0	0	0	1	
	Réduire les quantités de déchets	Faire en sorte que les contenants de plastique produits par l'industrie soient recyclables.	8	6	1	0	0	
		Internaliser les coûts reliés au recyclage des plastiques.	7	4	2	1	0	
	Formation des fournisseurs	Concertation pour que l'industrie des recycleurs de plastique délègue des spécialistes auprès des récupérateurs leur permettant de définir les catégories en fonction de leur capacité à être recyclées et de leur valeur sur le marché.	14	0	0	0	0	
	Des débouchés sont à trouver par les moyens suivants:	Aide financière de la part de l'État dans la recherche et le développement.						
		Mettre à contribution l'industrie de fabrication du plastique dans la recherche de solutions pour rendre leurs produits recyclables.	13					

* TA: Totalement d'accord PA: Plutôt d'accord PD: Plutôt en désaccord TD: Totalement en désaccord

Atelier LES MARCHÉS -6-

Animateur: Robert Lauzon, Denis Bernatchez, Nadine Vigneau
Secrétaire: Michel Simard, Jean-Pierre Lefebvre

OBJECTIF VISÉ	MOYEN	DEGRÉ D'ADHÉSION					COMMENTAIRES
		TA	PA	PD	TD	ABS*	
	Campagne d'éducation auprès des utilisateurs et consommateurs quant à la réutilisation et au recyclage des produits de plastique.						Unanime
	Conserver la consignation des emballages plastiques pour les boissons gazeuses.	13	0	0	0	0	
	Développer la recherche dans le secteur des plastiques bas de gamme.	13	0	0	0	0	
	Rechercher des techniques de valorisation des films plastiques.	12	3	0	0	0	
	Inciter le gouvernement et les organismes gouvernementaux dans sa politique d'achat, à choisir des produits qui contiennent des matières récupérées.	14	1	0	0	1	

* TA: Totalement d'accord PA: Plutôt d'accord PD: Plutôt en désaccord TD: Totalement en désaccord

Atelier: VALORISATION DES DÉCHETS -1-

Animateur: P. Sourdif, L. Fradette, G. Dupont
Secrétaire: G. Trudel, G. Simard, G. Tremblay

OBJECTIF VISÉ	MOYEN	DEGRÉ D'ADHÉSION					COMMENTAIRES
		TA	PA	PD	TD	ABS*	
- Faire payer aux citoyens les vrais coûts	Comptabiliser tous les coûts associés à l'enfouissement (implantation, opération, inconvénients municipaux, fermeture, restauration).						Une étude sur les coûts réels de l'enfouissement sera produite par Énergie, Mines et Ressources du Canada. Que les coûts associés à l'enfouissement soient définis par les municipalités. Que les modifications aux lois permettent l'instauration d'une redevance pour la municipalité. Difficulté d'obtenir des coûts d'enfouissement sanitaire au niveau provincial. Tenir compte du coût de remplacement, des coûts environnementaux et sociaux. La comptabilisation devrait être disponible au public facilement et la banque de données devrait être mise à jour régulièrement.

* TA: Totalement d'accord PA: Plutôt d'accord PD: Plutôt en désaccord TD: Totalement en désaccord

Atelier: VALORISATION DES DÉCHETS -2-

Animateur: P. Sourdif, L. Fradette, G. Dupont
Secrétaire: G. Trudel, G. Simard, G. Tremblay

OBJECTIFS VISÉS	MOYENS	DEGRÉ D'ADHÉSION					COMMENTAIRES
		TA	PA	PD	TD	ABS*	
							Comparer le prix de production du produit obtenu par la valorisation avec le prix réel de fabrication (sans subvention). L'enfouissement est une solution lorsqu'il n'y en a pas d'autres possibles. Il est important de clarifier les coûts d'enfouissement pour effectuer des comparaisons avec la valorisation. Le coût ne doit pas être la seule base de comparaison; il faut tenir compte des besoins locaux. Il y a d'autres bases de comparaison.
Privilégier certaines techniques parmi une large gamme de possibilités.	Mettre en place une structure d'expérimentation permettant de valider des technologies.	8	6	1	2	0	
Stimuler la recherche de nouvelles solutions en matière de valorisation.	Intégrer l'expertise québécoise et la plate-forme expérimentale dans un institut de recherche et de développement au niveau des déchets solides.	3	7	1	2	4	
Favoriser l'implantation et la rentabilisation d'usines de valorisation énergétique des déchets	Instaurer une politique d'achat des sources énergétiques issues de la valorisation des déchets.	11	4	0	0	2	

* TA: Totalement d'accord PA: Plutôt d'accord PD: Plutôt en désaccord TD: Totalement en désaccord

Atelier: VALORISATION DES DÉCHETS -3-

Animateur: P. Sourdif, L. Fradette, G. Dupont
Secrétaire: G. Trudel, G. Simard, G. Tremblay

OBJECTIFS VISÉS	MOYENS	DEGRÉ D'ADHÉSION					COMMENTAIRES
		TA	PA	PD	TD	ABS*	
Trouver des débouchés stables et économiquement intéressants pour les ressources secondaires triées.	Instaurer un programme d'incitatifs favorisant l'utilisation des ressources secondaires issues de la récupération et du tri des déchets.	13	2	0	0	2	
Favoriser la recherche et le développement en matière de techniques de valorisation.	Le ministère de l'Environnement du Québec doit structurer et intensifier immédiatement un programme de recherche et de développement devant promouvoir la nouvelle technologie et supporter la recherche appliquée visant la valorisation des déchets	17	0	0	0	0	
Vérifier les possibilités réelles d'implantation de techniques de valorisation pour de petits bassins de population.	Évaluer la faisabilité de techniques de valorisation pouvant desservir des groupements inférieurs à 50 000 personnes.	16	0	0	0	1	
	Évaluer la faisabilité de techniques de valorisation pouvant desservir des groupements inférieurs à 200 000 personnes	12	4	0	0	0	Changer; évaluer la faisabilité technique et économique de valorisation pouvant desservir différentes populations et régions.
Permettre aux installations de traitement et de valorisation des déchets de compétitionner avec les fournisseurs traditionnels d'énergie	Mettre sur pied un mécanisme permettant d'établir un juste prix pour le rachat par Hydro-Québec et les sociétés gazières de l'énergie provenant du traitement et de la valorisation des déchets	14	1	0	0	1	

* TA: Totalement d'accord PA: Plutôt d'accord PD: Plutôt en désaccord TD: Totalement en désaccord

Atelier: VALORISATION DES DÉCHETS -4-

Animateur: Pierre Sourdif, L. Fradette, G. Dupont
Secrétaire: G. Trudel, G. Simard, G. Tremblay

OBJECTIFS VISÉS	MOYENS	DEGRÉ D'ADHÉSION					COMMENTAIRES
		TA	PA	PD	TD	ABS*	
Garantir un revenu stable aux installations de traitement et valorisation des déchets.	Empêcher Hydro-Québec et les sociétés gazières de faire du dumping en matière de tarification lorsqu'un projet de traitement et de valorisation des déchets est déjà établi ou en cours d'établissement.	10	1	3	2	0	
	Inciter le MAPAC, Hydro-Québec et Gaz Métropolitain à intégrer l'utilisation des produits valorisés.						Hydro-Québec ne devrait pas faire de concurrence dans le cas d'énergie fournie à partir de la valorisation.
	Évaluer la possibilité de mettre en place des procédés de valorisation pour traiter certaines catégories de déchets recueillis par collecte sélective (herbe, feuilles).						
	Considérer la complémentarité de certaines techniques de valorisation avec la collecte sélective des ressources.						
	Que les gouvernements supérieurs supportent financièrement dans le cadre d'un plan régional de gestion intégrée des déchets, la démonstration des technologies de valorisation les plus prometteuses.						Les responsables des municipalités doivent obtenir toute l'information sur les différents procédés de valorisation. Demande faite au MENVIQ de faire diffuser les études pour éviter la duplication des études.
	Favoriser l'expérimentation des technologies les plus avancées en évitant les techniques qui sont encore au stade du laboratoire.						

* TA: Totalement d'accord PA: Plutôt d'accord PD: Plutôt en désaccord TD: Totalement en désaccord

Atelier: PNEUMATIQUES USAGÉS -1-

Animateur: Guy Dupont
Secrétaire: Martin Turgeon

OBJECTIF VISÉ	MOYEN	DEGRÉ D'ADHÉSION					COMMENTAIRES
		TA	PA	PD	TD	ABS*	
	- Établir un cadre légal et réglementaire relativement aux pneus usagés.	17	0	0	0	2	Règlements avec des dents.
	- Assurer et réglementer la collecte et l'entreposage à l'échelle du Québec.	18	0	0	0	0	
	- Faciliter la mise sur pied de systèmes de valorisation.	18	0	0	0	0	Favoriser le développement des débouchés des produits des pneumatique usagés.
	- Mettre sur pied un système de redevances payables à l'immatriculation des véhicules pour générer les ressources financières nécessaires à une gestion adéquate des pneus usagés.	14	0	0	2	0	
	- Abolition de la taxe provinciale à l'égard de la vente des pneus rechapés.	7	4	0	0	5	(Assurer un suivi aux 3 ou 6 mois)

* TA: Totalement d'accord PA: Plutôt d'accord PD: Plutôt en désaccord TD: Totalement en désaccord

ANNEXE III

LA LISTE DES PERSONNES ET ORGANISMES INSCRITS AUX JOURNÉES DE CONSULTATION

LISTE DES PARTICIPANTS
JOURNEES DE CONSULTATION
POUR UNE GESTION INTEGREE DES DECHETS
1, 2 ET 3 DECEMBRE 1987, MONTREAL

nom et prenom du participant		association representee
ALLARD	FRANCOIS	MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES
AMOS	BILL	C.B.W.(JOURNALISTE)
AMYOT	JACQUES	ASSOCIATION CANADIENNE DES INDUSTRIES DU RECYCLAGE
AUBIN	HERVE	COMMUNAUTE URBAINE DE QUEBEC
AUDET	CLEMENT	CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUEBEC
BARBERY	GILLES	UNIVERSITE LAVAL, FACULTE DES SCIENCES ET GENIES
BARTER	JEAN	SOCIETE D'INGIENERIE CARTIER LTEE
BEAULIEU	ALAIN	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. RECUPERATION
BEAUMIER	JEAN-CLAUDE	UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC
BEAUREGARD	DENIS	ASSOCIATION DES EMBOUTEILLEURS DE BOISSONS GAZEUSES DU QUEBEC INC.
BEAUREGARD	YVAN	M.R.C. LA JEMMERAIS
BEERLI	MARC	UNIVERSITE DE SHERBROOKE, FACULTE DES SCIENCES APPLIQUEES
BELANGER	PIERRE	UNION DES MUNICIPALITES REGIONALES DE COMTE DU QUEBEC
BELLEFLEUR	GUY	CAMOPLAST INC., DIV. ROCKLAND
BENEDETTI	GUY	ASSOCIATION DES INGENIEURS MUNICIPAUX INC.
BERGERON	SERGE E.	ASSOCIATION DES DISTILLATEURS DU CANADA INC.
BERNATCHEZ	DENIS	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. RECUPERATION
BERNIER	GILLES	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, REGION 01
BERNIER	JACQUES	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. RECUPERATION
BERTHAULT	MADELEINE	LA PRESSE (JOURNALISTE)
BERTRAND	RICHARD	COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL
BESNER	JACQUES	VILLE DE MONTREAL
BIELLO	JOSEPH	VILLE DE MONTREAL
BLAIS	JEAN	MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES
BLOUIN	GAETAN	ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUEBEC INC.
BOIVERT	GUY	KRUGER INC.
BOIVIN	AIME	RADIO-QUEBEC (JOURNALISTE)
BOIVIN	CLAUDE	ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUEBEC INC.
BORDELEAU	JACQUELINE	VILLE DE MONTREAL
BOUCHARD	GUY	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES
BOUCHARD	JEAN	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, REGION 07
BOUDIER	HELENE	UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL, MAITRISE SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT
BOULAY	PIERRE	COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL
BOURQUE	BRIGITTE	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, CABINET DU MINISTRE
BOYCHUK	RICK	THE GAZETTE (JOURNALISTE)
BRASSEUR	GILL	ASSOCIATION DES RECHAPEURS ET MARCHANDS DE PNEUS DU QUEBEC INC.
BROCHU	BERTHOLD	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, REGION 05
BROUILLETTE	JUSTIN	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. RECHERCHE
BRUNELLE	JEAN-ROBERT	LES PAPIERS PERKINS LTEE
BUCHANAN	CARRIE	THE CITIZEN (JOURNALISTE)
BURNS	BRIGITE	ASSOCIATION DES GEOGRAPHES PROFESSIONELS DU QUEBEC INC.
CAMIRAND	JACQUES	SOCIETE RADIO-CANADA (JOURNALISTE)
CARBONNEAU	REAL	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES
CARDINAL	ANDRE	UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC
CHAMARD	JEAN-LOUIS	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. RECUPERATION
CHAMPAGNE	DANIEL	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. RECUPERATION
CHARBONNEAU	JEAN-PIERRE	GOUVERNEMENT DU QUEBEC - DEPUTE DE VERCHERES
CHENIER	ROBERT	HYDRO-QUEBEC

LISTE DES PARTICIPANTS
JOURNEES DE CONSULTATION
POUR UNE GESTION INTEGREE DES DECHETS
1, 2 ET 3 DECEMBRE 1987, MONTREAL

nom et prenom du participant		association representee
CHOQUETTE	LUC	DOMTAR, DIVISION DU RECYCLAGE
COULOMBE	DIANE G.	ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUEBEC INC.
COURNOYER	RENE	FONDS QUEBECOIS DE RECUPERATION
DAIGLE	CLAUDE	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, REGION 08
DAWSON	DOROTHY	ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUEBEC INC.
DE CHAMPLAIN	VIATEUR	FEDERATION DES COLLEGES D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONEL
DE GRANDPRE	LOUIS	FONDATION QUEBECOISE POUR L'ENVIRONNEMENT
DELISLE	ANDRE	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA RECUPERATION ET DU RECYCLAGE-
DEMERS	GUY	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, REGION 06
DEMERS	LILIANE	UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC
DENIGER	PIERRE	ASSOCIATION DES BRASSEURS DU QUEBEC INC.
DESAULNIERS	LUCIE	FONDATION QUEBECOISE POUR L'ENVIRONNEMENT
DESJARDINS	ALINE	SOCIETE RADIO-CANADA (JOURNALISTE)
DESJARDINS	BENOIT	ASSOCIATION DES DETAILLANTS EN ALIMENTATION DU QUEBEC INC.
DESJARDINS	JEAN W.	CIMENTS CANADA LAFARGE LTEE
DESLOGES	MICHEL	CHARETTE, FORTIER,HAWEY,TOUCHE, ROSS
DESMARAIS	JEAN-CLAUDE	RECUPERATION CASCADES INC.
DESMARRAIS	RENE	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. RECUPERATION
DESRUISSEAUX	LISE	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. RECUPERATION
DODIER	PATRICE	UNION DES MUNICIPALITES REGIONALES DE COMTE DU QUEBEC
DONAIS	JEAN	GOODYEAR INC.
DOYON	JACQUES	MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
DROUIN	CAROL	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, REGION 03
DUBE	ARTHUR	FONDATION QUEBECOISE POUR L'ENVIRONNEMENT
DUBOIS	GUY	M.R.C. BEAUHARNOIS-SALABERRY
DUPONT	GUY	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. RECUPERATION
DURAND	SERGE	FIRESTONE CANADA INC.
ELDRIDGE	LARRY	RETICO INC.
ELEKTOROWICZ	MARIA	UNIVERSITE MC GILL
ELKAS	SAM	REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DECHETS SUR L'ILE DE MONTREAL
FABER	ALEXANDRE	REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DECHETS DE LA RIVE-SUD DE QUEBEC
FERRARIS	JOCELYNE	UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL, DEPT. SCIENCES BIOLOGIQUES
FONTAINE	MARIO	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, REGION 06
FORTIER	CAROLINE	4-SAISONS (JOURNALISTE)
FORTIN	PIERRE	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, REGION 06
FOURNIER	JEAN	SCOPCAT INC.
FRADETTE	LEO	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. RECUPERATION
FRANCOEUR	LOUIS-GILLES	LE DEVOIR (JOURNALISTE)
GAGNE	JOCELYN	COMPAGNIE DES PRODUITS LAMINES ALCAN LTEE
GAGNE	RAYMOND	LE SOLEIL (JOURNALISTE)
GAGNON	CLAUDE	UNION DES MUNICIPALITES REGIONALES DE COMTE DU QUEBEC
GAGNON	RAYNALD	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. MILIEU AQUATIQUE
GAGNON	ROGER	UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC
GANGUR	LARRY	COMMUNAUTE REGIONALE DE L'OUTAOUAIS
GARNEAU	HENRI	UNIVERSITE DE MONTREAL, ECOLE POLYTECHNIQUE
GAUDET	PIERRE	ASSOCIATION CANADIENNE DE L'EMBALLAGE
GAUDREAU	DANIEL	ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUEBEC INC.
GAUDREAU	JACQUES	ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUEBEC INC.

LISTE DES PARTICIPANTS
JOURNEES DE CONSULTATION
POUR UNE GESTION INTEGREE DES DECHETS
1, 2 ET 3 DECEMBRE 1987, MONTREAL

nom et prenom du participant		association representee
GAUTHIER	MICHEL	MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
GAUTHIER	UBALD	FEDERATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES CATHOLIQUES DU QUEBEC INC.
GEMME	RENE-GUY	MUNICIPALITE DE SAINT-AMABLE
GENEREUX	ROC	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. RECUPERATION
GEOFFRION	JOHANNE	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, REGION 07
GIARD	LUC	ORDRE DES INGENIEURS DU QUEBEC
GIGERE	JACQUES	TRANSPLASTECK INC.
GIGERE	PIERRE	TRANSPLASTECK INC.
GILBERT	PIERRE	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, REGION 02
GILBERT	REMI	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, REGION 09
GINGRAS	PIERRE	LA PRESSE (JOURNALISTE)
GINGRAS	ROLAND	OBSERVATEUR
GIRARD	CLAUDE	MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES
GIROUARD	LUC	GROUPE LGL INC.
GODBOUT	DANIELLE	ASSOCIATION DES RECHAPEURS ET MARCHANDS DE PNEUS DU QUEBEC INC.
GRASS	KAREN	C.B.M.T. (JOURNALISTE)
GRENIER	ROBERT	SOCIETE MONTEREGIENNE DE DEVELOPPEMENT
GUERTIN	JACQUES	RAYMOND, CHABOT, MARTIN PARE ET ASS.
HARVEY	ANDRE	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. RECUPERATION
HEBERT	LAURA	UNIVERSITE DE SHERBROOKE
HUNEAULT	PIERRE	ASSOCIATION DES EMBOUTEILLEURS DE BOISSONS GAZEUSES DU QUEBEC INC.
JACQUES	ERIC	UNION DES MUNICIPALITES REGIONALES DE COMTE DU QUEBEC
JAMES	BRIAN E.	ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC
JEANNOTTE	PAUL	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, REGION 05
JOBIN	MARIE-ANDREE	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, CABINET DU MINISTRE
JODOIN	MICHEL	VILLE DE MONTREAL
JULIEN	ANDRE	TECSULT INC.
KOUSIAC	PAUL	C.B.M.T. (JOURNALISTE)
LABRECQUE	JEAN	UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC
LACHAPELLE	YVES	ASSOCIATION DES INDUSTRIES FORESTIERES DU QUEBEC INC.
LACROIX	PIERRE	GROUPE ROCHE LTEE
LAFRANCE	SIMON	RECYCLAGE ORFORD INC.
LAINE	LOUIS-PHILIPPE	REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DECHETS DE LA RIVE-SUD DE QUEBEC
LAJOIE	GINETTE	ADMINISTRATION REGIONALE DES CRIS
LALANDE	JEAN-YVES	ASSOCIATION DES GEOGRAPHES PROFESSIONELS DU QUEBEC INC.
LALLIER	MURIELLE	RECUPERATION REGIONALE RICHMOND-WOLFE INC.
LANGLOIS	REJEAN	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, REGION 02
LAPLANTE	DENYS	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. RECUPERATION
LAPLANTE	JACQUES	MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
LAPOINTE	MARCEL	UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES, CENTRE DE RECHERCHE PATES ET PAPIERS
LAROCHE	ANNE	ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS DU QUEBEC INC.
LAROSE	GUY	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES
LATOUR	ANDRE	ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE PRODUITS ALIMENTAIRES DU QUEBEC INC.
LAUZON	ROBERT	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. RECUPERATION
LAVERGNE	ROBERT	MONENCO INC.
LAVOIE	CHARLES	GROUPE A.D.S.
LAVOIE	JUDE	UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC
LAVOIE	PIERRE	UNION DES MUNICIPALITES REGIONALES DE COMTE DU QUEBEC

LISTE DES PARTICIPANTS
JOURNEES DE CONSULTATION
POUR UNE GESTION INTEGREE DES DECHETS
1, 2 ET 3 DECEMBRE 1987, MONTREAL

nom et prenom du participant		association representee
LAVOIE	RAPHAEL	CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUEBEC
LE	GEORGES B.B.	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES
LECUYER	REJEAN	M.R.C. JARDINS DE NAPIERVILLE
LEDUC	FERNAND	ENVIRONNEMENT CANADA
LEE	JEANNIE	C.F.C.F. (JOURNALISTE)
LEFEBVRE	JEAN-PIERRE	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. RECUPERATION
LEGAULT	RICHARD	PETRO-SUN INTERNATIONAL INC.
LEGRIS	YVES	CHAMBRE DE COMMERCE DU QUEBEC
LEVESQUE	ANDRE	CONSUMERS PACKAGING INC.
LEVESQUE	GUY	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES
LEVESQUE	LIA	PRESSE CANADIENNE (JOURNALISTE)
LEVESQUE	PIERRETTE	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. RECUPERATION
LEVESQUE	SERGE	CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU QUEBEC INC.
LINCOLN	CLIFFORD	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, CABINET DU MINISTRE
LINCOLN	CLIFFORD	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, MINISTRE
MAINVILLE	ROGER	MUNICIPALITE DE BROSSARD
MALENFANT	CLAUDE	ASSOCIATION DES INGENIEURS MUNICIPAUX INC.
MALO	JACQUES P.	PAPIERS SCOTT LIMITEE
MARCHAND	ROGER	MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
MARIER	CLAUDE J.	SOCIETE DES ALCOOLS DU QUEBEC
MARINUCCI	PATRICK	C.K.V.L.(JOURNALISTE)
MARION	NADEGE	ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUEBEC INC.
MARTEL	ANDRE	ASSOCIATION DES DETAILLANTS EN ALIMENTATION
MARTINEAU	JEAN	MUNICIPALITE DE SAINT-CHARLES
MARTINEAU	LAURENT	ORDRE DES INGENIEURS DU QUEBEC
MASSE	YOLANDE	UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC
MAURICE	NORMAND	FONDS EDUCATION, RECUPERATION, RECYCLAGE, RECUPERATION
MCKAYE	GRANT	PAPETTERIE REED LTEE
MENARD	PIERRE	COMMUNAUTE REGIONALE DE L'OUTAOUAIS
MENEGOZ	STEVE	PETRO-SUN INTERNATIONAL INC.
MIDDLEMISS	ROBERT	GOUVERNEMENT DU QUEBEC - DEPUTE DE PONTIAC
MOISAN	GUSTAVE	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES
MOLINO	PETER	LES PAPIERS PERKINS LTEE
MOREAU	GASTON	VILLE DE MONTREAL
MORIN	GAETAN	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. COMMUNICATION
MORIN	PIERRE	EMBALLAGES CONSUMERS INC.
MORISSETTE	DENIS	CENTRE QUEBECOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE
MURAT	ANNE-MARIE	T.V.A. (JOURNALISTE)
MURDOCK	PAUL	LAVALIN
NADEAU	MARCEL	UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC
OUELLETTE	DENIS	MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
PAGE	LYNE	SOCIETE RADIO-CANADA (JOURNALISTE)
PAGEAU-GOYETTE	NYCOL	FONDS QUEBECOIS DE RECUPERATION
PAPAROS	JOS	FONDS QUEBECOIS DE LA RECUPERATION
PARENTEAU	HUGH	ASSOCIATION CANADIENNE DES INDUSTRIES DU RECYCLAGE INC.
PARKER	STAN	ASSOCIATION CANADIENNE DES INDUSTRIES DU RECYCLAGE I C.
PATRY	YVES	MUNICIPALITE DE HULL
PELLAND	MICHEL	SOCIETE RADIO-CNANDA (JOURNALISTE)

LISTE DES PARTICIPANTS
JOURNEES DE CONSULTATION
POUR UNE GESTION INTEGREE DES DECHETS
1, 2 ET 3 DECEMBRE 1987, MONTREAL

nom et prenom du participant		association representee
PELLETIER	JEAN	UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC
PELOQUIN	JULIEN	R. PELOQUIN ET FILS INC.
PICARD	MICHEL	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. RECUPERATION
PIGEON	CLAUDE	CONSEIL CANADIEN DE LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE
PINEAU	GILLES	SOCIETE MONTEREGIENNE DE DEVELOPPEMENT
PLOURDE	JEAN-MAURICE	CENTRE QUEBECOIS DE LA VALORISATION DE LA BIOMASSE
POITRAS	ANDRE	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA RECUPERATION ET DU RECYCLAGE-
QUINN	MICHEL P.	DOMTAR, DIVISION DU RECYCLAGE
RACINE	GUY	S.N.C.
RADEY	EDMOND	CCC BRISTOL QUEBEC INC.
RAGAULT	PIERRE	SOCIETE MONTEREGIENNE DE DEVELOPPEMENT
RATNANI	KEBIR	GAZ METROPOLITAIN INC.
REID	JEAN	GOODYEAR CANADA INC.
RENAUD	GASTON	PAPETERIE REED LTEE
REVERET	JEAN-PIERRE	UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL, MAITRISE SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT
RISI	MARCEL	CENTRE QUEBECOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE
RIVARD	JACQUES	SOCIETE RADIO-CANADA (JOURNALISTE)
ROBERGE	GERARD	UNION DES MUNICIPALITES REGIONALES DE COMTE DU QUEBEC
ROBERGE	RACHEL	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA RECUPERATION ET DU RECYCLAGE-
ROBIDOUX	GUY	DOMGLASS INC.
ROBILLARD	MARC	COMMUNAUTE REGIONALE DE L'OUTAOUAIS
ROULEAU	CHANTAL	GESTION 3-R INC.
ROUSSEAU	MICHEL	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, REGION 07
ROY	JEAN A.	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, SOUS-MINISTRE ADJOINT
ROY	ODETTE	MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES
ROY	RICHARD	MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
SABOURIN	JEAN-GUY	ECONOLER INC.
SAMAK	OUSSAI	CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX INC.
SANTERRE	ROBERT	SIDBEC-DOSCO INC.
SERODES	JEAN	UNIVERSITE LAVAL, FACULTE DES SCIENCES ET GENIES
SHOIRY	JEAN H.	SERRENER CONSULTATION INC.
SIMARD	GEORGES	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. RECUPERATION
SIMARD	MICHEL	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. RECUPARATION
SMITH	LYNN	SMITH AND ASSOCIATES
SOURDIF	PIERRE	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. COMMUNICATION
SYLVESTRE	PIERRE	ORDRE DES INGENIEURS DU QUEBEC
THEROUX	SERGE	ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES PROTESTANTES DU QUEBEC INC.
THIBAULT	ROBERT	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, REGION 04
TISON	MYRIAM	LES JEUNES RECUPERATEURS INC.
TOKATELOFF	DANIEL	MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES
TREMBLAY	GERALD	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA RECUPERATION ET DU RECYCLAGE-
TREMBLAY	GILBERT	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. RECUPERATION
TREMBLAY	JACINTHE	VILLE DE MONTREAL
TREMBLAY	JOCELYN	SOCIETE DES ALCOOLS DU QUEBEC
TREMBLAY	LUCIEN	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. RECUPERATION
TREMBLAY	RENE T.	ASSOCIATION DES EMBOUTEILLEURS DE BOISSONS GAZEUSES DU QUEBEC INC.
TROTTIER	GERALD	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. RECUPERATION
TRUAX	MICHEL	CAMOPLAST INC., DIV. ROCKLAND

LISTE DES PARTICIPANTS
JOURNEES DE CONSULTATION
POUR UNE GESTION INTEGREE DES DECHETS
1, 2 ET 3 DECEMBRE 1987, MONTREAL

nom et prenom du participant		association representee
TRUDEL	GASTON	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. GEN. REGION EST
TURCOTTE	PIERRE	CORTECH INC.
TURCOTTE	ROGER	UNION DES MUNICIPALITES REGIONALES DE COMTE DU QUEBEC
TURGEON	MARTIN	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. RECUPERATION
VAILLANCOURT	RICHARD	SOCIETE CANADIENNE DES PNEUS MICHELIN LTEE
VALIQUETTE	YVES	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, REGION 06
VALLIERES	PIERRE	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, 06
VALOIS	MICHEL	RECYCLAGE ORFORD INC.
VEILLETTE	CAMILLE	CIMENT-QUEBEC INC.
VENDETTE	AVILA	MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
VIGNEAULT	NADINE	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DIR. GEN. REGION OUEST
WILSON	BARRY	C.F.C.F. (JOURNALISTE)
WOOD	RON	QUEBECOR INC.

ANNEXE IV

DISCOURS DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

DISCOURS DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, CLIFFORD LINCOLN, AU SOUPER DE CLÔTURE DE LA CONSULTATION SUR LA POLITIQUE DE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS, LE 3 DÉCEMBRE 1987

Je voudrais remercier, tout d'abord, le président de l'Union des municipalités du Québec et maire de Québec, monsieur Jean Pelletier, et le président de la Communauté urbaine de Québec, monsieur Michel Rivard, qui se sont déplacés de Québec pour venir nous rencontrer ce soir. Je salue également madame Jacqueline Bordeleau, représentante de la Ville de Montréal.

Mes remerciements s'adressent aussi aux distingués invités de la table d'honneur et à vous tous, mesdames et messieurs, qui avez participé à ces trois jours de consultation.

Je pense que les échanges fructueux que nous avons eus et l'engagement des participants ont dépassé nos espérances.

J'ai participé avec vous à deux séances mardi et aujourd'hui et je sais qu'hier, alors que j'étais absent, vous avez travaillé de longues heures, jusqu'à dix heures du soir, comme du reste mardi. Ça été un élan remarquable; je pense que les participants ont réalisé ensemble, qu'ils soient du monde municipal, du gouvernement provincial, des groupes environnementaux, des groupes de recyclage et de récupération, du monde industriel, que l'objectif était définitivement partagé.

Je pense que si une idée-maîtresse se dégage des jours de travail que nous avons passés ensemble, c'est qu'il n'y a pas la moindre hésitation à atteindre le but commun, soit celui de contrôler l'élimination de nos déchets. Lorsque je vous ai dit mardi dernier que les déchets produits par le Québec, en une seule année, rempliraient six cent mille camions s'échelonnant de Halifax à Vancouver, pare-chocs à pare-chocs, ça donne à réfléchir.

Et je pense que nous tous, nous ne voulons pas pour nos enfants, ou nous-mêmes d'abord mais surtout pour nos enfants, que notre société soit connue comme la société du gaspillage, la société de la surconsommation, la société de la surexploitation de nos ressources, la société qui a la technologie, une des technologies les plus avancées du monde mais qui, en même temps, est obligée d'envoyer ses déchets de l'Amérique du Nord à Curaçao ou au Panama. Ou subir l'humiliation, comme société, de voir ses déchets se promener dans une barge de pays en pays, se voir refuser l'entrée du Mexique, se voir refuser l'entrée de Belize, du Honduras pour revenir ensuite au point de départ pour être enfouis ou brûlés chez nous.

Et je pense que si nous posions la question, ou si nous posions à nos enfants la question suivante, la réponse serait claire: est-ce que c'est là le genre de société que nous voulons perpétuer? Une société de barge de déchets qui se promènent de pays

sous-développés en pays sous-développés, en espérant qu'il y aura quelque part un peuple moins nanti que nous, qui va accepter nos déchets pour trente pièces d'argent. Et c'est ça vraiment le message qui ressort de la fameuse aventure de la barge. Je pense que cette fameuse aventure, elle se produit tous les jours chez nous, car si nous voulons être tout à fait francs avec nous-mêmes, et je le dis bien bien humblement parce que c'est mon expérience à moi, nous devons reconnaître que nous ne voulons rien savoir de nos déchets.

Chaque jour nous recevons tous ces paquets de déchets, tous ces papiers qui nous viennent de toutes parts dans nos boîtes à lettres, qu'on ne lit même pas, qu'on enfouit dans un sac vert espérant que lundi, quelqu'un d'autre que nous, peut-être notre femme, ou un de nos enfants, va porter le sac vert assez lourd, peut-être plusieurs sacs verts, au bout de notre allée et que là par magie, tout cela va disparaître. Et que ça va s'en aller bien loin, bien loin de chez nous, avec l'espoir que ça va peut-être s'en aller à la municipalité d'à côté ou préférablement

celle située plus loin encore, préférablement celle qui est à vingt kilomètres ou trente kilomètres de là... que ça ne va pas sentir mauvais; qu'on ne saura même pas où c'est enfoui parce que chacun d'entre nous n'a jamais vu un site d'enfouissement sanitaire; avec l'espoir, vu les conséquences de tous ces déchets qui

sont dissimulés à notre vision, que notre odorat ne nous les révèlera pas, parce que nous n'avons rien voulu en savoir. Ce n'est pas notre affaire, c'est l'affaire des autres!

Aujourd'hui, alors qu'on prend conscience du problème des déchets, on se rend compte que personne ne veut rien savoir des sites d'enfouissement sanitaire, que ce soit dans la ville de Montréal même ou dans le Montréal métropolitain, dans la région de Québec, au Lac Saint-Jean ou dans l'Outaouais. C'est acceptable si on les met chez le voisin mais celui-ci dit: installez-les ailleurs. Mais à force de se passer la balle, il faudra nous demander où nous finirons par les expédier, nos déchets. Est-ce que nous aussi nous devrons finir par avoir une barge sur le Saint-Laurent pour expédier nos déchets à un pays qui les acceptera à un prix raisonnable?

Je pense que si nous nous posons la question, nous nous répondrons tous ensemble: il faut changer de cap. Il faut avoir de meilleures façons de faire la même chose; il faut d'abord réaliser que les déchets, il faut les éliminer, mais il faut aussi réaliser qu'on ne peut plus continuer à le faire de la façon actuelle; qu'à un moment donné, dans l'Amérique du Nord, on va manquer de place; que déjà à travers l'Amérique du Nord, les statistiques sont effarantes; que les grandes villes comme les petites villes n'ont plus de sites à s'offrir. Personne ne veut

de déchets et il y en a de moins en moins qui sont acceptables, qui ne polluent pas l'environnement.

On dit que, dans toute l'Amérique du Nord, c'est une affaire de quelques années avant qu'on se trouve devant une situation où on n'aura plus de place pour les déchets. Je peux vous dire, certains de vous dans la salle le savent encore mieux que moi, que nous la vivons dans certaines régions du Québec aujourd'hui; l'autre jour, j'étais dans une région où le site d'enfouissement sanitaire est presque complet; il n'y en a pas d'autre pour le remplacer. C'est là, c'est plus loin, c'est à côté, c'est de l'autre côté, et partout la même chose se retrouve; bientôt ce sera dans la région de Montréal, où vit presque la moitié de toute la population du Québec. Le représentant de la Ville de Montréal vous le dira, lorsque le site Miron sera fermé dans cinq ans, lorsque le site Meloche, le deuxième qui reste, le sera également dans trois ou quatre ans, on ne saura plus que faire de nos déchets dans la région de Montréal.

C'est la même situation à Laval, à Longueuil qui est obligée d'envoyer ses déchets maintenant à Drummondville. C'est la même situation qui existe dans chaque agglomération du Québec. Et qu'est-ce qu'on fera lorsque tous ces sites seront remplis? Je suppose qu'on espère que le Bon Dieu va venir prendre tous nos déchets, les apporter au ciel et qu'on ne les verra plus! On

pourra continuer à garder nos yeux fermés, notre nez bien pincé pour qu'on ne sente rien et nos oreilles bien bouchées, espérant que tout ça va se régler seul. Et nous savons, nous, parce que nous sommes assez intelligents, que ça ne se règle pas comme ça. Si nous voulons voir changer les choses, il nous faudra réaliser que bientôt nous devrons nous donner une politique de gestion intégrée des déchets qui va mettre en valeur nos déchets en les transformant et nous permettre de les réutiliser.

C'est simple comme message: je réalise que d'autres le vivent déjà, on fait des expériences. Nous parlions, le représentant de la ville de Montréal et moi, au maire de Québec, qui est aussi le président de l'Union des municipalités du Québec, d'une expérience pilote de récupération qu'il a lancée à Québec et qui se continue pendant les mois d'hiver. Il nous racontait comment "des équipes ont été de porte à porte voir les citoyens, les préparer et les sensibiliser à l'idée de la collecte sélective".

Ils ont fait des expériences pilotes de récupération qui incluait les industries, les restaurants et aussi les résidences, et ça se continue. Dans la région de Québec il y a plusieurs groupements, que je reconnais ici par leurs représentants, qui ont tenté des expériences de récupération et recyclage avec beaucoup de succès. Dans le Lac Saint-Jean, dans beaucoup de régions du Québec,

le travail a commencé. À Montréal, ça été beaucoup plus difficile. On a été très réfractaire; les gens ne voulaient pas s'adonner à la récupération. Mais la ville de La Salle, et je sais qu'il y a ici un représentant de LaSalle qui a été le moteur du commencement de cette grande aventure, a décidé de convaincre le conseil municipal, avec l'appui du maire et des jeunes, de commencer une expérience pilote qui réussit très très bien aujourd'hui.

Partout il y a des bourgeons qui naissent, mais il faudra aller plus loin que ça. Il faudra qu'on réalise que si on ne met pas en place au Québec, de long en large, une politique de gestion intégrée des déchets, on va se faire contrôler par nos déchets. Et se faire contrôler par les déchets, ce n'est pas ce qu'on veut pour nos enfants. On ne peut plus vivre dans le climat actuel, soit de ne pas savoir ce qui va arriver avec les rebuts, de plus en plus abondants. que nous laissons derrière nous.

Il faudra d'abord changer de mentalité, décider que, comme nord-américains, nous ne pouvons pas produire trois fois plus de déchets que nos amis européens. Pourquoi est-ce que nous, nous produirions chacun trois fois plus de déchets qu'un citoyen de la ville de Rome? Pourquoi un Montréalais, un Québécois, un citoyen de Drummondville ou d'ailleurs, est-il obligé de produire trois fois plus de déchets qu'un citoyen de la ville de Rome? Pourquoi

est-ce que chacun de nous se voit obligé de produire quatre à cinq fois la quantité de déchets que produit un citoyen d'un pays en voie de développement?

Pourquoi est-ce que nous nous sommes habitués à produire tellement d'emballages que depuis les derniers trente ans, nous avons doublé le poids et le volume d'emballage de nos produits en Amérique du Nord, et que selon les statistiques, nous allons les augmenter encore d'un tiers d'ici dix ans? Que bientôt, nous allons produire par personne quatre cents kilos d'emballage par an? Si nous ne finissons pas par être enfouis sous les déchets d'alimentation, de bouteilles, de pneus et d'autres choses, nous le serons sous nos emballages de plus en plus abondants: parce qu'aujourd'hui, nous ne pouvons plus acheter aucun produit qui ne soit emballé, suremballé et réemballé. À un moment donné il faudra nous faire une raison, il faudra nous faire une discipline, nous contrôler afin que nous réduisions le débit de nos déchets, et qu'ensuite nous puissions utiliser et réutiliser ceux que nous devons créer quand même.

Il y a deux nouvelles que je voudrais vous annoncer, dans le fil de cette consultation si bénéfique pour tous: deux nouvelles qui sont symboliques de ce qu'on peut accomplir lorsqu'on met nos énergies ensemble. On a parlé l'autre jour de toute la question de la récupération et du recyclage des bouteilles et nous avons

conclu qu'il faudrait embarquer la Société des alcools du Québec dans cette entreprise parce que comme société gouvernementale, elle devrait donner l'exemple et le leadership.

Depuis, à cause de cette consultation et de tout le remous qui a été causé par les échanges de vue que vous connaissez (peut-être y avait-il eu des malentendus de part et d'autre), j'en ai discuté avec mon collègue de l'Industrie et Commerce. Aujourd'hui j'ai eu la bonne fortune, je dis bien la bonne fortune, de rencontrer le président de la Société des alcools qui est venu ici au colloque causer avec moi pendant un bon bout de temps. Nous avons convenu d'une entente qui, je pense, vaut la peine de vous être annoncée ce soir parce que, symboliquement, elle sera de grande importance au sein de notre objectif de promotion du recyclage et de la récupération.

D'abord nous nous sommes entendus pour créer, sans tarder, un groupe de travail (et je ne dis pas un comité pour faire des mots et des rapports) donc un groupe de travail regroupant la S.A.Q., le ministère de l'Industrie et du Commerce qui est le ministère parrain de la Société des alcools, le ministère de l'Environnement, un représentant de l'industrie du verre et un représentant de l'industrie du recyclage et de la récupération. Et peut-être,

si ce n'est pas trop en élargir le cadre, il inclura d'autres intervenants. Je vais parler au maire de Québec, le représentant de l'Union des municipalités du Québec, parce que le recyclage implique, évidemment, le monde municipal, qui est responsable de la gestion des déchets. Le groupe de travail aura un échéancier très précis et très prochain, et comme objectif primaire, et ça c'est un engagement commun auquel souscrit le président de la Société des alcools dans une première phase, il devra récupérer cinquante millions de bouteilles, ce qui veut dire quarante à cinquante pour cent de toute la production annuelle de la Société des alcools du Québec.

Nous avons discuté ensemble de certaines modalités; le président de la Société des alcools m'a fait part de ses suggestions et j'ai fait de même, mais nous avons convenu qu'il n'était pas nécessaire d'en arriver aujourd'hui même à des conclusions définitives, car autrement il n'y aurait pas besoin de groupe de travail! Il y a des gens plus qualifiés qui peuvent réaliser ce travail bien mieux que moi. Des gens qui s'y entendent et justement des intervenants principaux dans ce domaine qui vont se rencontrer pour arriver à déceler une façon de réaliserle projet. Qui plus est, le président s'est engagé, auprès de moi, à permettre, aussitôt qu'on le voudra, et cela sera décidé par le groupe de travail, qu'un programme de sensibilisation et de promotion se fasse, à l'intérieur même des maisons et des succursales de la

Société des alcools. Donc il y aura un représentant, peut-être d'un groupe de recyclage communautaire par exemple, qui pourrait expliquer aux consommateurs l'idée de la récupération dans les magasins eux-mêmes. Si on peut réaliser ce projet, par exemple durant les week-ends, on pourra faire une campagne de sensibilisation extraordinaire à travers ces tribunes de première importance situées dans les centres commerciaux, dans les centres urbains et dans tous les coins de la province. Ce serait là un projet formidable de sensibilisation et de promotion auquel participerait la Société des Alcools du Québec très activement.

Le président a aussi pris un engagement au sujet des viniers. La Société des Alcools du Québec a remplacé seize millions de bouteilles par quatre millions de viniers, les viniers étant des sacs de plastique entourés de carton servant comme contenants de vin. Donc, la Société des Alcools du Québec a remplacé seize millions de bouteilles qui allaient à l'enfouissement sanitaire par quatre millions de viniers; c'est certes un progrès au point de vue du volume, excepté que les viniers ne sont pas biodégradables. Ils sont pyrodégradables. Le Président de la S.A.Q. s'est engagé à rechercher le plus activement possible, avec le Ministère et tous les autres intervenants qui veulent participer, comment transformer ces viniers en viniers biodégradables, ce qui serait une grande amélioration. Nous aurions alors un potentiel de cinquante millions de bouteilles aptes à être recyclées, plus quatre millions de viniers qui seraient alors biodégradables.

Finalement, le Président de la S.A.Q. a aussi discuté ce qu'on appelle le surbouchage, i.e. la couverture qui enveloppe la bouteille, qui était faite de plomb et qui a été remplacée, pour les cinquante millions de bouteilles vendues au Québec, par des matières non toxiques. Il s'est engagé à écrire à tous ses fournisseurs étrangers, en France, en Italie, en Allemagne, etc. pour leur demander (il ne peut pas leur imposer la chose), officiellement de remplacer le surbouchage de plomb par une autre matière comparable à celle dont on se sert ici au Québec.

J'ai aussi eu une réelle surprise cet après-midi, qui est la conséquence directe de cette consultation dont nous devrions tous nous réjouir, pour des raisons évidentes. Un industriel de très haut niveau m'a téléphoné cet après-midi, et il m'a rappelé qu'"hier j'avais parlé d'une usine de désencrage pour le papier". Vous vous souvenez en effet que j'avais dit que, dans la région de Montréal, si nous n'obtenions pas une usine de désencrage, (il y en a une déjà dans la région de Québec, comme vous savez) notre projet de recommencer la récupération et le recyclage serait significativement retardé. Et je formulais le voeu qu'avec l'enthousiasme que nous avons démontré ici, en consultation, quelque industriel recevrait peut-être le signal qu'il vaudrait la peine de s'embarquer. Cet industriel m'a téléphoné aujourd'hui pour me dire: "Nous pensons à un projet, votre consultation nous a poussé à aller de l'avant". Il m'a expliqué que

tout n'est pas encore en place mais il m'a donné l'autorisation de vous faire l'annonce que je vais vous communiquer tout de suite.

L'industriel m'a dit que l'intention de sa Société était de construire une usine de production de papier à base de papier recyclé, de cent mille tonnes. Cent mille tonnes, ce sera à peu près deux fois plus que l'usine actuelle de Cascades, la première usine au Québec; ce serait la deuxième usine du genre à s'installer au Québec. Cent mille tonnes par an de papier, qui produiraient environ soixante mille tonnes de papier journal. Cette usine pourrait absorber tout ce qu'il y a de papier récupéré dans la région de Montréal, et peut-être plus, parce qu'elle pourrait augmenter sa production. Ce qui est intéressant, c'est que son projet serait de commencer le stockage de papier, dès l'été 1988, pour accumuler le stock, en prévision de la construction et du démarrage éventuel de l'usine vers le printemps ou l'été 1989.

Et entre-temps, un grand entrepôt serait construit pour que le papier soit stocké dans la région de Montréal et différents autres points de chute, si nécessaire. Ce projet se rapproche donc de beaucoup de notre objectif de démarrer la récupération dans la grande région de Montréal. Je sais que dans mon secteur à moi, il y a quelques municipalités dont le président de la Régie

intermunicipale des déchets m'a dit qu'elles sont prêtes à démarrer s'il y a des marchés, s'il y a des modèles.

Au fil de la politique de gestion intégrée des déchets que nous allons lancer d'ici le printemps, suite à cette consultation, nous allons produire un document de consultation qui sera étudié naturellement par les municipalités qui ont la responsabilité principale de gestion des déchets, mais aussi par les autres intervenants, afin qu'on puisse y ajouter des éléments ou le changer. Ce processus débouchera sur une politique de gestion intégrée des déchets qui ne sera certainement pas un fiat mais qui va fournir des modèles et des idées, donner des outils de base aux municipalités et aux autres intervenants.

L'appui des citoyens du milieu et des intervenants qui sont venus ici en grand nombre, comme représentants des différents secteurs principaux, saura sans doute inciter les industriels, et ceux qui sont intéressés à investir dans les infrastructures, à aller encore plus vite de l'avant. L'industrie du verre est déjà bien équipée pour le recyclage. Bientôt, ce sera l'industrie du papier. L'investissement dont je vous parlais tout à l'heure est une usine qui coûtera à peu près vingt millions de dollars.

Je voulais aussi vous aviser que nous avons accepté, comme ministère de l'Environnement, de participer très activement avec

une quote-part avec les autres provinces canadiennes, à un projet de l'Association des industries de recyclage du Canada, qui prévoit un grand colloque sur le recyclage à Ottawa, en juin 1988. Nous comptons participer par une quote-part, par le biais du programme PARFAIR du ministère de l'Environnement, à un programme de sensibilisation et de formation sur le recyclage. Nous y jouerons un rôle des plus actifs. Les documents d'information seront préparés, pour chaque province participante, avec l'appui des plus grands spécialistes en communication et en recyclage à travers le Canada, et vont s'échelonner à partir de bientôt jusqu'en juin, jusqu'à la conférence, et ce sera jusque là un programme de sensibilisation presque continu pour les citoyens.

C'est vous dire que le fait même de nous réunir, le fait même surtout de lancer notre message de détermination farouche d'en arriver à un résultat parce qu'on ne peut pas vivre avec la situation actuelle, commence déjà à porter des fruits tout à fait concrets, tout à fait surprenants même, dans l'espace d'un petit peu de temps. Tout de suite on peut voir qu'il y a des résultats et que c'est seulement le commencement, je crois, d'une grande aventure pour nous tous. C'est surtout grâce aux premiers citoyens qui se sont impliqués que nous sommes arrivés aussi bien. Je voudrais rendre un tribut bien spécial à ces nombreux pionniers, (je ne veux pas tous les citer; j'en vois quelques-uns ici, monsieur André Delisle, madame Rachel Roberge ici devant

moi, et beaucoup d'autres ici dans la salle) car ce sont les citoyens qui ont cru dans notre cause lorsque personne n'y croyait. Les premiers à parler de recyclage, ce sont les Normand Maurice qui ont commencé des expériences presque personnelles dans un endroit, Chantal Rouleau à Montréal et quantités de personnes comme celles que j'ai rencontrées dans ce milieu. Des jeunes comme Roc Généreux, qui travaille au Ministère maintenant, qui se sont embarqués dans une aventure. Au début, ils nous paraissaient un petit peu naïfs, mais ils étaient les précurseurs que personne ne voulait croire. Ce qui nous a fait croire en eux, à un moment donné, c'est qu'ils étaient tellement convaincus qu'ils n'ont jamais lâché prise. En même temps, nous avons réalisé, avec les communications tellement rapides que nous connaissons aujourd'hui, que des choses se produisaient partout à travers le monde qui prouvaient qu'ils n'étaient pas des naïfs, mais des prophètes. En effet, les barges qui se promènent de mer en mer leur donnent tellement raison! Lorsqu'on est obligé de planter au Québec, pour rester au stade où nous sommes de vingt-cinq ans de déficit forestier, deux cent millions d'arbres par an, ça leur donne raison! Lorsque nous envoyons nos rebuts partout dans l'atmosphère et que dans des endroits comme le Saguenay ou comme l'Outaouais, à Saint-Tite des Caps ou à Montréal, on n'a plus de place pour enfouir nos déchets, ça leur donne raison! Lorsqu'on voit ce qui est arrivé dans des endroits comme Victoriaville où les citoyens se sont pris en main et réussissent; ou

dans la région de Québec et ailleurs, où les citoyens réussissent des choses, ça leur donne raison! Je pense que nous avons réalisé tous qu'ils avaient eu raison, qu'on aurait dû les avoir écoutés il y a plusieurs années. Mais au moins nous avons eu l'intelligence de réaliser que ce que nous n'avons pas réalisé il y a quelques années, nous allons le faire maintenant, et que nous sommes déterminés à le faire, avec eux, et tous ensemble, parce que nous serons beaucoup plus forts ensemble. Ça ne sera pas seulement des groupes communautaires, ça ne sera pas seulement des petits groupes ici et là ou des grands groupes ici et là, mais ça va être nous tous ensemble.

Il n'est nullement de notre intention de vous imposer des choses. Je pense que le message est ressorti très clairement qu'il faut mobiliser les municipalités et les citoyens. J'en suis très conscient, et je le suis maintenant de plus en plus, parce que le gouvernement municipal, c'est le gouvernement de la base auquel on ne veut rien imposer. Notre ministère veut être le catalyseur, peut-être le trait-d'union de tous ces mouvements, qui vont faire que dans les municipalités cette chose-là se fasse le plus rapidement, le plus efficacement et certainement avec le plus de conviction possible.

Je voudrais vous remercier tous d'être venus en si grand nombre, d'avoir été tellement patients pendant tous ces échanges qui ont

paru longs mais tellement fructueux. Je voudrais surtout remercier ceux qui ont organisé ce colloque, André Harvey et tous les gens du Ministère et d'autres milieux, qui ont aidé à réaliser cette grande rencontre de consultation, les secrétaires, tous ceux qui ont travaillé dans l'ombre parfois, mais qui ont fait tellement de travail pour que justement on se rencontre dans une telle harmonie, où jamais il n'y a eu un mot trop dur échangé mais où au contraire nous avons échangé de façon tellement fructueuse ensemble.

Je vous remercie d'être venus. Et je pense que l'environnement et la qualité de vie se portent bien mieux et de mieux en mieux depuis que nous avons décidé, depuis un bout de temps déjà, qu'on ne peut rien faire seuls et qu'avant tout, avant d'être membres d'un gouvernement, qu'il soit municipal, provincial ou autre, avant d'être des industriels, avant d'être des membres d'un mouvement de recyclage, ou de représenter l'Ordre des ingénieurs ou quelqu'organisme que ce soit, nous sommes d'abord des citoyens nous-même, nous sommes d'abord des membres d'une famille, nous sommes d'abord des individus qui cherchent, pour eux-mêmes, une qualité de vie meilleure. Et je pense que ce soir nous pouvons faire face à nos enfants pensant que nous avons fait un petit pas en avant et que chaque petit pas va rendre plus réalisable ce grand objectif de donner à nos enfants, et à ceux qui vont suivre ensuite, une réelle qualité de vie dont nous serons tous fiers. Je vous remercie.

ANNEXE V

LA LISTE DES DOCUMENTS DISPONIBLES POUR CONSULTATION

DOCUMENTS DISPONIBLES POUR CONSULTATION

- Rapports des 14 ateliers
- Textes des 37 mémoires
- Listes des personnes inscrites et des personnes participantes pour chacun des 14 ateliers
- Synthèse des adhésions aux moyens discutés (en atelier et en plénière, par thème d'atelier)
- Notes sténographiques des 4 séances de plénière

Ces documents sont disponibles pour consultation à:

Ministère de l'Environnement
Direction de la récupération
et du recyclage
3900, rue Marly
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4

(418) 643-4115

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction de la récupération et du recyclage